



# R A P P O R T   A N N U E L   2 0 0 0



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

OCDE  
RAPPORT ANNUEL

---

LE RAPPORT ANNUEL DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) est préparé par la Division des Relations extérieures, Direction des Relations extérieures et de la Communication. Il est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

PREFACE	5	SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	91
CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONS DE L'OCDE	8	COOPERATION AVEC LES NON MEMBRES	95
L'OCDE EN 1999 : UNE SÉLECTION D'ÉVÉNEMENTS	10	COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT	100
REUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES – COMMUNIQUÉ	20	COHÉRENCE DES POLITIQUES DU POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT	107
AFFAIRES ECONOMIQUES	30	CENTRE DE DÉVELOPPEMENT	109
LE PROJET DE L'OCDE SUR LA CROISSANCE	34	CLUB DU SAHEL	112
STATISTIQUES	36	LE PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'AVENIR	115
LE COMITE, UN ROUAGE ESSENTIEL DE L'OCDE	41	AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE	118
ECHANGES	43	AGENCE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE	120
AFFAIRES FINANCIERES, FISCALES ET DES ENTREPRISES	51	DIRECTION EXECUTIVE	125
LA LUTTE CONTRE LES PRATIQUES FISCALES DOMMAGEABLES	59	PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET	128
ENVIRONNEMENT	61	RELATIONS EXTERIEURES ET COMMUNICATIONS	131
DEVELOPPEMENT DURABLE : PROGRES DE L'INITIATIVE TRIENNALE DE L'OCDE	66	COMITE CONSULTATIF ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL AUPRES DE L'OCDE (BIAC)	
ALIMENTATION, AGRICULTURE ET PECHERIES	68	COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE AUPRES DE L'OCDE (TUAC)	135
SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INDUSTRIE	73	ORGANIGRAMME DE L'OCDE EN MARS 2000	141
BIOTECHNOLOGIES ET SECURITE DES ALIMENTS	79	LE SECRÉTARIAT DE L'OCDE	142
GESTION PUBLIQUE	81	AMBASSADEURS, REPRÉSENTANTS PERMANENTS AUPRÈS DE L'OCDE	143
LA REFORME DE LA REGLEMENTATION	85	LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE	145
EDUCATION, EMPLOI, TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES	87		



## PREFACE

**Donald J. Johnston**

Secrétaire général de l'OCDE

L'OCDE s'est fait le champion d'une circulation plus ouverte des biens, des services et des capitaux, le meilleur moyen d'accroître la croissance économique mondiale et le bien-être. Elle a donc un rôle particulièrement important à jouer pour soutenir le processus de mondialisation. Cependant, pour tenir ses promesses, la mondialisation a besoin de solides fondements institutionnels et réglementaires. C'est là qu'intervient l'OCDE qui dispose d'abondantes ressources sous forme de codes, de lignes directrices, de savoir et d'expertise, d'une valeur inestimable pour ses 29 pays Membres. Aujourd'hui, cette richesse prend de plus en plus d'importance pour les économies non membres.

A de rares exceptions près, les activités essentielles des Comités et Groupes de travail de l'OCDE intéressent les non-membres, comme l'indiquent les exemples suivants.

### La libéralisation des échanges et de l'investissement

Des marchés plus ouverts sont d'un intérêt crucial pour les Membres et les non-membres à tous les stades du développement. Beaucoup de travaux œuvrant à la réalisation de cet objectif sont en cours ou prévus à l'OCDE :

- La poursuite de l'analyse des questions liées aux échanges, c'est-à-dire échanges et politique de la concurrence, échanges et environnement, échanges et normes du travail, ainsi que des questions d'investissement direct étranger à l'appui des travaux de l'OMC. On peut y ajouter les études sur les

relations entre l'objectif de libéralisation des échanges et de l'investissement, le développement et la cohérence des politiques dans les pays Membres de l'OCDE.

- La compatibilité des politiques des pays Membres de l'OCDE sur les crédits à l'exportation avec les objectifs de développement durable.
- L'établissement d'un cadre correspondant à l'évolution du commerce électronique, une des meilleures occasions de faire avancer les échanges internationaux.
- Le gouvernement d'entreprise, soutenu par la bonne gestion des affaires publiques, s'il est adopté et appliqué par les pays en développement, incitera les investisseurs à injecter des fonds dans le monde en développement qui en a tant besoin, tout en offrant des possibilités plus larges d'investissement et d'échanges aux pays Membres de l'OCDE.
- Les principes internationaux en matière fiscale en général, et plus particulièrement l'application des principes contenus dans les recommandations ministérielles de 1998 sur la concurrence fiscale dommageable.

### Réforme ciblée des politiques et développement

Il y a des régions à risque dans lesquelles l'OCDE a un rôle important à jouer, des zones qui risquent de provoquer une déstabilisation au plan international, telles que la Russie et l'Europe du Sud-Est. Le programme de l'OCDE pour la Russie est bien engagé et nous sommes

convenus avec la Banque Mondiale de coordonner nos efforts afin de maximiser les synergies. Ceci répond à la demande déjà exprimée par certains pays Membres qui souhaitent établir de meilleures relations avec d'autres organisations internationales.

La paix, la stabilité, le progrès économique et social en Europe du Sud-Est constituent un nouveau défi pour l'OCDE, membre fondateur du Pacte de stabilité. L'adoption de politiques et la création d'institutions permettant de réaliser l'intégration économique, grâce notamment à une coopération régionale acquise à travers l'expérience européenne d'après-guerre, vont dans la direction que souhaitent prendre les membres du Pacte de stabilité. L'OCDE utilisera sa riche expérience institutionnelle et des politiques dans un grand nombre de domaines. Parmi ceux-ci, on citera l'initiative intitulée "South-East Europe Compact for Reform, Investment, Integrity and Growth". Son but est d'instaurer un régime équitable et non discriminatoire pour les investisseurs nationaux et étrangers, qui protège pleinement les droits de propriété, non seulement dans les textes, mais aussi dans leur application par l'administration et par les tribunaux. L'OCDE a été invitée par les membres du Pacte de stabilité à superviser cette initiative ainsi que son programme très ambitieux de réformes juridiques, réglementaires et institutionnelles.

## Gestion des technologies nouvelles et en développement

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, presque toutes les innovations et les évolutions technologiques sont le fait des pays Membres de l'OCDE. Bien entendu, de nouveaux changements surviendront à mesure que l'on intégrera toujours plus de capital intellectuel dans la R&D et l'innovation à l'échelle mondiale. Mais c'est aux pays

Membres de l'OCDE qu'il incombe de prendre l'initiative d'un travail de fond à long terme en vue de l'approbation, de l'adoption et de la diffusion de technologies bénéfiques, en coordination et en coopération étroite avec les pays non membres intéressés. La biotechnologie peut avoir un rôle fondamental à jouer dans la viabilité écologique à long terme. Mais il y a aussi des préoccupations d'intensité variable parmi les Membres de l'OCDE et à l'extérieur. La biotechnologie et la sécurité alimentaire figurent au premier rang de ces préoccupations. C'est à l'OCDE que le G8 a demandé d'étudier ces questions. Notre rapport sera prêt pour le Sommet du G8 qui se tiendra à Okinawa en juillet 2000.

## Gestion des affaires publiques

La bonne gestion des affaires publiques n'a jamais reçu autant d'attention. Les gouvernements constatent de plus en plus qu'ils ne sont qu'un des acteurs parmi beaucoup d'autres cherchant à représenter et à servir le public. L'Etat ayant perdu son monopole sur les services, le secteur public doit affronter une concurrence accrue. En même temps, les gouvernements nationaux doivent apprendre à établir une coordination avec d'autres centres de pouvoir, y compris à des niveaux internationaux et infranationaux de gouvernement, avec les médias, l'industrie et les organismes sans but lucratif, afin de mieux comprendre et servir le public.

Le fossé de plus en plus profond qui sépare les attentes du public et les services publics commence à apparaître dans ce qu'on appelle le déficit démocratique. Afin de répondre à ce qu'on attend d'elle, l'administration doit anticiper les désirs du public et modifier son fonctionnement en conséquence. C'est un défi pour la gestion des affaires publiques du prochain millénaire et l'OCDE doit continuer à oeuvrer avec les pays Membres et non membres pour le relever.

## Protection sociale

Un trop grand nombre de personnes, même dans les pays avancés de l'OCDE, risquent d'être exclus durablement de la société en raison de leur incapacité à jouer un rôle dans l'économie moderne. Cette situation est non seulement à l'origine d'une énorme détresse des personnes concernées mais elle fait aussi lourdement peser un coût économique direct sur la société. C'est pourquoi la protection sociale doit répondre aux besoins des individus et aider les pays à tirer pleinement parti du capital humain qu'ils possèdent. En 1999, une étude de l'OCDE intitulée *Pour un monde solidaire : le nouvel agenda social* a été l'occasion d'évaluer les moyens de concevoir des systèmes de protection à même de relever les défis sociaux et économiques qui se posent. Le principal enseignement tiré de cette étude – à savoir que la protection sociale n'est efficace que si elle est « active » et encourage et aide les victimes de suppressions d'emplois à trouver du travail – mérite d'être largement mis en pratique et de retenir toute l'attention de l'OCDE.

Si les domaines que nous venons d'évoquer sont ceux sur lesquels l'OCDE devrait, à mon avis, concentrer ses efforts, d'autres domaines importants pour les pays Membres continueront d'être suivis avec la plus grande attention :

- Les travaux analytiques en cours dans l'ensemble de l'Organisation qui sous-tendent la capacité du Secrétariat de soutenir un dialogue permanent avec les fonctionnaires responsables de ces questions dans les capitales. Sans ce dialogue, des projets spécifiques, tels que le gouvernement d'entreprise, ne pourraient pas voir le jour.
- Les travaux découlant de mandats ministériels, y compris l'enquête en cours sur les sources de la croissance économique.

- Les travaux déjà lancés, qui ont l'élan nécessaire mais nécessitent en permanence analyse, suivi et parfois soutien et mise à jour. La stratégie en matière d'emploi, le vieillissement, le développement durable, la Convention contre la corruption et la réforme de la réglementation entrent dans cette catégorie.

Depuis la réunion ministérielle de mai 1996, la volonté de réforme a été le fil conducteur des responsables de l'OCDE. L'objectif fondamental du programme de réforme était la création d'une OCDE plus réactive, efficace et pertinente, s'accordant avec les enjeux nouveaux auxquels sont confrontés les pays Membres. Beaucoup a été fait au cours des dernières années, y compris en termes d'efficacité administrative et de gains de productivité, ce qui a généré d'importantes économies de coûts pour les gouvernements de l'OCDE. La réforme de l'Organisation continuera de revêtir un degré élevé de priorité dans la période à venir.

Lorsque nous regardons vers le XXI<sup>e</sup> siècle, élargissons notre horizon à la planète tout entière, et pas seulement à la zone de l'OCDE. C'est ce que font les entreprises, les gouvernements et les ONG ; nous devons agir de même, dans l'intérêt de nos Membres. Il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que les travaux de l'OCDE trouvent une audience mondiale et que le dialogue sur les politiques menées par les pouvoirs publics se développe au point de devenir un bon instrument de communication réciproque dans les domaines d'intérêt mutuel.

## CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONS DE L'OCDE

L'OCDE, créée en 1961, a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui avait été mise en place en 1948 dans le cadre du Plan Marshall. L'OCDE rassemble 29 pays Membres dans un cadre qui leur offre la possibilité de débattre, d'élaborer et d'améliorer leurs politiques économiques et sociales. Les gouvernements y comparent leurs expériences respectives, s'y efforcent d'apporter des réponses aux problèmes qui leur sont communs et s'y emploient à coordonner des politiques intérieures et internationales qui, dans le contexte actuel de mondialisation des économies, doivent de plus en plus former un ensemble homogène. Les caractéristiques et les fonctions de l'OCDE sont les suivantes :

- c'est une organisation économique intergouvernementale, mondiale (mais non pas universelle) dans sa composition, qui s'appuie sur des analyses solides et objectives, un dialogue confidentiel et des examens mutuels entre hauts fonctionnaires pour promouvoir la coopération et la concertation internationales afin d'améliorer les politiques menées par les pouvoirs publics ;
- c'est une organisation économique au sens le plus large du terme, dont les travaux reflètent la plupart des préoccupations des gouvernements, et qui possède des compétences touchant à l'ensemble des questions économiques, sociales et institutionnelles, y compris la gestion publique elle-même ;
- elle a la capacité d'atteindre, par delà les gouvernements nationaux, les responsables de l'élaboration des politiques à tous les niveaux, et elle rassemble tous ceux qui influent sur le processus de décision ;
- la composition de l'OCDE présente un degré élevé d'homogénéité en ce sens que tous les pays Membres sont présumés partager des principes communs en matière d'économie, de démocratie et de respect des droits de l'homme ;
- le caractère mondial de la composition de l'Organisation rend possible des interactions entre les régions Asie-Pacifique/Amérique du Nord/Europe sur l'ensemble des questions économiques et sociales. Cette particularité n'existe dans aucune autre enceinte. Elle permet à l'OCDE de s'attaquer aux « frictions du système » à l'échelle mondiale et d'avoir une capacité d'interaction et de dialogue de plus en plus importante avec de nombreux pays non membres dans toutes les régions du monde ;
- les recommandations de l'OCDE sur la politique à mener sont mises à l'épreuve dans un grand nombre de domaines différents dans beaucoup de pays, ce qui accroît leur crédibilité et favorise leur large acceptation ;
- l'étroite interaction entre le Secrétariat et les gouvernements nationaux est la marque distinctive des travaux de l'OCDE, et c'est elle qui lui a permis d'apporter avec succès une approche pluridisciplinaire à l'examen de toute une série de questions complexes.

Depuis près de 40 an, l'Organisation est une source de données statistiques, économiques et sociales, parmi les plus importantes et les plus fiables du monde. Les données communiquées par les gouvernements sont harmonisées et rendues comparables pour faciliter les analyses et les comparaisons. Les bases de données de l'OCDE recouvrent des domaines aussi divers que les comptes nationaux, toute une série d'indicateurs économiques, ou les données sur la population active, les échanges, l'emploi, les migrations, l'éducation, l'énergie, l'industrie, la fiscalité, le tourisme et l'environnement.

## L'OCDE EN 1999 : UNE SÉLECTION D'ÉVÉNEMENTS

### JANVIER

#### ***Annuaire des programmes anti-corruption***

L'OCDE et Transparency International réalisent en commun sur Internet un annuaire des programmes anti-corruption nationaux et internationaux mis en œuvre en Europe centrale et orientale. L'annuaire de 40 pages couvre 13 pays.

#### ***UEM : Faits, défis et politiques***

Des économistes des pays Membres de l'OCDE débattent des défis auxquels doit faire face l'Union économique et monétaire récemment créée par l'Union européenne.

#### ***Investissement et environnement***

Une conférence de l'OCDE, tenue à La Haye, analyse les principales questions soulevées par la relation entre l'investissement direct étranger et l'environnement.

### FÉVRIER

#### ***Nouveau traité international ayant pour but de lutter contre la corruption***

La Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, négociée sous l'égide de l'OCDE en 1997, entre en vigueur le 15 février 1999.

#### ***Blanchiment de capitaux***

Le groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, qui comprend 28 pays et organisations Membres, et dont le Secrétariat se trouve à l'OCDE, publie son rapport annuel sur les méthodes de blanchiment utilisées au niveau international.

#### ***La lutte contre la corruption : le rôle du secteur privé***

Le rôle que peut jouer le secteur privé dans la lutte contre la corruption dans les pays en développement est le thème d'une conférence internationale organisée par le Centre de développement de l'OCDE à Washington, DC.



Rosario Green, Ministre des Affaires étrangères, remet l'instrument de ratification du Mexique de la Convention de l'OCDE contre la corruption à Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE.

## **Russie**

Le Secrétaire général Donald Johnston s'entretient avec le Premier Ministre Evgueni Primakov.

### **Nouveau président du CAD**

M. Jean-Claude Faure, haut fonctionnaire français, est élu Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

### **Conférence sur le chômage des jeunes, Washington, DC**

L'OCDE et les Départements du travail et de l'éducation des États-Unis organisent une conférence présidée par l'ancien Secrétaire au travail des États-Unis, M. Ray Marshall, pour traiter des problèmes que rencontrent les jeunes à leur entrée dans la vie active et passer en revue les politiques actuellement appliquées en vue de les aider à s'insérer durablement dans le monde du travail.



©A.P.

Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, et Evgueni Primakov, Premier ministre de la Russie

## **MARS**

### **Le gouvernement d'entreprise en Asie**

Lors d'une conférence à Séoul, organisée par l'OCDE avec l'Institut coréen du développement et co-parrainée par le gouvernement japonais et la Banque mondiale, des responsables des ministères des finances, des autorités de tutelle, des bourses et des entreprises discutent des moyens d'améliorer le gouvernement d'entreprise sur les marchés asiatiques émergents.



A partir de la droite : Peter Kearns, expert de l'OCDE, Gérard Viatte, Directeur de l'Agriculture de l'OCDE, et Thorvald Moe, Secrétaire général adjoint de l'OCDE, lors de la conférence de l'OCDE sur la gestion des ressources biologiques.

### **Conférence de l'OCDE sur la gestion des ressources biologiques**

Pouvoirs publics, entreprises, scientifiques, universitaires, représentants des associations de consommateurs et journalistes spécialisés examinent la contribution que la biotechnologie pourrait apporter au développement durable.

### **Les défis actuels de la politique macroéconomique et des réformes structurelles en Russie**

Le Secrétaire général, Donald J. Johnston, préside une réunion du Comité de liaison entre l'OCDE et la Fédération de Russie où sont examinés les perspectives de l'économie de la Russie et les moyens par lesquels l'OCDE peut apporter une réponse aux problèmes économiques de ce pays.

### **L'OCDE et la Chine**

Un protocole d'accord portant sur les questions d'investissement est signé avec la Chine.

**Forum sur le changement climatique**

Des représentants des gouvernements des pays Membres et non membres de l'OCDE, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales se réunissent pour un échange de vues sur les principaux résultats de la 4e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sur les solutions équitables pour une participation mondiale à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Coopération entre organisations internationales dans le domaine des statistiques de la dette extérieure**

La BRI, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale publient pour la première fois des statistiques communes sur la dette extérieure de 176 pays en développement et en transition, statistiques à paraître par la suite tous les trimestres.

**AVRIL****Gouvernement d'entreprise**

Le Groupe de travail ad hoc de l'OCDE parachève ses travaux d'élaboration des Principes de l'OCDE relatifs au gouvernement d'entreprise. Ces Principes sont présentés aux Ministres des pays Membres de l'OCDE à leur réunion annuelle en mai.

**Coopération entre l'OCDE et la Chine dans le domaine de l'environnement**

Lors d'un séminaire à Pékin, des experts chinois, des pays Membres de l'OCDE et du Secrétariat discutent de systèmes pour améliorer la surveillance de l'environnement en Chine.

**Examen du marché de l'acier**

A sa réunion d'avril, le Comité de l'acier constate que la crise économique qui s'est déclenchée en Asie de l'Est en 1997 avait provoqué sur le marché mondial de l'acier d'importantes distorsions des flux d'échange d'acier, des chutes brutales du prix de l'acier et un gonflement des stocks d'acier. On prévoit une diminution de la demande mondiale et une contraction des échanges mondiaux d'acier.

**MAI****Réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement**

Les Ministres de la coopération pour le développement et les responsables des organismes d'aide soutiennent de nouvelles initiatives visant à renforcer la coordination du système international d'aide sur la base du principe du partenariat. Ils appuient les efforts déployés par les pays en développement pour s'intégrer à l'économie mondiale.



Evelyn Herfkens, Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas, J. C. Faure, Président du CAD, et Clare Short, Secrétaire d'état pour le développement international du Royaume Uni.

### **Dialogue spécial au niveau des Ministres**

Préalablement à leur réunion annuelle, les Ministres de l'économie, des finances, des affaires étrangères et du commerce des pays de l'OCDE tiennent un dialogue spécial au niveau des Ministres avec des représentants de sept pays non membres.

### **Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres**

La réunion du Conseil au niveau des Ministres a pour thèmes : les perspectives et impératifs économiques, le système multilatéral et un nouveau cycle de l'OMC, la gouvernance, les relations avec les non-membres, l'Europe du Sud-Est, et le développement.

### **Les marchés du travail dans les domaines de la science et de la technologie**

Un atelier tenu à Paris analyse les ressources humaines dans les domaines de la science et de la technologie, notamment la demande croissante du personnel des technologies de l'information, l'augmentation de la mobilité du personnel scientifique et technique à l'échelle internationale, et les mesures prises par les gouvernements et les entreprises pour assurer une formation adéquate du personnel pour l'économie fondée sur le savoir.

## **JUIN**

### **Gouvernement d'entreprise en Russie**

Lors d'un forum organisé à Moscou par l'OCDE avec le concours de la Banque mondiale et de l'US Agency for International Development, l'OCDE et la Banque mondiale mettent en place une table ronde avec la Russie sur le gouvernement d'entreprise.



Seiichi Kondo,  
Secrétaire général  
adjoint de l'OCDE.

### **Nomination d'un Secrétaire général adjoint**

M. Seiichi Kondo, diplomate japonais de haut rang, est nommé Secrétaire général adjoint de l'OCDE.

### **Organismes nationaux de recherche économique**

Des experts de l'OCDE et des directeurs d'organismes nationaux de recherche économique se réunissent pour un échange de vues sur les tendances économiques actuelles et à venir.



Ralph Goodale, Ministre des ressources naturelles du Canada, et Luiz Filipe Lampreia, Ministre des Relations extérieures du Brésil, lors du dialogue spécial au niveau des Ministres.



Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, avec José Angel Gurría, Ministre du Budget et des Finances du Mexique, Président de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres.

### **Réunion des Ministres de la science et de la technologie**

Le thème de la réunion du Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE au niveau des Ministres est la contribution de la science et de la technologie à la croissance durable et au bien-être social : nouvelles perspectives et nouveaux enjeux pour les politiques.

### **Conférence sur les échanges et la concurrence**

Sir Leon Brittan, Vice-Président de la Commission européenne, et le Vice-Ministre de la justice des Etats-Unis, M. Joel Klein, sont les orateurs principaux de la conférence qui réunit des agents publics des pays Membres de l'OCDE et de 30 pays non membres, des universitaires et des représentants des entreprises, des syndicats et des groupes de défense.

### **Nouvelles comparaisons du PIB**

L'OCDE mesure le PIB réel par habitant sur la base des parités de pouvoir d'achat et non sur la base des taux de change pour un groupe élargi de 52 pays.

### **Le capital intellectuel**

Des cadres d'entreprise, des hauts fonctionnaires et des spécialistes de la comptabilité assistent à un séminaire sur l'évaluation du capital intellectuel organisé à Amsterdam par l'OCDE, en collaboration avec les Ministères néerlandais de l'économie et de l'éducation, de la culture et des sciences ainsi qu'avec le Conseil nordique pour l'investissement.

## **JUILLET**

### **Blanchiment de capitaux**

Le Groupe d'action financière (GAFI) marque son dixième anniversaire avec l'annonce de l'invitation faite à l'Argentine, au Brésil et au Mexique de le rejoindre en tant qu'observateurs.

### **Lutter contre la corruption en Russie**

Lors d'un atelier à Novgorod, l'OCDE et des représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des instances gouvernementales russes s'accordent pour unir leurs efforts pour lutter contre la corruption.



Herwig Schlögl, Secrétaire général adjoint de l'OCDE, avec José Mariano Gago, Ministre de la science et de la technologie du Portugal, Président de la réunion du Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE au niveau des Ministres



Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, Son Excellence Madame Amy Bondurant, Représentant permanent des États-Unis auprès de l'OCDE, et Joel Klein, Ministre adjoint de la Justice des États-Unis, lors de la conférence sur les échanges et la concurrence.

### **Sommet de Sarajevo**

Dans un discours au Sommet, prononcé à l'occasion de la signature du Pacte de stabilité, le Secrétaire général Johnston souligne que l'OCDE est l'un des instruments à la disposition de la communauté internationale pour l'aider dans la reconstruction de l'Europe du Sud-Est.

## **AOÛT**

### **Informations sur l'environnement**

Le Groupe de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation annonce que les pays Membres de l'OCDE ont conclu un accord sur des dispositions qui assureront un plus vaste échange d'informations sur l'impact écologique des grands projets financés par des sources multiples dans des secteurs écologiquement sensibles.

## **SEPTEMBRE**

### **Technologies de l'information et de la communication dans les écoles**

Le réseau d'experts et de chercheurs nationaux établi par l'OCDE se réunit à Poitiers, afin de discuter des approches retenues par les différents pays pour préparer les étudiants à affronter les « sociétés du savoir » du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Le Secrétaire général Donald J. Johnston en Chine**

Lors d'une visite officielle en Chine, le Secrétaire général de l'OCDE, Donald J. Johnston, prononce un discours à la troisième Foire chinoise pour l'investissement international et les échanges. Le Secrétariat de l'OCDE et de hauts responsables du Gouvernement chinois s'accordent pour élever le niveau de la coopération entre l'OCDE et la Chine.

### **Valorisation du travail**

Des personnalités éminentes issues du monde académique et des décideurs des pays de l'OCDE participent à un atelier pour débattre des mesures visant à améliorer l'emploi et les ressources des personnes à faible potentiel de revenu.

### **Protocole de Kyoto**

Des représentants des Ministères des finances et de l'environnement se réunissent pour discuter des choix politiques pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et des préparatifs pour la 5<sup>e</sup> conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



Le Secrétaire général de l'OCDE, Donald J. Johnston, rencontre Li Lanqing, vice-Premier Ministre de la Chine.

***Investissement, développement et responsabilité des entreprises***

Plus de 200 participants assistent à la conférence organisée par l'OCDE avec le soutien du ministère du développement international du Royaume-Uni.

***L'économie des services***

A l'occasion du Forum de la politique de l'entreprise et de l'industrie, des fonctionnaires, des experts et des représentants des entreprises et des syndicats de 30 pays discutent les modalités pour réaliser le potentiel de l'économie des services, afin de faciliter la croissance, l'innovation et la concurrence.

***Intégration des politiques sociales et des politiques de l'environnement***

Des représentants des gouvernements et des experts se réunissent à Paris pour discuter des relations entre politiques sociales et de l'environnement.

***Coopération avec les pays du Sahel***

Lors de sa conférence biennale à Yverdon-les-Bains, le Club du Sahel examine la réforme des pratiques de coopération dans le domaine du développement aux niveaux national et local et le renforcement de l'engagement politique des membres du Club.

***Système commercial multilatéral***

Des spécialistes des échanges des pays Membres de l'OCDE et de 20 économies non membres participent à un atelier sur les obstacles aux échanges de biens et de services après le cycle d'Uruguay.

***Atelier sur la lutte contre la corruption***

Lors d'un atelier, à Manille, parrainé par la Banque Asiatique de Développement et l'OCDE, des hauts fonctionnaires et des représentants de premier plan du secteur des entreprises et de la société civile partagent leurs points de vue et leurs expériences sur les efforts de lutte contre la corruption aux niveaux national et international.

**OCTOBRE*****Forum de Paris sur le commerce électronique***

Des représentants des gouvernements, des groupements professionnels, des associations de consommateurs et d'autres organisations non gouvernementales évaluent les progrès réalisés pendant la première année vers la mise en œuvre du plan d'action sur le commerce électronique adopté à la conférence d'Ottawa d'octobre 1998.

***Donald Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, se rend en Australie***

A l'invitation du gouvernement, le Secrétaire général de l'OCDE se rend en visite officielle en Australie pour discuter des priorités d'action du Gouvernement australien.



Sally Shelton-Colby,  
Secrétaire général  
adjoint de l'OCDE.

### ***Nomination d'un Secrétaire général adjoint***

Mme Sally Shelton-Colby, haut fonctionnaire de l'administration des Etats-Unis, est nommée Secrétaire général adjoint de l'OCDE.

### ***Environnement et échanges***

Lors d'un atelier à Paris, de hauts responsables des ministères du commerce et de l'environnement et des représentants d'organisations internationales, d'ONG ainsi que des universitaires passent en revue les méthodologies d'évaluation de l'impact sur l'environnement des accords de libéralisation des échanges.

### ***Principes à respecter dans les transports maritimes***

Les membres du Comité des transports maritimes de l'OCDE et les représentants d'économies dynamiques non membres aboutissent à la conclusion d'un Arrangement sur les principes applicables aux transports maritimes.

### ***Nouveau Président du Centre de développement de l'OCDE***

M. Jorge Braga de Macedo, ancien Ministre des finances du Portugal, est nommé président du Centre de développement de l'OCDE.



Jorge Braga de Macedo,  
Président du Centre de  
Développement  
de l'OCDE

## **NOVEMBRE**

### ***L'industrie de l'acier dans les NEI***

Des représentants du Belarus, de la Chine, de l'Inde, du Kazakhstan, de la Roumanie, de la République slovaque et de l'Ukraine, ainsi que de plusieurs organisations internationales, participent à un atelier sur la situation de l'industrie de l'acier dans les Nouveaux États indépendants.

### ***Amélioration des systèmes statistiques***

Lors d'une réunion conjointe d'experts de haut niveau des Nations Unies, de l'OCDE, de la Banque mondiale et du FMI, les pays en développement et les donateurs lancent une initiative internationale conjointe -- baptisée PARIS 21 (Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle) -- pour mobiliser des financements et un soutien adéquats à l'appui du renforcement des systèmes statistiques nationaux.

### ***IDE et développement du secteur privé dans les États baltes***

De hauts responsables gouvernementaux et des experts de la région de la mer baltique et des pays Membres de l'OCDE, des représentants des entreprises et des syndicats ainsi que des universitaires participent à cette conférence organisée à Tallin avec le concours de l'Agence pour les investissements de l'Estonie.

### ***Mondialisation financière et Amérique latine***

Des décideurs des pays d'Amérique latine et de l'OCDE passent en revue les récentes propositions de réforme du système financier international à l'occasion du dixième Forum international sur les perspectives latino-américaines, organisé conjointement par la Banque interaméricaine de développement et le Centre de développement de l'OCDE.

### ***Sécurité alimentaire***

Le Secrétaire général de l'OCDE, Donald J. Johnston, procède à une consultation des ONG sur la biotechnologie et d'autres aspects de la sécurité alimentaire.

### ***Réunion de Seattle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)***

Le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'OCDE participent à la réunion ministérielle de l'OMC à Seattle.

### ***Procédure budgétaire et gestion***

Des fonctionnaires du Ministère chinois des finances, du Congrès national du peuple, de la Banque du peuple et de la Commission nationale de la planification du développement assistent à un séminaire de l'OCDE à Pékin ayant pour objectif de mettre les fonctionnaires chinois au courant des pratiques en matière de procédure budgétaire et de gestion des pays Membres de l'OCDE.

### ***Régimes applicables en cas de faillite en Asie***

Des décideurs publics de haut niveau, des magistrats, des praticiens du secteur privé, des spécialistes de la faillite et des universitaires se réunissent à Sidney (Australie). Ils recommandent l'adoption de mesures visant à renforcer les dispositions régissant les faillites.

## **DÉCEMBRE**

### ***Gains de productivité***

Dans le cadre du projet de l'OCDE sur la croissance, des personnalités éminentes du monde académique participent à un atelier où sont examinées les tendances récentes en matière de productivité et les incidences des ordinateurs et des technologies de l'information sur la croissance économique.

### ***Changement social à long terme***

Le Forum de l'OCDE sur l'avenir réunit des ministres, des chefs d'entreprises et des universitaires pour débattre des perspectives de changement social dynamique à long terme, notamment à la lumière de l'émergence de l'économie fondée sur le savoir et du développement de l'intégration mondiale.

***Innovation et politique technologique***

Un atelier de l'OCDE sur l'essaimage d'entreprises issues de la recherche s'efforce de déterminer l'importance de l'essaimage en tant que mécanisme de transfert de technologie et l'efficacité des politiques mises en œuvre pour en promouvoir le développement.

***Aide au développement***

La Grèce devient membre à part entière du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

***Consommateurs et commerce électronique***

Le Conseil de l'OCDE adopte des Lignes directrices régissant la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique, visant à assurer aux consommateurs qui font leurs achats par voie électronique une protection au moins équivalente à celle dont ils bénéficient dans le cadre du commerce traditionnel.



Gro Harlem Brundtland, Directeur général de l'OMS, et Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE.

***Cadre de coopération entre l'OCDE et l'OMS***

Le Directeur général de l'OMS, Mme Gro Harlem Brundtland, rencontre le Secrétaire général de l'OCDE, M. Donald Johnston, et des représentants des gouvernements Membres de l'OCDE pour examiner le programme de coopération sur les données et les recherches dans le domaine de la santé et évoquer le renforcement des relations entre les deux organisations.

***Indicateurs du développement durable***

Le gouvernement italien accueille à Rome une conférence de l'OCDE ayant pour objectif d'examiner comment développer des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis vers un développement durable, aussi bien sur le plan national qu'international.

***Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales***

Un projet du réexamen des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales est placé sur le site Internet de l'OCDE pour consultation et commentaires du public.

## REUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES – COMMUNIQUÉ

Le Conseil de l'OCDE s'est réuni au niveau des Ministres les 26 et 27 mai 1999, sous la présidence de M. Angel Gurría, Ministre des finances du Mexique, et la vice-présidence de M. Giuliano Amato, Ministre du Trésor, du budget et de la programmation économique de l'Italie, et de M. Leszek Balcerowicz, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de la Pologne. En outre, le 26 mai, préalablement au Conseil, un Dialogue spécial a réuni les Ministres des pays de l'OCDE et les Ministres de sept pays non membres : Argentine, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, République slovaque et Russie. Des consultations ont eu lieu avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'OCDE.

### **Perspectives et impératifs économiques**

Les Ministres se félicitent des mesures prises par les pays Membres de l'OCDE et les pays non membres, qui ont amélioré la confiance et contribué à une plus grande stabilité sur les marchés financiers mondiaux. De sérieux écueils subsistent cependant et les gouvernements ne doivent pas relâcher leurs efforts. Les Ministres soulignent la double nécessité de politiques macroéconomiques saines axées sur une croissance non inflationniste et de politiques

structurelles concourant à la compétitivité et à la flexibilité des marchés. Ces politiques se renforcent mutuellement et contribuent à de bonnes performances économiques, qui favorisent la création d'emplois et permettent de s'attaquer aux problèmes sociaux. Les Ministres conviennent qu'une croissance plus forte et plus équilibrée entre les grandes régions de l'OCDE et des réformes structurelles vigoureuses sont nécessaires pour réduire les déséquilibres de balance courante, faire reculer le chômage et soutenir la reprise dans les économies émergentes touchées par la crise. La dynamique du renforcement de l'architecture financière internationale doit être maintenue afin de compléter les efforts déployés au niveau national et régional pour garantir un environnement stable et propice à la croissance et à la reprise.

Dans la zone de l'OCDE et le reste du monde, les résultats ont été inégaux. Les Etats-Unis et plusieurs autres pays ont continué d'enregistrer une forte croissance non inflationniste. En Europe, si les perspectives diffèrent quelque peu d'un pays à l'autre, globalement l'expansion économique s'est ralentie, mais elle devrait se raffermir dans le courant de l'année. Au Japon, d'importantes mesures ont été prises, notamment la recapitalisation des grandes banques. L'économie présente aujourd'hui quelques signes d'amélioration, mais les perspectives à court terme demeurent incertaines. Dans cer-

tains pays d'Asie touchés par la crise, notamment la Corée, la reprise s'est amorcée plus rapidement que prévu, grâce à des politiques macroéconomiques de relance, à une plus grande ouverture et une meilleure supervision des marchés bancaires et financiers et à d'autres réformes structurelles qui doivent être poursuivies jusqu'au bout. La plupart des pays d'Europe centrale ont bien surmonté les turbulences récentes des marchés et ont évité que la crise russe ait des effets durablement dommageables sur leur économie. Dans plusieurs autres économies non membres émergentes et en transition, cependant, la situation incite toujours à la vigilance. Globalement, la croissance dans la zone de l'OCDE et dans l'ensemble du monde reste insuffisante.

Les Ministres conviennent que la différence marquée des situations conjoncturelles des grandes économies de l'OCDE exige des orientations économiques différentes :

- Aux Etats-Unis, où des facteurs temporaires et structurels ont facilité à la fois un rythme rapide de croissance et de création d'emplois et de bons résultats en matière d'inflation, les autorités doivent continuer à mener des politiques judicieuses et rester attentives aux signes de surchauffe.
- En Europe, où l'euro a été lancé avec succès, la baisse récente des taux d'intérêt a contribué à stimuler la croissance. Un dosage approprié de politiques macroéconomiques et de mesures structurelles vigoureuses doit être maintenu en vue de renforcer les perspectives d'amélioration de la croissance et de l'emploi.

- Au Japon, il est indispensable de soutenir l'activité tant que les pressions déflationnistes ne se sont pas atténuées et qu'une reprise de la croissance induite par la demande intérieure n'est pas clairement engagée. Les autorités japonaises sont déterminées à trouver une solution aux problèmes du secteur financier, notamment en incitant les banques à se défaire plus résolument de leurs actifs improductifs, et à poursuivre plus avant les réformes structurelles de grande ampleur indispensables à la reprise et à la croissance à long terme.

Les profils de croissance sont très différents d'un pays de l'OCDE à l'autre et à l'intérieur même des pays. Les Ministres demandent à l'Organisation d'étudier les causes de ces disparités et de mettre en évidence les facteurs et les politiques (tels que la rapidité de l'innovation technologique, l'impact croissant de la société du savoir et ses impératifs du point de vue du capital humain, l'apparition de nouvelles activités de services et l'amélioration des conditions-cadres pour favoriser le démarrage et la croissance de nouvelles entreprises, y compris les PME) qui pourraient renforcer la croissance à long terme.

Les Ministres s'inquiètent du niveau élevé de chômage que connaissent encore certains pays Membres. L'expérience montre que le chômage peut être durablement réduit par la mise en œuvre soutenue d'un ensemble complet de réformes conforme à la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Les Ministres soulignent leur détermination à continuer de mettre en œuvre cette stratégie. La persistance d'un fort taux de chômage, en particulier parmi les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés et les tra-

vailleurs migrants non qualifiés, demeure l'un des grands problèmes auxquels sont confrontés la plupart des pays de l'OCDE. C'est par une combinaison de politiques macroéconomiques et structurelles visant à accroître globalement l'emploi que l'on parviendra le mieux à favoriser l'emploi de ces groupes. Il faut favoriser la flexibilité des marchés du travail tout en maintenant des filets de protection sociale efficaces pour aider les plus vulnérables. Il convient également de porter attention aux politiques visant à améliorer les perspectives d'emploi des groupes en marge du marché du travail, à remédier aux disparités régionales sur le plan de l'emploi, à réformer la fiscalité et les transferts pour valoriser le travail et à faire en sorte que l'apprentissage à vie devienne une réalité pour tous. Promouvoir des conditions favorables au « vieillissement actif » reste aussi une priorité. Des progrès sur tous les fronts sont nécessaires pour améliorer la cohésion sociale. Les Ministres demandent à l'OCDE de poursuivre son travail de suivi et d'évaluation de la Stratégie pour l'emploi.

Le développement durable, y compris les enjeux planétaires que représentent le changement climatique, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la diversité biologique, constitue un objectif fondamental des pays de l'OCDE. Cet objectif exige la prise en compte des préoccupations économiques, environnementales et sociales dans l'élaboration des politiques, en particulier par l'internalisation des coûts, et la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement dans le monde entier. L'OCDE continuera de favoriser les discussions entre responsables économiques et responsables de

l'environnement sur la meilleure façon de respecter les engagements de Kyoto. Il est indispensable de définir un ensemble d'indicateurs clés pour évaluer les progrès accomplis vers le développement durable. Les pays de l'OCDE continueront de coopérer avec les pays non membres pour améliorer les cadres d'action et les structures institutionnelles. L'OCDE présentera aux Ministres en 2001 un rapport accompagné de recommandations.

## **Système multilatéral et nouveau cycle de l'OMC**

Les échanges et les investissements jouent un rôle moteur dans la croissance, la prospérité et l'intégration économiques au niveau mondial et revêtent une importance fondamentale dans la lutte contre la pauvreté. Le système commercial multilatéral est un des piliers de l'économie mondiale. Un système commercial ouvert, transparent et fondé sur des règles reste essentiel. Les pays doivent résister aux pressions protectionnistes et entretenir l'élan en faveur d'une plus grande libéralisation en tirant parti des niveaux actuels d'accès aux marchés. La conclusion rapide d'un deuxième accord sur les technologies de l'information (ATI-2) contribuerait à cette dynamique. Etant donné l'importance, pour les pays développés comme pour les pays en développement, des négociations en cours à Genève sur la transparence dans les marchés publics, les Ministres ont pour objectif de parvenir à un accord substantiel d'ici à la Conférence de Seattle. L'adhésion rapide à l'OMC des pays ayant demandé à devenir membre, sur la base d'engagements d'accès aux marchés mutuellement acceptables et commercia-

lement viables et dans le respect des règles de l'OMC, renforcerait le système.

Les Ministres reconnaissent la nécessité de continuer à résoudre les différends commerciaux conformément aux règles de l'OMC ainsi que la responsabilité qui incombe aux gouvernements à cet égard. Un meilleur fonctionnement et une plus grande transparence du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'OMC sont d'une importance critique. Les Ministres s'emploieront à mener à bien en temps voulu, avec leurs partenaires à l'OMC, le réexamen de ce Mémorandum d'accord dans les délais envisagés. Le système de règlement des différends doit rester adapté aux besoins des pays en développement et les Ministres réaffirment qu'il importe d'étudier les moyens les plus efficaces d'aider les pays en développement à mieux utiliser ce système.

Les Ministres souscrivent à la nécessité d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales de l'OMC et travailleront de façon constructive avec tous les membres de cette organisation afin d'assurer avec succès le lancement des négociations à Seattle à la fin de cette année. Ils œuvreront en faveur d'un ordre du jour ambitieux, large et équilibré pour les négociations, à même de répondre aux besoins et aux aspirations de tous. Les Ministres conviennent de chercher à obtenir des résultats en temps voulu, de préférence dans un délai de trois ans, et de s'efforcer avec les membres de l'OMC de dégager un accord sur les options et les modalités de négociation, notamment le principe d'un « engagement unique » et la possibilité d'arriver, en cours de négociations, à des résultats. L'intégration et la participation croissantes des pays en

développement et des pays en transition au système commercial multilatéral demeurent une priorité pour les gouvernements des pays de l'OCDE. Le nouveau cycle doit répondre aux besoins de tous les pays en développement, par un renforcement de leurs capacités, afin d'assurer leur croissance économique et de leur permettre de recueillir pleinement les fruits de la libéralisation ; à cet égard il faut prendre plus particulièrement en considération les besoins spécifiques des pays les moins avancés, notamment l'amélioration de leur accès aux marchés.

Les Ministres soulignent l'importance à la fois d'une mise en œuvre efficace des accords de l'OMC existants et, en tant que partie intégrante du nouveau cycle, des négociations prévues dans le programme incorporé, qui couvre notamment l'agriculture et les services. En outre, une libéralisation plus poussée des droits de douane sur les produits non agricoles, la suppression des obstacles non tarifaires, la facilitation des échanges et de plus larges possibilités dans le domaine des marchés publics amélioreraient grandement l'accès aux marchés et se traduiraient par des avantages substantiels pour tous les participants. L'OMC doit aussi rester attentive à l'évolution des besoins de l'économie et de la société mondiales. Les Ministres jugent indispensable que l'OMC contribue au développement durable, comme convenu à Marrakech, notamment en tenant dûment compte des questions d'environnement dans les futures négociations commerciales. Les programmes de travail actuels de l'OMC sur le commerce et l'investissement et sur le commerce et la concurrence, établis à Singapour, ont été constructifs. Dans le cadre des préparatifs de la réunion ministérielle de Seattle,

les résultats de ces travaux devraient pouvoir servir de base au Conseil général de l'OMC pour dégager un consensus sur les recommandations qu'il conviendrait de faire à la troisième Conférence ministérielle dans la perspective d'un renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles.

Les Ministres renouvellent leur appui à l'application des normes fondamentales du travail internationalement reconnues. Ils réitèrent leur opposition à l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes. Ils se félicitent des travaux de l'OIT visant à promouvoir la nouvelle Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ils approuvent la poursuite de la coopération entre les secrétariats de l'OIT, de l'OMC et de l'OCDE et soulignent la nécessité de faciliter une plus large compréhension des problèmes en cause dans les pays Membres et entre ceux-ci. Ils reconnaissent que la promotion des droits du travail et la libéralisation des échanges et de l'investissement contribuent, tout comme une bonne gouvernance et une bonne gestion publique, à l'amélioration générale des conditions de vie.

Les Ministres soulignent qu'il importe d'assurer plus de transparence et de clarté dans le fonctionnement du système de l'OMC. Une politique active et constructive de communication et de consultation avec la société civile est indispensable pour que l'opinion publique comprenne les avantages et les enjeux de la libéralisation. Les Ministres souscrivent aux importants travaux analytiques de l'OCDE à l'appui du système multilatéral et plus particulièrement des négociations futures à l'OMC. Ils invitent

l'OCDE à diffuser plus largement les résultats de ses travaux afin de contribuer à un débat public éclairé.

Les Ministres demandent que soit ratifié sans tarder par tous les participants l'Accord de l'OCDE sur la construction navale afin d'instaurer des conditions normales de concurrence sur le marché international de la construction navale et d'encourager d'autres pays à adhérer à l'Accord. L'OCDE devrait poursuivre ses travaux visant l'amélioration de la transparence sur le marché de la construction navale.

Les Ministres<sup>1</sup> se félicitent de la création du Forum sur les pratiques fiscales dommageables et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat du Forum et attendent pour leur prochaine réunion un rapport sur l'identification des paradis fiscaux.

Les Ministres se félicitent aussi du dialogue engagé entre l'OCDE et le Groupe d'action financière en vue d'étudier comment les systèmes anti-blanchiment pourraient contribuer efficacement à la lutte contre les délits liés à la fiscalité, sans perdre de leur efficacité.

Le commerce électronique ouvre de vastes perspectives en matière de croissance et d'emploi au niveau mondial. Le Plan d'action de l'OCDE sur le commerce électronique approuvé à la Conférence ministérielle d'Ottawa d'octobre 1998 sert de base à l'élaboration de nouvelles discussions et analyses techniques concernant la défense des consommateurs, la protection de la vie privée et la sécurité, les infrastructures de communication, l'authentification et la fiscalité, tout en contribuant à une meilleure

1. Voir le rapport « Concurrence fiscale dommageable – un problème mondial ».

compréhension de l'impact économique et social du commerce électronique. Les Ministres soulignent l'importance de la concertation avec la société civile, notamment le secteur privé, et les autres organisations internationales et attendent avec intérêt la conférence de suivi qui se tiendra en octobre 1999 pour rendre compte des progrès et évaluer les priorités.

Les Ministres regrettent que les Participants à l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation n'aient pas pu encore mettre au point un accord régissant l'agriculture, conformément au mandat donné lors du cycle d'Uruguay. Ils invitent instamment, une fois de plus, les Participants à intensifier leurs efforts pour conclure cet accord sans retard, si possible d'ici à la Conférence de Seattle, et à leur faire rapport à la prochaine réunion du Conseil au niveau ministériel. Ils se félicitent des progrès vers l'adoption d'un Accord de l'OCDE sur l'échange d'informations environnementales pour les grands projets financés par des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et demandent que les travaux soient poursuivis en vue d'harmoniser les approches et qu'un rapport sur les progrès accomplis soit présenté à la prochaine réunion du Conseil au niveau ministériel.

L'agriculture reste d'une importance centrale. La réforme des politiques agricoles a marqué des progrès, mais il faut faire plus : les niveaux globaux d'aide et de protection restent élevés, des tensions et différends commerciaux persistent et il s'agit d'un secteur d'un intérêt capital pour les pays en développement. Les Ministres conviennent de poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre le large ensemble d'objectifs communs et de princi-

pes d'action concernant la réforme des politiques agricoles et reconnaissent le caractère multifonctionnel de ce secteur, la nécessité de veiller à ce que les politiques agro-alimentaires soient ciblées, transparentes, efficaces et ne faussent pas la production et les échanges, ainsi que l'objectif à long terme de réductions progressives substantielles du soutien et de la protection qui aboutiraient à une réforme fondamentale, convenus par les Ministres de l'agriculture en mars 1998 et notés par le Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres en avril 1998.

Une gestion efficace et durable des ressources des pêcheries et les interactions entre la gestion des ressources et les échanges appellent en temps voulu un accord et une action au niveau international. Les Ministres se félicitent du Plan d'action international de la FAO pour la gestion de la capacité de pêche et appuient les efforts menés actuellement par l'OCDE pour analyser l'impact des transferts financiers publics et d'autres facteurs pertinents sur la durabilité des ressources de pêche et notamment leur surexploitation.

La biotechnologie ouvre de vastes horizons, mais soulève aussi de sérieux problèmes et suscite un débat public sur ses implications. Les Ministres soulignent qu'il importe de préserver la santé publique et l'environnement tout en permettant à chacun de bénéficier des progrès de la biotechnologie. La recherche scientifique joue un rôle essentiel dans ce contexte. L'OCDE devrait continuer à examiner les diverses dimensions de cette question, notamment lors des discussions qui y seront consacrées à l'occasion de la prochaine réunion ministérielle du Comité de la politique scientifique et technologique et dans d'autres enceintes.

L'OCDE a été prompte à reconnaître les graves perturbations que le passage à l'an 2000 pourrait provoquer dans l'économie mondiale. Les Ministres se félicitent des efforts faits par l'Organisation pour sensibiliser à ce problème les gouvernements et le secteur privé, en particulier les PME. Ils invitent instamment tous les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé à continuer d'échanger des informations sur la préparation au passage à l'an 2000, à donner priorité aux activités de mise en conformité et à établir des plans d'urgence à tous les niveaux. Les besoins des pays en développement doivent faire l'objet d'une attention particulière.

## Gouvernance

Une bonne gestion des affaires publiques est indispensable pour renforcer la démocratie pluraliste et favoriser un développement durable. Les Ministres se félicitent des efforts faits par l'OCDE pour encourager des structures de gestion publique plus efficaces, plus efficaces et plus transparentes dans les pays Membres et non membres, grâce notamment à ses activités sur la gestion du secteur public, la lutte contre la corruption, la réforme de la réglementation, le gouvernement d'entreprise, l'éthique dans la vie publique et les administrations locales et régionales ainsi qu'à ses travaux en cours sur les indicateurs du progrès en matière de gouvernance et de gestion publique au niveau mondial. Les Ministres demandent à l'OCDE d'élaborer une proposition d'« initiative sur la bonne gouvernance » afin de mieux partager les résultats des activités actuelles de l'Organisation dans ce domaine avec les pays non membres intéressés, le cas échéant en

coopération avec d'autres organisations internationales. Ils demandent aussi un rapport d'étape sur cette initiative pour leur prochaine réunion.

Les Ministres saluent et approuvent les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE. Ces Principes sont une réalisation majeure de l'Organisation. Ils aideront les pays Membres dans les efforts qu'ils font pour évaluer et améliorer leurs propres cadres et orienteront l'action du secteur privé. Ils contribueront beaucoup au renforcement du système financier international. Les Ministres encouragent leur mise en œuvre et leur utilisation au sein des pays Membres ainsi que les échanges d'expérience entre eux. Ils demandent à l'OCDE, en coopération avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres organisations internationales, de favoriser la mise en œuvre et l'utilisation des Principes dans les pays non membres. Ils conviennent que l'OCDE évaluera ces Principes le moment venu, éventuellement dans deux ans, eu égard aux expériences nationales et aux nouvelles évolutions dans ce domaine.

Les Ministres se félicitent de l'achèvement des examens par l'OCDE de la réforme de la réglementation aux Etats-Unis, au Japon, au Mexique et aux Pays-Bas. Des réformes équilibrées et globales de la réglementation peuvent largement contribuer à une croissance durable et à la prospérité future, tout en favorisant une protection satisfaisante et efficiente des consommateurs et des citoyens. Les Ministres considèrent que les résultats de ces examens fourniront des orientations pour la réalisation d'autres réformes, dans les pays Membres comme dans les pays non membres. Ils attendent avec intérêt l'achèvement, en 2000, de la deuxième série

d'examens portant sur la Corée, le Danemark, l'Espagne et la Hongrie ainsi que l'élargissement de ce processus à d'autres pays Membres.

L'entrée en vigueur de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, le 15 février, marque une étape décisive dans la lutte internationale contre ces pratiques. Les Ministres veilleront activement, par l'intermédiaire de l'OCDE, à une mise en œuvre efficace de cette Convention. Ils demandent instamment à tous les gouvernements signataires qui ne l'ont pas encore fait de la ratifier et, dès que possible, de la mettre pleinement en œuvre ainsi que la Recommandation de l'OCDE sur la déductibilité fiscale des pots-de-vin. L'OCDE défendra les objectifs de la Convention partout dans le monde et continuera de collaborer avec les non-membres, en coopération avec d'autres organisations internationales, dans la lutte contre la corruption. Les Ministres demandent à l'OCDE de poursuivre ses travaux visant le renforcement de la lutte contre la corruption, notamment l'examen des questions concernant les actes de corruption en liaison avec des partis politiques étrangers, les avantages promis ou accordés à une personne par anticipation de sa désignation comme agent public étranger, la corruption d'agents publics étrangers en tant qu'infraction principale pour la législation relative au blanchiment de capitaux et le rôle des filiales étrangères ainsi que des places offshore dans les mécanismes de corruption. Les Ministres reconnaissent la contribution des règles commerciales internationales à la lutte contre la corruption et encouragent la réalisation de travaux analytiques supplémentaires à cet égard.

## **Relations avec les non-membres**

Les économies de l'OCDE et les économies non membres sont confrontées à des enjeux et opportunités dont l'interdépendance s'accroît du fait de la rapide intégration mondiale. Les Ministres soulignent la nécessité d'un renforcement du dialogue sur les politiques à suivre et encouragent les discussions en cours sur l'amélioration de la coopération entre l'OCDE et les non-membres.

Les Ministres se félicitent de la participation d'un certain nombre de pays non membres à un Dialogue spécial ministériel, s'appuyant sur de nombreuses années de coopération mutuellement bénéfique avec un large éventail de pays non membres. Ce Dialogue spécial a favorisé une compréhension commune des grands défis mondiaux – promouvoir la croissance, le développement durable et la cohésion sociale et mettre à profit et partager pleinement les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement.

L'OCDE reste ouverte à de nouveaux membres partageant les mêmes valeurs, tout en restant sélective et en maintenant de stricts critères d'adhésion. Les Ministres comptent sur la conclusion prochaine de la procédure d'adhésion de la République slovaque à l'Organisation.

## **Europe du Sud-Est**

Les Ministres ont examiné la situation préoccupante en Europe du Sud-Est, en s'attachant tout particulièrement à ses conséquences économiques pour les pays de la région. Une stratégie de développement efficace et cohérente à long terme exigera l'engagement de toutes les parties prenantes.

Les Ministres se félicitent donc de l'initiative internationale visant à établir un Pacte de stabilité pour la région afin d'instaurer la démocratie, la paix et la prospérité économique en Europe du Sud-Est. A cet égard, ils prennent note du mécanisme de coordination opérationnelle établi par la Banque mondiale et la Commission européenne.

Les Ministres s'engagent à ce que l'OCDE participe activement à l'effort de la communauté internationale et soutienne ce processus, en tirant parti de son avantage comparatif et de sa grande expérience de l'aide aux économies en transition. L'Organisation peut apporter une contribution importante en fournissant aux pays touchés de la région des conseils sur l'élaboration des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales, en aidant à mettre en place les cadres juridiques et institutionnels nécessaires et en favorisant l'intégration dans l'économie régionale et mondiale. Ses programmes de coopération existants avec les pays de la région devraient être renforcés et l'Organisation devrait lancer, lorsque les conditions s'y prêtent, des programmes avec les autres pays touchés.

## Développement

Les Ministres réaffirment l'importance de la stratégie de partenariat de l'OCDE pour le développement et reconnaissent la nécessité de mieux adapter leurs politiques de coopération pour le développement aux principes et pratiques de partenariat. Ils se félicitent du renforcement du dialogue avec les institutions multilatérales en vue d'améliorer la coordination de l'aide ainsi que des travaux menés conjointement avec l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale sur les

objectifs de développement international. Une plus grande cohérence des politiques est indispensable pour réaliser ces objectifs. Les Ministres prennent note du rapport sur les échanges et l'investissement et le développement et conviennent de travailler ensemble à l'OCDE pour tenir davantage compte de l'incidence de leurs propres cadres d'action sur les pays en développement. L'OCDE entreprendra de nouveaux travaux analytiques dans ce domaine et présentera un rapport.

Face à la tendance à la baisse des niveaux de l'aide publique au développement ces dernières années, les Ministres soulignent qu'il importe de maintenir des niveaux substantiels d'aide, en particulier pour les pays les plus pauvres, et d'améliorer la qualité de cette aide. Ils regrettent que les conditions n'aient pas encore été remplies pour conclure un accord sur le déliement de l'aide en faveur des pays les moins avancés. Ils notent toutefois les progrès accomplis à l'OCDE depuis 1998 en ce qui concerne les principes et les modalités du déliement de l'aide et demandent une intensification des efforts en vue d'arrêter une Recommandation, conformément au mandat donné.

L'OCDE joue un rôle important dans la recherche d'une croissance et d'une prospérité partagées à l'échelle mondiale. Les Ministres reconnaissent les efforts de réforme accomplis par l'OCDE ces dernières années et attendent de l'Organisation qu'elle les consolide et les renforce. Après les importantes réductions budgétaires qui ont été réalisées, les Ministres souscrivent à l'objectif de stabilité financière pour les activités de l'OCDE dans les années à venir. Pour que cette stabilité puisse être assurée, ils conviennent qu'il est indispensable de trouver

une solution globale au problème du financement des pensions.

Les enjeux politiques, économiques et sociaux du siècle prochain exigent la participation active d'une opinion publique bien informée. Les Ministres reconnaissent la responsabilité de plus en plus grande qui leur incombe d'assurer transparence et clarté dans l'élaboration des politiques, et attendent de l'Organisation qu'elle aide les gouvernements à mener à bien la tâche importante que représente l'amélioration de la politique de communication et de consultation avec la société civile.

## AFFAIRES ECONOMIQUES

[www.oecd.org/eco/eco](http://www.oecd.org/eco/eco)

Le Département des Affaires économiques examine l'évolution économique et financière des pays de l'OCDE et d'un certain nombre de pays non membres. Cette mission incombe au Comité de politique économique (CPE) et à ses organes subsidiaires – le Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme, le Groupe de travail N° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles et le Groupe de travail N° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux – ainsi qu'au Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR). Le CPE a été le premier comité créé par les pays de l'OCDE. Il se compose de hauts conseillers en politique économique qui exercent une grande influence sur l'action des gouvernements nationaux et des banques centrales.

### Evaluation macroéconomique

Deux fois par an, les *Perspectives économiques de l'OCDE* présentent les tendances et les évolutions des principales variables macroéconomiques et établissent des prévisions mondiales pour les 18 mois à venir. Les grandes questions de politique économique qui se posent dans les pays de l'OCDE et certains pays non membres y sont examinées. Les prévisions à court terme servent de base pour les recommandations de politique économique faites par le Conseil au niveau des ministres lors de sa réunion annuelle. Les thèmes spéciaux supplémentaires traités dans les *Perspectives économiques* en 1999 ont été les suivants : performances du marché de l'emploi, déséquilibres externes, fisca-

lité à moyen terme et marchés financiers (voir plus loin). Parmi les principaux thèmes abordés en 2000 figureront très vraisemblablement la croissance dans les pays de l'OCDE, la réforme de la réglementation et le chômage structurel.

### Etudes économiques

Dans le cadre de la surveillance des politiques économiques dans les pays Membres que le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement exerce périodiquement, 21 pays ont été examinés en 1999.

Comme les années précédentes, les examens ont accordé une attention particulière aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes structurelles dans différents domaines tels que le marché du travail, le système financier, les soins de santé, les échanges, la politique de la concurrence, le gouvernement d'entreprise, les entreprises publiques, l'innovation et la technologie, etc. Dans le même temps, les études ont mis l'accent sur les thèmes structurels suivants : réforme fiscale, vieillissement des populations et développement durable. Ces thèmes resteront au centre des activités du Comité en 2000.

### Caractéristiques structurelles des économies

Veiller à ce que les responsables des politiques économiques prêtent une attention suffisante aux questions de stabilité politique et de cohésion sociale et au partage des fruits de la croissance économique dans

l'ensemble de la société est devenu une haute priorité de l'Organisation. En 1999, le Comité de politique économique et ses groupes de travail ont examiné en détail une série de questions relatives aux politiques structurelles. Les faits saillants de ces examens ont été publiés dans les *Perspectives économiques*. Les principales questions traitées ont été les suivantes :

- Performances du marché du travail et Stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Les performances du marché du travail se sont améliorées dans beaucoup de pays de l'OCDE durant les années quatre-vingt-dix, même si les progrès ont été inégaux, le taux de chômage restant trop élevé et le niveau de l'emploi trop bas dans beaucoup d'entre eux. Les écarts constatés entre les pays ont été attribués au rythme différent de mise en œuvre de la Stratégie pour l'emploi. Ce constat conduit à penser qu'un programme de réforme ambitieux, qui s'inspire des grandes lignes définies dans la Stratégie pour l'emploi, est de nature à améliorer substantiellement les conditions du marché du travail. Toutefois, il faut que les responsables politiques persévèrent dans leurs efforts de réforme car les effets sur les marchés du travail ne se feront sentir qu'à terme.
- Valoriser le travail. Le suivi des travaux sur les marchés du travail s'est traduit par une évaluation des mesures destinées à améliorer la situation au regard de l'emploi et des revenus des personnes à faible capacité de gains. Des réductions ciblées des prélèvements sur les salaires et une aide financière liée à l'exercice d'un emploi en faveur des travailleurs faiblement rémunérés ont permis de stimuler l'emploi des groupes visés et se sont souvent révélées efficaces pour redistribuer le revenu en faveur des personnes à bas salaires. Cependant, ces politiques risquent aussi d'affaiblir les incitations à travailler chez ceux qui exercent déjà un emploi. De plus, l'effet global sur l'emploi dépend de façon importante de la structure des gains et de la manière dont les politiques de « valorisation du travail » s'intègrent dans une stratégie d'ensemble.
- Taille et rôle des stabilisateurs budgétaires automatiques. Les composantes des budgets publics affectées par la situation macroéconomique (« stabilisateurs automatiques ») contribuent à lisser le cycle d'activité dans les différents pays de l'OCDE. Au cours des années quatre-vingt-dix, toutefois, dans certains pays la nécessité d'opérer un assainissement budgétaire pour améliorer les finances publiques a contraint les gouvernements à prendre des mesures discrétionnaires qui ont amoindri ou même neutralisé l'effet des stabilisateurs budgétaires automatiques. En évitant les fortes fluctuations économiques, les stabilisateurs budgétaires peuvent renforcer la performance économique à long terme. Néanmoins, il convient de les utiliser de façon symétrique au cours du cycle pour éviter une accumulation coûteuse de la dette.
- Gestion de la dette publique. Les responsables de la gestion de la dette publique devront relever des défis difficiles – et variables – au cours des années à venir. Pour des pays tels que les Etats-Unis, où la dette brute se contracte rapidement, la question se pose de savoir si les titres du secteur privé peuvent remplir les mêmes fonctions sur les marchés financiers que le marché de la dette publique qui tenait traditionnellement une place importante. Dans la zone euro, un degré de coopération raisonnable entre des stratégies de gestion de la dette indépendantes contribuera à garantir l'efficacité du marché financier de la zone. Au Japon, le niveau de la dette devrait s'élever rapidement et il convient en particulier de rendre la gestion de la dette plus

efficace, ce qui engendrera des économies budgétaires considérables.

- Flux de capitaux vers les économies de marché émergentes. Un examen des facteurs à l'origine des crises récentes sur les marchés financiers de ces économies, ainsi qu'une analyse des différences clés concernant les institutions et la surveillance des marchés de capitaux entre les pays émergents et les pays de l'OCDE matures, ont permis de conclure qu'un système financier solide, doté notamment d'une réglementation efficace, et une situation macroéconomique stable sont des conditions préalables à une intégration réussie dans les marchés financiers mondiaux. Le rattachement à une monnaie de référence peut parfois (mais pas toujours) être utilisé comme instrument de stabilisation, mais porte en germe des dangers. Bien que l'imposition de mesures de contrôle des mouvements de capitaux en cas d'urgence puisse offrir quelques avantages à court terme, il serait préférable d'améliorer la gestion des crises dans un contexte multilatéral.
- Déséquilibres de balance courante. Les balances courantes des grandes régions de l'OCDE ont divergé en 1999, suscitant des questions sur la viabilité et le risque de fluctuations de change perturbatrices et/ou de tensions commerciales. On a donc analysé les facteurs à l'origine de l'accroissement des déséquilibres de balance courante dans la zone de l'OCDE en 1999. Il est apparu que la contraction des importations dans les pays d'Asie touchés par la crise a eu un impact majeur sur les exportations des pays de l'OCDE, en particulier celles du Japon. En outre, l'accentuation des déséquilibres de balance courante du Japon et des Etats-Unis reflète les différences concernant les tendances de la demande. Les déséquilibres correspondants entre l'épargne et l'investissement pourraient persister dans le moyen terme.
- Ouverture des marchés. Les politiques commerciales protectionnistes, surtout dans le secteur des biens industriels, ont été réduites progressivement, dans des proportions considérables, au cours des quarante années écoulées. Dans ce contexte, le degré d'ouverture des marchés s'est sensiblement accru, même si l'évolution a été inégale d'un secteur et d'un pays à l'autre. Ainsi, les obstacles aux échanges agricoles demeurent omniprésents dans la plupart des pays de l'OCDE. Depuis peu d'années, on se préoccupe du recours abusif à certains instruments de politique commerciale, notamment des actions antidumping. Parfois, des politiques nationales visant ostensiblement d'autres objectifs (la santé ou la protection de l'environnement, par exemple) ont aussi pour effet de restreindre l'accès aux marchés.
- Profil international de la réglementation des marchés de produits. En coopération avec les pays Membres, l'OCDE a construit une base de données unique sur le cadre réglementaire des marchés de produits. Il en ressort que les pays se ressemblent de par leurs politiques relativement libérales en matière d'échanges et d'investissements internationaux, mais que les réglementations internes diffèrent encore d'un pays à l'autre en ce qui concerne leur champ d'application et leurs effets potentiels sur la concurrence dans les marchés de produits. Par ailleurs, les pays caractérisés par des charges administratives lourdes ont également tendance à appliquer des réglementations économiques plus gênantes. Les différences d'un pays à l'autre doivent cependant être relativisées : les données laissent à penser que tous les régimes sont plutôt libéraux.

- Défis posés par le changement climatique. La plupart des pays de l'OCDE ont signé le Protocole de Kyoto par lequel ils s'engagent à réaliser des objectifs spécifiques concernant les émissions de « gaz à effet de serre » pour la période 2008-12. Le respect de ces engagements exigera des actions décisives couvrant un large éventail de politiques. Dans ce contexte, l'échange international de droits d'émission peut largement contribuer à minimiser les coûts. Au-delà de Kyoto, les pays en développement devront être associés au processus ; pour parvenir à un accord il sera crucial de résoudre les problèmes d'équité. Toutefois, même si ces politiques se révèlent efficaces, certains changements climatiques sont à prévoir : les pays doivent donc envisager les réformes à mettre en œuvre pour s'y adapter.



#### **L'UEM : An 1**

*La monnaie unique européenne a été lancée au début de 1999 dans onze des quinze pays de l'Union. Cette étude évalue les tendances et politiques économiques durant l'année inaugurale du nouveau régime.*

## LE PROJET DE L'OCDE SUR LA CROISSANCE

A sa réunion de mai 1999, le Conseil ministériel de l'OCDE a demandé à l'Organisation d'étudier les causes des différences de croissance entre les pays et de mettre en évidence les facteurs et les politiques qui pourraient améliorer les performances à long terme. Pour répondre à ce mandat, un programme de travail a été élaboré, qui prend appui sur des travaux antérieurs et des travaux en cours, ainsi que sur des activités nouvelles. Nombre de Directions, Comités et Groupes de travail seront impliqués dans ce programme à travers toute l'Organisation.

Les principales orientations qui guideront le programme de travail sont les suivantes :

- Une mise en évidence des causes de la croissance à l'échelle de l'économie tout entière.
- Un cadre susceptible de rendre compte de manière intégrée et cohérente de la croissance passée et de l'évolution récente.
- Une analyse des sources microéconomiques de la croissance, complément essentiel pour comprendre l'évolution de la croissance à l'échelle de l'économie tout entière.
- L'accent sera mis sur les déterminants de la croissance qui sont sensibles à l'action des pouvoirs publics.

L'analyse comprend trois volets principaux qui formeront le cadre des orientations pour l'action du rapport final qui sera soumis aux Ministres de l'OCDE en 2001. Le premier volet analysera en

détail les tendances récentes de la croissance. Ceci conduit à distinguer l'évolution cyclique de l'évolution tendancielle, en vue essentiellement d'examiner les arguments selon lesquels certaines économies de l'OCDE seraient entrées dans une "nouvelle ère". Il conviendra aussi de quantifier les contributions à la croissance qui proviennent d'une augmentation des intrants (par exemple, apports accrus de travail et de capital dans la production) et de l'utilisation plus efficace de ces intrants. Parmi les facteurs mis en évidence à cet égard, on citera l'influence des technologies, notamment la contribution des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Une fois que l'on aura brossé un tableau plus précis des tendances de la croissance, le deuxième volet de l'analyse abordera une question capitale du point de vue de l'action des pouvoirs publics : les liens entre la croissance globale, les politiques et les autres facteurs en jeu. Cette analyse recherchera les déterminants individuels de la croissance, y compris le développement du capital humain, et veillera à la cohérence globale en prenant en compte la structure de la croissance à l'échelle de l'économie tout entière.

Le dernier volet de l'analyse aura pour but de mettre en lumière les fondements microéconomiques de la croissance. A partir de ce qui se passe concrètement au niveau des entreprises, on examinera le processus de croissance en vue de quantifier les

contributions qui proviennent de la naissance, de la mort et de la croissance des entreprises. De la même façon, on examinera les caractéristiques associées à la survie et à la croissance des entreprises afin d'en tirer les conséquences pour l'action des pouvoirs publics en ce qui concerne, par exemple, les obstacles à l'entrée, le rôle d'une main-d'oeuvre bien formée et la R & D. On insistera particulièrement sur les caractéristiques des entreprises à très forte croissance.

## STATISTIQUES

[www.oecd.org/std/](http://www.oecd.org/std/)

La Direction des statistiques fournit aux analystes du Secrétariat, aux pays Membres et au grand public, des statistiques économiques complètes, comparables et fiables. Elle veille aussi à ce que les instances publiques, les chercheurs et les analystes puissent accéder facilement à toutes les informations statistiques publiées par l'OCDE. Enfin, la Direction est chargée de coordonner les travaux statistiques au sein de l'Organisation et de la représenter auprès des autres organismes internationaux du domaine statistique.

### Indicateurs économiques à court terme

Les indicateurs économiques à court terme servent à étayer les travaux de recherche et d'analyse réalisés pour les gouvernements Membres par les autres secteurs de l'Organisation.

Les *Principaux indicateurs économiques* (PEI), une des publications phares de l'OCDE, paraissent chaque mois sur support papier et sur CD-ROM. Classés par sujet et par pays, ces indicateurs dressent un tableau à jour de la situation économique mondiale au moyen de tout un éventail d'indicateurs économiques à court terme. Début 2000, la liste des pays couverts par les PIE s'est enrichie de dix pays non membres participant aux activités du Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM). Ces dix pays sont la Bulgarie, la Chine, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Slovénie, la Slovaquie et l'Ukraine. En 1999, la liste des indicateurs à court terme fournis pour la zone euro a également été sensiblement allongée. Le *Tableau de bord* hebdomadaire fournit les indicateurs les plus récents sur Internet.

Parmi les autres ouvrages fournissant des indicateurs à court terme figurent les *Indicateurs avancés et enquêtes de conjoncture* (publication mensuelle sur CD-ROM), permettant de déceler à l'avance les points de retournement du cycle économique, les *Statistiques trimestrielles de la population active* (papier et CD-ROM), les *Statistiques annuelles de la population active*, les *Indicateurs des activités industrielles* (publication trimestrielle sur papier et CD-ROM) et les *Statistiques des structures industrielles* (publication annuelle sur papier et CD-ROM). L'édition 1999 de ce dernier ouvrage contenait pour la première fois un ensemble d'indicateurs annuels de la structure du secteur des services dans certains pays Membres. En 2000, il est prévu de lancer une publication sur les petites et moyennes entreprises.

La Direction gère une base complète d'informations méthodologiques sur les sources et les définitions, ainsi que sur les méthodes utilisées pour établir les statistiques. Ces informations sont essentielles pour assurer un bon usage des données et permettent de déterminer le degré de comparabilité des chiffres publiés. Ces informations méthodologiques sont regroupées dans *Principaux indicateurs économiques : Sources et définitions* (dont la dernière édition date de juillet 1997). Une mise à jour de cet ouvrage sera diffusée en 2000. Toujours en 2000, paraîtra une nouvelle publication fournissant une comparaison des méthodes de collecte et de calcul des indicateurs à court terme utilisées par les pays pour lesquels des données figurent dans les *Principaux indicateurs économiques* et montrant en particulier les liens entre ces méthodes et les directives et les recommandations internationales

existantes. Les informations méthodologiques relatives aux *Principaux indicateurs économiques* sont actualisées tous les mois sur la version CD-ROM. En 1999 a également été diffusée une publication sur les sources et définitions des indicateurs quantitatifs à court terme des activités industrielles. Toutes les informations méthodologiques sont accessibles sur le site Internet de l'OCDE.

## Pays non membres

En 1999, les travaux avec les non-membres, qui étaient jusque là centrés sur les économies en transition, ont été élargis à un groupe plus vaste de pays qui présentent un intérêt immédiat pour l'Organisation en raison de la place qu'ils occupent dans l'économie mondiale.

Des statistiques économiques à court terme concernant les pays non membres sont maintenant publiées tous les mois sur Internet. La liste des pays couverts englobe désormais la Russie et la Chine, et des dispositions ont été prises pour intégrer des données mensuelles relatives aux non-membres dans la publication phare de la Direction des statistiques, *Principaux indicateurs économiques* (voir plus haut).

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux de change calculés de manière à éliminer l'effet des écarts de prix entre les différents pays, ce qui est indispensable pour comparer les niveaux de vie entre pays. Le calcul des PPA 1996 pour les nouveaux Etats indépendants (NEI) de l'ex-Union soviétique a été achevé, et ces chiffres, qui ont été publiés, ont permis de comparer les niveaux de vie de ces pays avec ceux des pays Membres de l'OCDE et des pays d'Europe centrale et orientale.

Les travaux avec l'Ukraine et la Russie sur l'évaluation de l'économie souterraine se sont poursuivis. Une équipe d'experts internationaux a entrepris d'établir,

sous la coordination de la Direction des statistiques, un manuel de L'évaluation de l'économie souterraine. Celui-ci s'inspirera de l'expérience concrète accumulée par la Direction des statistiques dans les économies en transition et des méthodes mises au point par les pays de l'OCDE pour améliorer la couverture de leurs statistiques économiques de base et de leurs comptes nationaux. Un plan détaillé a été arrêté et la version préliminaire de plusieurs chapitres a déjà été rédigée. L'ouvrage devrait paraître dans le courant du second semestre de l'an 2000.

Un accord sur la participation de la Chine à l'exercice de comparaison des PPA pour l'an 2000 a été conclu. Si ce programme peut être mené à bien, il sera pour la première fois possible d'évaluer avec précision la place qui revient à la Chine dans l'économie mondiale. Les travaux relatifs à l'élaboration d'un rapport sur les sources et méthodes servant à l'établissement des comptes nationaux en Chine ont avancé de façon satisfaisante ; le rapport sera publié début 2000. Un séminaire sur l'analyse des cycles a été organisé à Pékin et des formations sur le même sujet ont été dispensées à Paris. Un rapport sur ces travaux sera diffusé début 2000 sous la forme d'une publication conjointe de l'OCDE et du Bureau national des statistiques de la Chine.

Les enquêtes de conjoncture (ou "d'opinion") se sont révélées une source particulièrement utile d'information sur les évolutions économiques à court terme dans les pays en transition. Dans la plupart de ces derniers, la couverture et l'actualité des statistiques traditionnelles sont en effet en voie de détérioration depuis quelques années. En Russie, un nouveau séminaire a été organisé, dont les résultats seront diffusés début 2000 sous la forme d'une publication conjointe de l'OCDE, du Goskomstat et du Centre pour l'analyse économique. Un atelier sur les enquêtes de conjoncture a également été organisé à Manille à l'intention

des pays de l'ANASE. Son objectif était d'encourager les pays de la région à adopter un ensemble standard de questions afin de garantir la comparabilité internationale des résultats de ces enquêtes. D'autres ateliers seront organisés pour approfondir les questions liées à l'exploitation des résultats des enquêtes pour l'analyse des cycles et au suivi des évolutions économiques à court terme. Ce programme est réalisé en collaboration avec la Banque asiatique de développement.

Dans le cadre du Programme régional de l'OCDE pour les pays baltes un poste de projet a été créé afin d'aider ces pays à développer leurs statistiques macro-économiques dans les domaines qu'ils jugent eux-mêmes prioritaires. En leur qualité de candidats à l'adhésion à l'UE, ces pays bénéficient déjà de programmes intensifs de coopération technique de la part d'Eurostat, avec laquelle la Direction des statistiques coordonne étroitement ses travaux. Ceux-ci portent essentiellement sur l'établissement de comptes nationaux trimestriels, sujet qui a fait l'objet d'un atelier en juillet 1999 et sur lequel un atelier de suivi est prévu en juillet 2000. Il a été entrepris d'élaborer un recueil des principales sources de données et méthodes utilisées par les divers pays baltes pour l'établissement de leurs comptes nationaux trimestriels, recueil qui devrait être publié dans le courant du second semestre 2000.

Des agents de la Direction ont présenté des contributions à des réunions internationales sur le calcul des parités de pouvoir d'achat et les méthodes de raccordement des résultats obtenus pour les différentes régions, sur des aspects théoriques et pratiques de la mesure du stock de capital, sur les enquêtes de conjoncture et l'utilisation de leurs résultats pour l'analyse des cycles, et sur les méthodes d'estimation des activités relevant de l'économie souterraine. Des membres de la Direction ont également participé aux travaux de groupes d'étude

internationaux sur la mesure en prix et en volume des comptes nationaux, sur la normalisation des indices des prix à la consommation et à la production, et sur les statistiques du commerce international des services.

## Statistiques structurelles

La Direction a poursuivi son programme de publications régulières consacrées aux comptes nationaux annuels et trimestriels, aux statistiques annuelles et mensuelles du commerce extérieur, aux comptes économiques annuels de l'agriculture, aux parités de pouvoir d'achat et aux statistiques des services des pays Membres de l'OCDE. Elle participe aussi à l'établissement de nouveaux systèmes et classifications statistiques, à des activités d'ouverture et à l'organisation de réunions d'experts nationaux. Certaines de ces réalisations sont présentées ci-dessous.

C'est l'OCDE qui a mis au point le premier système international de comptabilité nationale dans les années cinquante et elle continue de jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. Les trois classifications fonctionnelles intégrées à la version 1993 du *Système de comptabilité nationale* (SCN) ont été approuvées par la Commission de statistique des Nations Unies à sa réunion de mars 1999. Ces classifications concernent les dépenses des administrations publiques, des ménages et des secteurs à but non lucratif. Tous les offices statistiques nationaux ont été invités à formuler leurs commentaires sur un projet de document indiquant les modifications qu'impliquent ces nouvelles classifications dans la version 1993 du SCN avant que celui-ci ne soit soumis pour approbation à la Commission de statistique des Nations Unies, à sa réunion de 2000. Un glossaire contenant une définition précise de quelque 600 termes techniques utilisés dans l'édition 1993 du SCN sera publié en 2000.

En sa qualité d'animateur de l'Equipe spéciale des statistiques du commerce international des services créée par les Nations Unies, l'OCDE joue un rôle majeur dans la conception du manuel qui sera consacré à ce sujet. Celui-ci a pour but d'aider les pays Membres à assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et à apprécier l'orientation et le rythme de la mondialisation dans la production de services. La réalisation de ce manuel est étroitement coordonnée avec les travaux connexes menés dans d'autres secteurs de l'Organisation sur l'investissement direct étranger et les activités des filiales étrangères. Un avant-projet du manuel a été présenté à une équipe spéciale qui s'est réunie en juillet 1999 ; une version révisée a ensuite été établie pour tenir compte des observations qui avaient été formulées à cette réunion, puis soumise à l'examen de l'ensemble de la communauté internationale. Elle a été débattue lors d'une réunion en février 2000, et sera à nouveau révisée en vue de sa transmission pour examen à la session que doit tenir début 2001 la Commission de statistique des Nations Unies.

La Direction a maintenu son étroite collaboration avec Eurostat. Des membres de la Direction ont participé aux travaux de trois groupes spéciaux chargés d'étudier les méthodes d'estimation des prix nécessaires au calcul du volume des dépenses de matériel informatique, de construction et de gros équipement, comme les navires et les avions. Une publication conjointe consacrée aux statistiques des échanges internationaux de services est parue en mai et une réunion conjointe d'experts des échanges de services a eu lieu en juillet.

La première réunion organisée par l'OCDE sur les statistiques du commerce international s'est tenue en 1999. Les échanges de vues ont porté sur tout un éventail de questions, parmi lesquelles la cohérence des

données sur le commerce international, la limitation de la charge de travail liée à la notification grâce à la mise en commun des données recueillies par les différentes organisations internationales, et les problèmes résultant des seuils différents à partir desquels les divers pays notifient leurs opérations internationales. Cette réunion a été jugée très fructueuse et une réunion de suivi est prévue pour la fin 2000.

La réunion organisée chaque année par l'OCDE sur les comptes nationaux a eu lieu en septembre 1999. Elle a été principalement consacrée à l'examen des problèmes soulevés par l'application de la version 1993 du *Système de comptabilité nationale* (SCN) et des méthodes novatrices qu'ont trouvées les pays pour y faire face. En 1999, la plupart des pays de l'OCDE ont en effet entrepris de fonder leurs comptes nationaux annuels et trimestriels sur la version 1993, et non plus sur la version 1968, du SCN, ce qui n'a pas été sans poser quelques problèmes. Parmi les principaux, on citera les suivants : dans le cas de certains pays, les séries produites sur la nouvelle base sont très courtes (parfois pas plus de quatre ans) ; les données relatives à certains pays sont moins détaillées que les précédentes ; les estimations à prix constants établies par certains pays reposent sur des indices en chaîne et ne sont donc pas directement comparables à celles d'autres pays qui utilisent la méthode plus traditionnelle des indices à pondérations fixes ; la date à laquelle le changement de système a été opéré diffère d'un pays à l'autre (voire d'une section des comptes à l'autre pour un même pays), d'où des problèmes de comparabilité du fait que les données contenues dans la base de l'OCDE renvoient, pour certains pays, au SCN 1993 et, pour d'autres, au SCN 1968. Il faudra vraisemblablement compter deux ou trois ans pour remédier à ces problèmes.

La dernière main a été mise, en 1999, à la publication présentant les résultats détaillés de l'exercice 1996 du Programme sur les parités de pouvoir d'achat (PPA). Cette édition contient bien davantage de précisions que les précédentes sur les problèmes soulevés par le calcul des PPA. Un site spécial a également été créé sur Internet pour fournir des informations sur les travaux en cours concernant les PPA. Ce site est accessible à l'adresse <http://www.oecd.org/std/nahome.htm>. Les travaux relatifs à l'établissement des PPA pour 1999 se sont poursuivis : des agents de l'OCDE se sont rendus dans les offices statistiques nationaux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et une réunion a eu lieu à Washington avec des représentants des Etats-Unis, du Canada et du Mexique.

Les activités concernant les comptes économiques de l'agriculture ont été centrées sur la préparation de la réunion d'experts de février 2000, où a été débattu le nouveau cadre proposé par l'OCDE. L'essentiel des travaux préliminaires a été mené dans le cadre d'un groupe de discussion électronique. Le second grand axe autour duquel se sont articulées les activités a concerné la préparation des réunions internationales sur les statistiques de l'agriculture organisées dans le cadre du Groupe de travail intersecrétariats et la participation à ces réunions. A la demande de la FAO, un membre de la Direction s'est chargé d'organiser un séminaire sur les comptes de l'agriculture en Chine.

Des agents de la Direction ont présenté à des réunions internationales des documents sur la mesure de la production réelle de services non marchands, les dispositions que nécessite l'application du SCN 1993, l'évaluation des stocks, les méthodes utilisées pour le relevé des prix des services aux entreprises, la projection des PPA pour la construction de séries chronologiques, et diverses méthodes de présentation des données sur les services dans les comptes nationaux.

## LE COMITE, UN ROUAGE ESSENTIEL DE L'OCDE

### L'exemple du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement

Depuis sa création en 1961, le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) est au cœur du « mécanisme d'examen par les pairs » qui est l'essence même de la surveillance multilatérale au sein de l'OCDE. Il a pour principale mission d'examiner les tendances et les politiques économiques des pays Membres de l'Organisation en vue d'évaluer les performances générales de l'économie de ces pays et de formuler des recommandations d'action de nature à améliorer ces performances.

Depuis quelques années, ces examens ont été étendus à un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale non membres de l'Organisation afin de suivre leur transformation en économie de marché. Dans les années quatre-vingt-dix, le Comité EDR a également examiné plusieurs autres pays (Mexique, Corée, République tchèque, Hongrie, Pologne) avant leur adhésion à l'OCDE. Les examens portent également sur la Slovaquie, qui est susceptible de devenir membre de l'Organisation, et la Russie, avec laquelle l'OCDE a mis sur pied un programme spécial.

Les examens de l'économie de chaque pays Membre par le Comité EDRC ont lieu périodiquement, en général tous les douze à dix-huit mois. Ils sont effectués par des délégués permanents des pays Membres, parfois secondés par des experts dési-

gnés par les capitales. Pour les pays examinés, il est d'usage de prévoir une représentation de haut niveau et multi-institutionnelle, même si la taille et la composition des délégations peuvent varier d'un pays à l'autre. Deux pays examinateurs sont désignés pour chaque examen afin d'aider le Comité à travailler efficacement.

Les examens par pays réalisés par le Comité EDR s'appuient sur des analyses approfondies préparées par le Secrétariat de l'OCDE et portant sur les aspects macroéconomiques et structurels. Le volet macroéconomique des études comprend une analyse des développements économiques récents et des perspectives, ainsi qu'une évaluation de la politique monétaire et fiscale du pays par rapport aux objectifs qu'il s'était fixés. Depuis quelques années, le Comité s'intéresse tout particulièrement à la façon dont la politique monétaire est menée pour parvenir à la stabilité des prix dans un environnement caractérisé par la libéralisation financière ainsi qu'aux effets de cette politique sur l'économie réelle. L'analyse de la politique budgétaire à court terme privilégie le rythme d'assainissement des finances publiques et, notamment, son impact sur l'activité économique et les taux d'intérêt. Etant donné qu'un nombre croissant de pays ont pris des mesures pour réduire leurs déficits budgétaires, voire pour dégager des excédents, il devient plus

urgent de s'interroger sur les moyens appropriés à mettre en œuvre à moyen et à long terme pour traiter le problème de l'endettement public afin de faire face aux conséquences du vieillissement démographique.

Les études par pays examinent aussi les développements sur un large spectre de politiques structurelles et elles incluent en général une analyse détaillée d'un thème structurel particulier. Parmi les sujets que le Comité a traité ces dernières années, on peut citer le suivi, dans chaque pays, de la mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, qui est destinée à améliorer le fonctionnement du marché du travail. Le Comité a également examiné d'autres sujets comme la réforme du secteur financier, le gouvernement d'entreprise, la politique de l'éducation et, plus récemment, les systèmes de santé et de retraite, la réforme fiscale et le développement durable.

En conclusion, l'objectif des études est de :

- faciliter la compréhension de la situation économique des pays examinés et des défis majeurs auxquels leurs autorités sont confrontées ; et
- suggérer des moyens pour améliorer les performances économiques générales de ces pays.

A l'issue des examens, les projets d'étude sont révisés par le Secrétariat à la lumière des commentaires et des recommandations du Comité, tels que résumés par son président. Le Comité approuve ensuite officiellement les versions modifiées en vue de leur publication sous sa propre responsabilité. L'information fournie au grand public par le biais de ces publications contribue à enrichir le débat politique aussi bien au niveau national, c'est-à-dire dans le pays examiné, qu'au niveau international.



### **Études économiques de l'OCDE : Australie**

*L'OCDE publie tous les ans des études sur l'économie des pays Membres et de certains pays non membres. Chaque ouvrage fournit une analyse approfondie des développements économiques récents du pays en question, une analyse détaillée d'un thème structurel particulier, ainsi qu'un grand nombre de données statistiques.*

## ECHANGES

[www.oecd.org/ech/](http://www.oecd.org/ech/)

Les travaux de la Direction des échanges ont pour but d'aider à maintenir un système commercial multilatéral solide, ouvert et fondé sur des règles. Ils visent à ce que la libéralisation instaurée par le cycle d'Uruguay progresse sans heurts et à ce que le système commercial multilatéral, centré sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fonctionne efficacement et soit à même de résoudre les principaux problèmes de politique commerciale. Le Comité des échanges de l'OCDE, qui rassemble de hauts responsables de la politique commerciale dans les pays Membres, guide et anime ces travaux. Il est assisté dans cette tâche par son Groupe de travail, composé de représentants des délégations permanentes auprès de l'OCDE.

Au cours des 50 années écoulées, les échanges ont été le principal moteur de la croissance mondiale et ils ont contribué à la prospérité, au développement et au relèvement des niveaux de vie dans tous les pays. Durant cette même période, les échanges mondiaux ont été multipliés par 17, la production mondiale a quadruplé et le revenu mondial par habitant a doublé. Depuis 1947, huit cycles de négociations commerciales multilatérales ont fait chacun progresser les travaux dans le domaine du libre-échange. On s'attendait dans une large mesure à ce que les membres de l'OMC conviennent de s'engager dans un neuvième cycle, lors de leur troisième réunion ministérielle tenue à Seattle, à la fin de novembre 1999. Or, le cycle du « millénaire » ne s'est pas matérialisé dans les délais prévus.

L'effort portera principalement sur la relance du processus de négociation, mais il sera encore plus important que le Comité des échanges fasse résolument

avancer ses travaux analytiques à l'appui d'une libéralisation plus poussée. Le système commercial multilatéral se trouve confronté à de nouveaux défis qu'il faudra relever. Les liens étroits entre les échanges et d'autres domaines de l'action gouvernementale continueront de jouer un grand rôle dans les travaux du Comité des échanges. Il est également prévu que le Comité accorde encore davantage d'attention aux aspects de la libéralisation des échanges qui concernent les pays en développement.

Au terme du cycle d'Uruguay, en 1994, les membres de l'OMC, conscients que de nouvelles améliorations devraient être apportées au système commercial, se sont engagés à entreprendre des négociations dans les domaines de l'agriculture et des services en 2000. Comme les questions d'accès au marché occuperont une place centrale dans un nouveau cycle éventuel de négociations, le programme de travail consacré aux échanges traite de ces questions dans toute une série de domaines et continuera de le faire dans un avenir prévisible.

### Accès au marché

#### Services

L'un des domaines est celui des services. En 1999, une réunion très fructueuse de spécialistes des services de l'OCDE a permis de maintenir le rythme et l'orientation des travaux engagés deux ans plus tôt. De nouveaux inventaires des obstacles aux échanges dans les secteurs du commerce de détail et du fret aérien sont venus s'ajouter à la somme des connaissances secto-

rielles existantes sur les services d'information financière, les services de protection de l'environnement et les services de distribution. Après avoir suivi principalement une approche sectorielle, les travaux se sont diversifiés en 1999 avec une analyse approfondie du principe d'utilisation de « formules » qualitatives dans le cadre de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services). Ces « formules » pourraient consister en listes types et en engagements fondés sur des mesures pour chacun des quatre « modes » de prestation de services prévus par l'AGCS. Ces travaux, qui pourraient présenter un intérêt particulier pour les pays en développement, ont été examinés avec un certain nombre de pays non membres lors d'un atelier du Forum pour les économies de marché émergentes (FEME) tenu en septembre et ont été loués pour leur contribution aux activités de l'OMC.

Dans l'avenir, de nouveaux travaux seront consacrés aux moyens d'améliorer la transparence de la réglementation des services relatifs aux échanges et à l'utilité de l'application dans tous les secteurs des services, des principes de réglementation proconcurrentielle énoncés dans l'Accord de l'OMC sur les services des télécommunications de base et dans son document de référence. Il est également prévu de réaliser d'autres inventaires sectoriels qui serviront à établir une liste récapitulative des obstacles intersectoriels au commerce des services. Les orientations et le degré de priorité des travaux futurs seront examinés lors d'une deuxième réunion des spécialistes des services qui se tiendra les 25 et 26 mai 2000.

### **Commerce électronique**

Les projets concernant le commerce électronique ont permis d'examiner les engagements spécifiques existants dans le cadre de l'AGCS pour le mode 1 (four-niture transfrontière) et le mode 2 (consommation à

l'étranger) et de passer en revue les mesures unilatérales de libéralisation visant à promouvoir le commerce électronique. Il est ressorti de l'étude sur les engagements spécifiques à l'AGCS que les engagements de libéralisation faisaient défaut ou étaient limités dans la plupart des secteurs. L'étude sur la libéralisation unilatérale montre l'importance de la réforme des télécommunications et des réductions des droits de douane applicables aux équipements. Les résultats de ces projets ont été communiqués sous forme de document de référence aux participants au Forum de l'OCDE sur le commerce électronique qui s'est tenu à Paris en octobre 1999. En 2000, on s'attachera principalement à examiner une série d'études de cas portant sur le processus de livraison en ligne des « produits » d'information numériques qui peuvent être livrés « conditionnés » (sur support matériel) aussi bien que sur des réseaux électroniques. Ces travaux ont pour objet de fournir les bases empiriques d'une évaluation des principales caractéristiques de la livraison en ligne par rapport à la livraison « conditionnée » d'informations numériques.

### **Droits de douane**

L'année 1999 a connu l'aboutissement des travaux novateurs sur les droits de douane subsistant dans les pays de l'OCDE et dans les principaux pays non membres que le Comité des échanges avait entrepris dans les premiers mois de 1998. Un rapport de synthèse de ces travaux a été publié au début de l'automne 1999 sous le titre *Les régimes douaniers après l'Uruguay Round : bilan et perspectives*. Ces travaux représentent pour les négociateurs un outil important qui les aidera à définir leurs objectifs et leurs stratégies de négociation dans le domaine des droits de douane. Ils fournissent aussi aux analystes des politiques les données de base qui sont indispensables pour élaborer des scénarios de

négociation et déterminer les incidences correspondantes sur le commerce, l'emploi et la croissance.

Etant donné la contribution exceptionnelle qu'apportera ce projet aux futures négociations commerciales multilatérales et compte tenu de son utilité en tant qu'outil d'analyse, l'OCDE rendra accessibles sur CD-ROM les données sur les droits de douane qui ont été collectées, vérifiées et analysées tout au long du projet. L'OCDE envisage une diffusion plus large du produit, dépassant le cadre de ses pays Membres. Une version alpha du CD-ROM a été testée en 1999 et des modules permettant aux utilisateurs de définir et de calculer l'incidence sur le bien-être de différents scénarios de simulation seront ajoutés en 2000.

### **Obstacles non tarifaires**

On a continué d'étudier les moyens les plus efficaces d'identifier et de traiter les effets de diverses mesures non tarifaires. Ces travaux ont été l'occasion d'affiner le concept d'obstacles non tarifaires, en prenant en compte tant les mesures aux frontières que les mesures intérieures. En 1999, on s'est principalement attaché à établir une nouvelle typologie générique des obstacles non tarifaires dans deux secteurs – l'automobile et les matériels de télécommunications. En outre, la notion d'obstacles non tarifaires a été élargie de façon à couvrir aussi bien les mesures explicites qui entravent les échanges que la manière dont les mesures sont mises en œuvre (eu égard, par exemple, à la transparence et à la prévisibilité des mesures). Des travaux sont actuellement menés afin d'améliorer les données disponibles sur l'existence d'obstacles non tarifaires. On a également entrepris de faire le point sur les problèmes qui se posent à l'heure actuelle dans le domaine de la facilitation des échanges. Lors d'un atelier organisé en septembre avec les écono-

mies non membres sur les obstacles aux échanges de biens et de services après le cycle d'Uruguay, une partie des débats a été consacrée aux problèmes en suspens concernant les obstacles non tarifaires.

### **Propriété intellectuelle**

Dans le cadre des préparatifs de l'examen par l'OMC de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), le Comité des échanges a passé en revue les pratiques suivies dans les pays de l'OCDE en ce qui concerne les brevets et les systèmes de protection des obtentions végétales. Cet examen avait pour objet d'accroître la transparence et de faire mieux comprendre la nature de la protection de la propriété intellectuelle des inventions biotechnologiques dans les pays de l'OCDE, ainsi que d'identifier les éléments communs et les éléments divergents. Il est disponible dans les pages sur les échanges du site Internet de l'OCDE.

### **Marchés publics**

Les travaux de recherche visant à améliorer l'information disponible sur le volume des marchés publics dans les pays de l'OCDE ont été lancés en 1999. Le projet, qui se poursuivra en 2000, servira de base à l'évaluation des avantages économiques que les pays pourraient tirer de politiques libérales en matière de marchés publics. Les administrations centrales et infranationales et les entreprises publiques étant de gros acheteurs de biens et de services, ces marchés représentent d'énormes possibilités d'échanges internationaux. Le projet utilisera les données statistiques des comptes nationaux pour estimer la taille des marchés.

## Réforme de la réglementation

Le Comité des échanges a continué de participer en 1999 au projet pluridisciplinaire de l'OCDE qui passe en revue l'expérience des différents pays en matière de réforme de la réglementation. Au cours de l'année, il a examiné l'expérience du Danemark, de la Hongrie, de la Corée et de l'Espagne en s'attachant plus particulièrement à l'application des six principes pour une réglementation efficace destinés à aider à maintenir des marchés ouverts. Ces principes sont la transparence, la non-discrimination, le non-recours à des pratiques restreignant inutilement les échanges, l'application de mesures internationales harmonisées, la reconnaissance des mesures des autres pays et la mise en œuvre des principes de concurrence. Les chapitres consacrés à « l'ouverture du marché » dans le cadre des examens de ces quatre pays viennent s'ajouter aux chapitres préparés par d'autres secteurs de l'OCDE et seront publiés en l'an 2000.

Des travaux connexes ont également été entrepris pour renforcer les méthodes d'élaboration et d'application des normes internationales de manière à réduire ou à éviter les obstacles techniques aux échanges. Le projet s'est jusqu'ici appuyé sur un inventaire des activités internationales de normalisation, qui a été suivi d'études de cas sectorielles visant à mieux cerner l'impact de l'Accord de l'OMC relatif aux obstacles techniques au commerce et les modalités concrètes d'une mise en œuvre efficace. Parallèlement, une étude a été consacrée aux coûts qu'impose aux entreprises l'existence d'obligations réglementaires variables selon les pays. Lorsque des entreprises sont engagées dans le commerce international, les réglementations nationales peuvent exiger une conception

différente du produit selon le marché ou des procédures répétitives d'évaluation de la conformité.

Les différents éléments de ce projet ont été examinés lors d'une réunion spéciale sur les normes internationales et l'évaluation de la conformité en mars 2000. Les conclusions de cette réunion seront présentées par le Comité des échanges dans un contexte élargi à l'occasion d'un atelier FEME qui se tiendra à la fin de 2000.

## Codes de conduite des entreprises

Dans le but d'accroître la transparence dans un domaine d'activité des entreprises relativement nouveau dont l'importance économique est encore mal connue, le Comité des échanges a dressé un inventaire des codes de conduite volontaires des entreprises, à partir d'informations fournies par les gouvernements Membres. Les codes recensés dans l'inventaire couvrent un large éventail de domaines comme la bonne gestion de l'environnement, les conditions équitables d'emploi, les pratiques commerciales loyales, les règles de l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme, l'entreprise citoyenne et les nouvelles technologies. Une présentation analytique de cet inventaire est disponible sur les pages échanges du site Internet de l'OCDE. S'appuyant sur des travaux de recherche préliminaires dans ce domaine et sur des travaux complémentaires réalisés par d'autres Directions de l'OCDE, la Direction des échanges a entrepris d'étudier d'une manière plus approfondie comment les codes fonctionnent, quelle importance revêt l'établissement de codes de conduite dans les différents secteurs et de quelle manière les codes influent sur les échanges mondiaux et les activités d'investissement des entreprises.

## Interrelations entre les domaines de l'action gouvernementale

Les liens entre la politique commerciale et les autres domaines de l'action gouvernementale ont une place importante dans l'ouverture des marchés. Les liens entre les échanges et l'environnement, les échanges et la concurrence, les échanges et les normes du travail, et les échanges et l'agriculture ont été au centre des activités menées en 1999 et le resteront en 2000.

### *Echanges et environnement*

Le Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement a tenu avec succès, en octobre 1999, un atelier sur les méthodologies d'évaluation de l'impact environnemental de la libéralisation des échanges. Cet atelier a rassemblé des participants aux examens passés et en cours, des universitaires, des ONG et des représentants des pays en développement pour débattre des techniques d'évaluation les plus en pointe. Les actes de l'atelier ont été publiés en février 2000. Le Groupe de travail conjoint a également réuni dans une publication intitulée *Les mesures commerciales dans les accords multilatéraux sur l'environnement* les conclusions d'analyses approfondies de l'application de mesures commerciales dans le cadre de trois accords de ce type, tirant ainsi des enseignements pour l'un des principaux domaines se situant à l'interface entre les règles environnementales et les règles commerciales. Dans l'avenir, le Groupe de travail conjoint poursuivra son examen des incidences environnementales de la libéralisation des échanges en mettant plus particulièrement l'accent sur les biens et services environnementaux, les combustibles fossiles et l'agriculture. Tout au long de ces travaux, le Secrétaire restera en contact étroit avec l'OMC, conformé-

ment à l'usage qui veut que le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC soit pleinement informé des travaux du Groupe de travail conjoint de l'OCDE.

### *Echanges et concurrence*

D'importants éléments des travaux menés en 1999 par le Groupe conjoint de l'OCDE sur les échanges et la concurrence ont été repris dans deux publications. La première, intitulée *Echanges et concurrence. Quelles politiques pour demain ?*, rassemble cinq documents de travail élaborés sur une période assez longue par le Groupe conjoint. Ces documents examinent les moyens d'accroître la cohérence entre la politique commerciale et la politique de la concurrence ainsi que les questions qui se posent à l'interface entre ces deux domaines d'action. La deuxième publication, *Trade and Competition Policies : Exploring the Ways Forward*, présente les travaux d'une conférence FEME sur les échanges et la concurrence qui s'est tenue à Paris en juin 1999. Cette conférence a permis d'élargir l'examen des travaux du Groupe conjoint aux représentants de 30 pays émergents non membres, issus des milieux d'affaires, des syndicats et des ONG. Elle a montré combien les problèmes et les positions diffèrent non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi entre les autorités chargées de la politique commerciale et de la politique de la concurrence ainsi qu'entre les gouvernements et les acteurs publics. Un élément essentiel des travaux du Groupe conjoint – élément qui entrera dans ses activités en 2000 – est l'identification de diverses possibilités qui s'offrent pour gérer l'interface entre la politique commerciale et la politique de la concurrence, en particulier la convergence des législations et des politiques de la concurrence, la coopération bilatérale et régionale et les règles multilatérales.

### ***Echanges et normes du travail***

Conscient que le rapport 1996 de l'OCDE sur *Le commerce, l'emploi et les normes du travail : Une étude sur les droits fondamentaux des travailleurs et l'échange international* avait été en partie à l'origine de la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et compte tenu de l'attention grandissante qui est accordée aux liens entre les échanges et le travail, le Comité des échanges a fait procéder, en 1999, à une mise à jour de l'étude réalisée en 1996. Cette mise à jour, qui occupera une place importante dans les travaux du Comité des échanges en 2000, reprendra les faits nouveaux et les travaux publiés sur cette question depuis 1996.

### ***Echanges et agriculture***

Le Groupe de travail mixte du Comité de l'agriculture et du Comité des échanges a lancé un programme de travail qui fait suite à l'atelier sur les futurs enjeux commerciaux en agriculture organisé par l'OCDE à l'automne 1998 et qui s'inscrit dans le prolongement de la reprise à l'OMC des négociations commerciales multilatérales sur les produits agricoles. Dans ce contexte, le Groupe de travail mixte analysera les aides à l'agriculture à la charge des consommateurs et des contribuables, évaluera l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture et les scénarios de poursuite de la libéralisation, et identifiera des moyens nuisant le moins possible aux échanges et qui pourraient permettre de répondre aux préoccupations non commerciales et à l'intérêt général.

### **Relations avec la société civile**

Tout en entretenant depuis des années des relations avec les milieux d'affaires et les organisations syndicales dans le cadre du BIAC et du TUAC, le Comité des échanges a redoublé d'efforts, en 1999, pour promou-

voir un élargissement des discussions et une plus grande transparence des politiques. Lors de deux réunions successives du Comité des échanges, les délégués ont étudié les moyens d'améliorer la communication et de renforcer les relations avec la société civile. Puis, en liaison avec sa réunion d'octobre, le Comité a organisé durant une journée des consultations informelles avec des organisations non gouvernementales pour débattre des travaux préparatoires et des problèmes concernant la poursuite de la libéralisation. Des groupes représentant les milieux d'affaires, les organisations syndicales, les consommateurs ainsi que les milieux du développement et de la protection de l'environnement ont participé à ces consultations.

### **Pays non membres de l'OCDE et le système commercial multilatéral**

Le Comité des échanges, conscient du rôle important que les économies non membres jouent dans l'élaboration du système commercial multilatéral et de l'objectif qu'il s'est fixé de veiller à la bonne intégration de ces économies dans le système international, a engagé des travaux sur les avantages de la libéralisation des échanges multilatéraux pour les pays non membres de l'OCDE. La publication, au début de novembre 1999, du rapport du Comité intitulé *Pays non membres de l'OCDE et libéralisation des échanges multilatéraux* a représenté une précieuse contribution à cet égard. Ce rapport contient une évaluation qualitative des avantages pour les économies non membres d'un renforcement des règles et des disciplines dans le contexte de l'OMC ainsi qu'une évaluation quantitative des avantages que pourraient procurer à ces économies de nouvelles réductions des mesures protectionnistes. Le Comité envisage d'approfondir, en 2000,

l'analyse des questions commerciales revêtant un intérêt particulier pour les non-membres.

Afin de favoriser la formation d'un consensus dans le domaine de la politique commerciale et d'appuyer les réformes dans ce domaine, le Comité des échanges a poursuivi son dialogue avec les représentants de certains pays en développement et en transition, dans le cadre de réunions et d'ateliers. L'Argentine, le Brésil, le Chili, la République slovaque, Hong Kong, Chine et Singapour participent aussi en tant qu'observateurs aux travaux du Comité des échanges et de son groupe de travail. En 1999, deux ateliers auxquels des non-membres étaient invités à participer ont été organisés dans le contexte du FEME. Le premier atelier, qui s'est tenu en juin, a traité des questions relatives à l'interface entre la politique commerciale et la politique de la concurrence. (Voir la section ci-dessus sur les échanges et la concurrence.) Lors du second atelier, les participants ont examiné les questions d'accès au marché dans le nouvel environnement commercial résultant du cycle d'Uruguay. Outre les pays Membres de l'OCDE, cet atelier a accueilli des représentants de 20 pays non membres, issus des milieux universitaires, des organisations syndicales et des entreprises. Les participants ont fait le point sur les progrès réalisés dans le démantèlement des obstacles tarifaires et non tarifaires, des obstacles aux échanges de services et de ceux qui affectent le commerce des biens et services environnementaux. Ils ont aussi procédé à des échanges de vues sur les meilleurs moyens d'aborder la poursuite de la libéralisation des échanges.

Dans le cadre du dialogue avec les représentants du secteur des échanges des pays en transition, les questions intéressant l'ensemble des pays en transition sont examinées, et notamment les questions d'accès au marché et les problèmes que peuvent rencontrer ces pays dans la mise en œuvre des disciplines régis-

sant les échanges multilatéraux. Un autre objectif consiste à favoriser des échanges de vues constructifs en ce qui concerne la poursuite d'une politique commerciale reposant sur des bases saines et l'expérience acquise dans le cadre du processus de libéralisation des échanges, notamment entre des pays ayant mené à bien leurs réformes, comme ceux qui ont adhéré récemment à l'OMC, et d'autres pays en transition. Des problèmes particuliers d'accès au marché ont été examinés en présence de hauts fonctionnaires du secteur des échanges originaires d'Ukraine et de Roumanie. La coopération régionale entre les NEI a continué de faire l'objet d'analyses et de discussions afin d'améliorer sa transparence et d'évaluer ses incidences du point de vue de l'OMC. Le dialogue avec la Russie vise à améliorer la transparence et la prévisibilité de sa politique commerciale et contribue à lui faire mieux comprendre et appliquer les disciplines régissant les échanges multilatéraux. Il privilégie certains domaines essentiels comme l'interface entre les niveaux d'administration central et infranational dans la politique commerciale du pays (table ronde de Novgorod, en mars) et les échanges de services.

## Echanges et crédits à l'exportation

L'an dernier a été mis en œuvre avec succès de l'ensemble Knaepen sur les Principes directeurs concernant les primes, dernier d'une série d'accords conclus par les Participants à l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, qui est maintenant entré dans sa 21<sup>e</sup> année. L'ensemble Knaepen fixe, pour la première fois multilatéralement, des primes de risque minimales précises pour le soutien public en vue de supprimer les subventions et les distorsions commerciales.

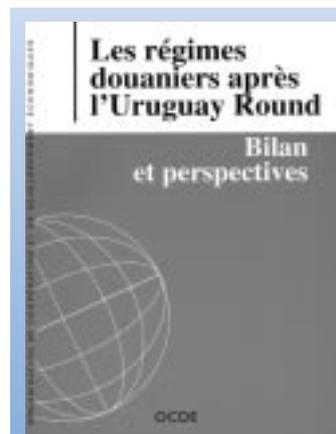
En 1999, les Participants ont aussi poursuivi les négociations en vue de parvenir, avant la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de 2000, à un Accord sectoriel sur les produits agricoles, actuellement exclus de l'Arrangement.

Le Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et les garanties de crédit à l'exportation a réalisé des progrès substantiels dans le domaine prioritaire de l'environnement en concluant un Accord sur l'échange d'informations environnementales concernant les grands projets réalisés dans des secteurs écologiquement sensibles. Le Groupe de travail a également reconduit l'Accord concernant l'échange d'informations sur les dépenses productives en vue d'encourager l'offre de soutien public aux crédits à l'exportation dans les pays pauvres très endettés pour des projets économiquement et socialement viables.

Les domaines prioritaires pour les crédits à l'exportation en 2000 sont l'agriculture et l'environnement, au sujet desquels les Ministres de l'OCDE ont demandé que des travaux soient réalisés de toute urgence, avant la réunion ministérielle de l'an 2000. C'est ainsi que les Participants ont été invités à conclure l'Accord sur les produits agricoles et que le Groupe de travail doit renforcer les approches communes en matière d'environnement.

En 2000 également, les Participants étudieront plus avant une série de questions de financement concernant l'Arrangement. Parmi ces questions figurent celles des guichets commerciaux (institutions ou programmes qui, bien qu'étant liés à l'Etat, ne suivent pas actuellement toutes les dispositions de l'Arrangement) et du régime de taux d'intérêt. De plus, les Participants se sont engagés à travailler sur le déliement de l'aide publique au développement avec le Groupe de travail du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur les aspects financiers de l'aide au développement.

Le Groupe de travail sur les crédits et les garanties de crédit à l'exportation maintiendra à son programme la question du suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, en liaison avec ses activités concernant les crédits à l'exportation.



### ***Les régimes douaniers après l'Uruguay Round***

*Ce livre donne aux participants un outil indispensable pour formuler leurs objectifs et stratégies de négociation dans le domaine des droits de douane. Il fournit aussi aux analystes les données clés nécessaires pour concevoir des scénarios de négociation et évaluer leurs effets respectifs sur les échanges, l'emploi et la croissance.*

## AFFAIRES FINANCIERES, FISCALES ET DES ENTREPRISES

[www.oecd.org/daf](http://www.oecd.org/daf)

Promouvoir un fonctionnement efficace des marchés et des entreprises dans une économie en cours de mondialisation est le principal objectif des comités de la Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises (DAF). La Direction encourage donc la convergence des politiques dans les domaines de la concurrence, de la fiscalité, des marchés de capitaux, de l'investissement international et des échanges de services. L'accent est mis désormais sur les politiques concernant les entreprises afin de faciliter leur entrée sur le marché et leur sortie, ainsi que leur fonctionnement.

Pour établir des cadres de réglementation dans chacun de ces domaines, l'évaluation, la définition des bonnes pratiques et l'établissement de lignes directrices pour l'action gouvernementale sont les instruments généralement utilisés. De plus en plus, les comités font aussi participer les pays non membres à leurs activités, l'ouverture initiale vers l'Europe centrale et orientale étant élargie à l'Asie et à l'Amérique latine. Une attention toute particulière est accordée à la reconstruction de l'Europe du Sud-Est dans le cadre du Pacte de stabilité. Le dialogue avec la société civile devient une dimension permanente de l'analyse des politiques gouvernementales et des recommandations formulées à ce sujet.

### Investissement international et entreprises multinationales

Les activités exercées en 1999 ont surtout consisté en un examen approfondi des Principes directeurs de

l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces Principes directeurs sont des recommandations de l'OCDE faites par les gouvernements des pays Membres et de trois pays non membres (l'Argentine, le Brésil et le Chili) afin de faire en sorte que les entreprises multinationales agissent en harmonie avec les politiques des pays dans lesquels elles opèrent et avec les attentes de la société, et ainsi renforcer les bases d'une confiance mutuelle entre les entreprises multinationales et les pays d'accueil. Les Principes directeurs font partie d'un ensemble de règles non contraignantes de l'OCDE qui visent à établir un équilibre entre l'engagement des gouvernements à mettre en place un climat favorable à l'investissement et l'expression des attentes des entreprises qui ont un comportement responsable. L'examen des Principes directeurs devrait être achevé d'ici la réunion annuelle de juin 2000 des Ministres de l'OCDE.

D'importantes conférences ont eu lieu en 1999, parmi lesquelles une conférence sur l'investissement direct étranger et l'environnement et une autre sur l'investissement direct étranger, le développement et la responsabilité des entreprises. En outre, plusieurs consultations informelles avec des organisations représentant les entreprises et les salariés, ainsi qu'avec des ONG, ont eu lieu au cours de l'année, notamment en ce qui concerne les Principes directeurs. Ces conférences et consultations s'inscrivent dans le cadre d'un effort plus général pour renforcer le dialogue avec les non-membres et la société civile.

L'Internet a joué un rôle important dans la promotion de ce dialogue.

Les travaux d'analyse ont progressé sur l'interface entre les politiques d'investissement non discriminatoires et les initiatives prises dans d'autres domaines, notamment la gestion de l'environnement et les politiques sociales. Des données sur les codes de conduite des entreprises ont été rassemblées afin de faciliter l'examen des Principes directeurs et d'améliorer la compréhension des initiatives des milieux d'affaires visant à promouvoir la responsabilité des entreprises.

Plusieurs pays non membres importants se sont associés plus étroitement aux activités de l'OCDE concernant l'investissement. La Chine a signé un protocole d'accord concernant la coopération en matière d'investissement et la Fédération de Russie a participé à plusieurs réunions de l'OCDE portant sur l'investissement. Des études analytiques ont été effectuées sur les politiques d'investissement dans la région des pays Baltes et dans le Sud-Est asiatique. La dernière étude a abouti à une publication importante *Foreign Direct Investment and Recovery in Southeast Asia* (l'investissement direct étranger et la reprise en Asie du Sud-Est). Les études sur l'investissement dans les trois pays baltes seront publiées en 2000.

Des examens des politiques nationales ont été utilisés traditionnellement pour promouvoir la libéralisation progressive des mouvements de capitaux, des investissements directs étrangers et des échanges de services. La Corée, le Mexique et la Pologne ont fait l'objet d'un examen en 1999 et une étude sur les politiques d'investissement direct étranger de la Hongrie a été effectuée en vue de sa publication. Des études horizontales et thématiques ont traité des échanges transfrontières de services professionnels et des

restrictions aux activités de succursales de banques étrangères.

## Affaires financières

Le Comité des marchés financiers exerce une surveillance sur l'évolution des marchés financiers, les réformes les concernant et les modifications de leurs structures et de leurs cadres réglementaires. Il s'efforce notamment de promouvoir les échanges internationaux de services financiers, de favoriser l'intégration des pays non membres dans le système financier mondial et d'améliorer les statistiques financières.

En 1999, le Comité des marchés financiers a mis l'accent dans ses travaux sur le suivi des changements structurels des marchés de capitaux. En outre, il a examiné des questions structurelles importantes comme les conséquences, pour les marchés de capitaux, des opérations des fonds spéculatifs et autres opérations d'investissement à fort effet de levier, les échanges transfrontières de services financiers et les fusions et acquisitions dans le secteur des services financiers. Le Groupe de travail sur la gestion de la dette a mis l'accent sur les changements structurels en matière de gestion de la dette et sur les marchés des titres de la dette publique. Le programme de travail du Comité des marchés financiers pour 1999-2000 porte notamment sur les perspectives d'avenir des marchés nationaux de capitaux, le gouvernement d'entreprise et les fonds de placement, la contagion financière et le suivi des marchés de capitaux, afin d'identifier l'évolution des structures et d'évaluer les réformes des réglementations.

Le Comité des assurances suit et étudie les changements structurels et les réformes intervenues sur les marchés des assurances et les marchés des pensions privées. Le Comité a créé un Groupe de travail sur les

pensions privées, qui met l'accent sur l'analyse des politiques et les recommandations dans ce domaine, notamment pour ce qui est de leur cadre réglementaire. L'accord s'est fait au sein du Comité sur les principes qui doivent régir la réglementation des investissements par les compagnies d'assurance et les fonds de pension et sur la libéralisation des investissements de portefeuille des compagnies d'assurance et des fonds de pension. Les activités du Comité des assurances porteront principalement sur les pensions privées (sécurité financière, adéquation des ressources, gouvernement d'entreprise), l'assurance maladie privée, la révision des dispositions des Codes de l'OCDE concernant les assurances, ainsi que la réglementation des investissements et la convergence financière. Le Comité élaborera par ailleurs le cadre d'un accord sur les échanges de renseignements concernant la réassurance.

Un certain nombre de publications importantes sont parues en 1999, notamment *Libéraliser les opérations internationales d'assurance*, le Glossaire des termes des polices d'assurance, et *La réglementation et le contrôle de l'assurance en Asie*. La publication phare, *Les tendances des marchés de capitaux*, a continué à orienter sa politique éditoriale de manière à tirer parti de l'avantage comparatif de l'OCDE dans ce domaine. Les principaux articles portaient sur l'euro et les marchés financiers, les conséquences des excédents budgétaires pour les marchés financiers, les investisseurs effectuant des emprunts importants, les tendances de la titrisation et l'évolution des marchés de titres à revenus fixes dans les économies émergentes.

Le Groupe de travail sur les statistiques financières mobilise un vaste réseau d'experts qui traitent d'un grand nombre de questions méthodologiques et conceptuelles intervenant dans l'élaboration de statistiques financières harmonisées. Des travaux statistiques

en cours mettent l'accent sur l'investissement direct étranger, les comptes financiers nationaux, les investisseurs institutionnels, la rentabilité des banques et la privatisation. En 1999, deux nouvelles études statistiques étaient en cours et concernaient les systèmes de retraite par capitalisation et la dette publique. En 1999, le Secrétariat a achevé conjointement avec le FMI une importante étude sur les questions de méthodologie concernant l'investissement direct étranger publiée sous le titre d'Etude sur l'application de critères méthodologiques à l'investissement direct. Les publications annuelles suivantes sont parues : *Annuaire des statistiques d'investissement direct international*, *Comptes financiers des pays de l'OCDE*, *Rentabilité des banques : Comptes des banques, Investisseurs institutionnels : Annuaire statistique*.

Les principales activités d'ouverture ont porté sur les domaines des retraites privées, des statistiques financières, des investisseurs institutionnels, de l'évolution des marchés de valeurs mobilières, de la gestion de la dette publique et de l'assurance. Des programmes de coopération technique sur les statistiques de l'investissement direct étranger ont été effectués avec les Etats baltes et la Chine.

## Questions concernant les entreprises

Les politiques visant les entreprises s'efforcent de mettre en place un cadre institutionnel, législatif et réglementaire qui favorise une plus grande efficacité en ce qui concerne l'accès au marché et la sortie du marché des entreprises commerciales ainsi que leur fonctionnement. Le gouvernement d'entreprise, la privatisation et la réforme de l'entreprise sont donc les trois piliers des travaux de l'OCDE dans ce domaine.

Le gouvernement d'entreprise est l'élément essentiel du programme de travail concernant les politiques à l'égard des entreprises. Lorsque les Principes de

l'OCDE ont été adoptés en 1999, l'Organisation a reçu le mandat de promouvoir un dialogue global en coopération avec la Banque mondiale. Ce dialogue a pris forme avec la signature en juin 1999 d'un protocole d'accord de coopération de vaste portée qui prévoyait la mise en place de tables rondes sur la politique régionale en Asie (en mars 1999 à Séoul) et en Russie (en juin 1999 à Moscou). Une table ronde pour l'Amérique latine sera lancée début 2000. Les tables rondes prévoient un cadre de dialogue périodique entre les dirigeants régionaux des secteurs public et privé. L'OCDE et la Banque mondiale ont également lancé un forum mondial sur le gouvernement d'entreprise et un groupe consultatif du secteur privé pour promouvoir la réforme, coordonner les efforts entrepris à cette fin et réunir les ressources à cet effet au niveau mondial. Des réunions d'experts de haut niveau sur les Principes de l'OCDE ont également eu lieu en Grèce et en République tchèque ainsi qu'à Vilnius, pour les pays baltes, et à Istanbul (pour les nouveaux Etats indépendants).

La privatisation et la bonne gestion des actifs appartenant à l'Etat constituent des instruments essentiels de l'ajustement structurel, du développement des marchés financiers et de l'amélioration du gouvernement d'entreprise. Le réseau de privatisation de l'OCDE, mis en place en 1995, sert de cadre à un échange de vues permanent entre les hauts fonctionnaires des pays Membres sur l'expérience de ces pays dans ce domaine. Le Groupe consultatif de l'OCDE sur la privatisation réunit de hauts responsables des pays Membres et des économies émergentes, et des représentants du secteur privé. Les réunions annuelles du réseau de privatisation de l'OCDE et du Groupe consultatif sur la privatisation, qui ont eu lieu en septembre 1999, ont porté sur les thèmes suivants : privatisation, développement des marchés financiers et réformes des systèmes de retraite, ainsi que sur l'évolution récente.

A la suite de la crise de 1997-1998, les investisseurs et les décideurs ont pris conscience de la nécessité de mettre en place un dispositif solide pour faire face aux situations d'insolvabilité et promouvoir la discipline financière et la répartition efficace des actifs au sein de l'économie. La réforme du régime des cessations de paiements en Asie a été le thème d'une étude de l'OCDE présentée lors d'une réunion de décembre 1998, organisée à Sydney en coopération avec la Banque mondiale, l'APEC et le Trésor australien. Enfin, l'OCDE a joué un rôle essentiel en mettant en présence les principaux responsables de la fixation de normes du secteur privé et les associations professionnelles de Russie et des nouveaux Etats indépendants dans le domaine de la communication des renseignements financiers et de la comptabilité en vue d'améliorer la transparence des marchés financiers et de faciliter l'investissement dans ces économies.

## La corruption dans les transactions commerciales internationales

Le 15 février 1999, la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales est entrée en vigueur. Cette Convention représente une étape importante dans la coopération internationale pour lutter contre les versements illicites et la corruption. Elle manifeste clairement que les pays de l'OCDE et les pays non membres associés à la Convention agiront de concert pour stopper les flux de versements illicites au profit d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. A la fin de l'année 1999, 18 pays (16 Membres de l'OCDE et deux pays non membres) avaient déposé les instruments de ratification auprès du Secrétaire général de l'OCDE (voir liste ci-après).

**A la fin de 1999, les pays suivants avaient déposé leurs instruments de ratification ou d'acceptation de la Convention auprès du Secrétaire général de l'OCDE**

Allemagne (10 novembre 1998)	Grèce (5 février 1999)
Australie (18 octobre 1999)	Hongrie (4 décembre 1998)
Autriche (20 mai 1999)	Islande (17 août 1998)
Belgique (27 juillet 1999)	Japon (13 octobre 1998)
Bulgarie (22 décembre 1998)	Mexique (27 mai 1999)
Canada (17 décembre 1998)	Norvège (18 décembre 1998)
Corée (4 janvier 1999)	Royaume-Uni (14 décembre 1998)
États-Unis (8 décembre 1998)	Slovaquie (24 septembre 1999)
Finlande (10 décembre 1998)	Suède (8 juin 1999)

La signature de la Convention oblige les pays à qualifier la corruption d'agents publics étrangers de délit pénal et les engage par ailleurs à intensifier leurs efforts pour lutter contre la corruption par l'adhésion à la Recommandation révisée de 1997 de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Les pays prennent par ailleurs des mesures pour se conformer à une Recommandation de 1996 visant à mettre fin à la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers. Aussitôt après l'entrée en vigueur de la Convention, le Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales a commencé à évaluer l'efficacité des législations nationales adoptées par les pays pour mettre en œuvre les obligations qui leur

sont imposées par la Convention et les mesures prises pour se conformer aux Recommandations. Seize pays avaient fait l'objet d'une évaluation en décembre 1999. Les résultats de ces examens, ainsi que les évaluations de tous les signataires de la Convention, seront présentés aux Ministres de l'OCDE en juin 2000.

En 1999, le Groupe de travail sur la corruption a également commencé à examiner les actes de corruption dans un certain nombre de nouveaux domaines. On peut citer à cet égard les relations avec les partis politiques étrangers, les avantages promis ou accordés en prévision de l'accès d'une personne à de hautes fonctions publiques dans un pays étranger, la corruption d'agents publics étrangers comme infraction principale à la législation sur le blanchiment de capitaux, le rôle des filiales étrangères dans les opérations de cor-

ruption et le rôle des centres extraterritoriaux dans ces opérations.

Le partage de renseignements sur les faits nouveaux et les initiatives prises par les pays, les organisations internationales et la société civile peut être un instrument efficace dans la lutte contre la corruption. En 1999, plusieurs réunions ont été organisées sur le plan régional en Amérique latine, en Asie et dans les économies en transition d'Europe de l'Est.

La transparence constitue une notion essentielle dans la lutte contre les versements illicites et la corruption. Le Groupe de travail a procédé à plusieurs occasions à des consultations avec des représentants du secteur privé et de la société civile qui ont contribué à la mise au point de la Convention de l'OCDE ; leur soutien continu est nécessaire pour faire en sorte qu'elle soit effectivement appliquée. Un service en ligne a été créé l'an dernier et fournit l'accès à plus de 2 500 références choisies à des ouvrages, des périodiques, des notes, des rapports et autres documents relatifs aux versements illicites et à la corruption, ainsi qu'à un grand nombre de ressources téléchargeables.

## Politique fiscale

Le Comité des affaires fiscales offre un cadre permettant aux hauts fonctionnaires du fisc d'examiner les problèmes fiscaux actuels et de mettre au point des « règles du jeu » internationales en matière fiscale. Son objectif est de mettre fin aux dispositions fiscales qui faussent les flux d'échanges et d'investissements, d'empêcher la double imposition et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Le programme pour 1999 a porté plus particulièrement sur les mesures à prendre pour lutter contre les distorsions résultant de la concurrence fiscale dommageable, afin de mettre au point un cadre fiscal pour l'imposition du commerce électro-

nique et d'élargir le champ d'application des travaux aux pays qui se trouvent en dehors de la zone de l'OCDE.

En réponse aux demandes du Conseil de l'OCDE et des Ministres des finances du G7, le Comité des affaires fiscales a présenté aux Ministres de l'OCDE en mai 1998 une série de recommandations visant à mettre fin aux pratiques fiscales dommageables en ce qui concerne les activités financières et autres activités de service mobiles sur le plan géographique. Un Forum sur les pratiques fiscales dommageables a été mis en place pour établir une liste des paradis fiscaux et identifier les régimes préférentiels dommageables dans les pays Membres. Le Forum intervient dans trois domaines. L'un d'entre eux porte sur la lutte contre les pratiques fiscales dommageables dans les pays Membres de l'OCDE sur la base d'une liste des régimes fiscaux préférentiels dommageables.

Un second domaine concerne les paradis fiscaux. Les territoires figurant sur la liste des paradis fiscaux de l'OCDE (qui doit être présentée aux Ministres de l'OCDE en juin 2000) pourraient faire l'objet de mesures correctrices coordonnées des pays Membres de l'OCDE. Le troisième domaine d'action concerne les économies non membres qui pourraient être affectées par des pratiques fiscales dommageables. L'OCDE a engagé un dialogue avec ces économies pour les inciter à s'associer aux principes et recommandations de son rapport. Une réunion de haut niveau avec les économies non membres aura lieu en juin 2000.

Pour que le fonctionnement de l'administration et l'application de la législation fiscale soient efficaces, un accès aux renseignements bancaires est nécessaire. La mondialisation, le commerce électronique et la libéralisation des mouvements de capitaux offrent des possibilités considérables de transactions commerciales.

Ces possibilités sont accessibles à une population beaucoup plus nombreuse et le nombre de contribuables qui peuvent accéder facilement à des possibilités d'évasion fiscale, en tirant parti de l'application de dispositions plus restrictives en matière de secret bancaire dans certains pays, n'a jamais été aussi important. C'est dans ce nouveau contexte que le Comité des affaires fiscales a entrepris l'examen de la position actuelle des pays Membres sur l'accès aux renseignements bancaires et recherche les moyens d'améliorer cet accès.

L'OCDE s'efforce de réduire les incertitudes en matière d'imposition du commerce électronique. Les conditions cadres pour l'imposition du commerce électronique adoptées en octobre 1998 à Ottawa par les Ministres de l'OCDE comportent un ensemble de principes pour traiter les problèmes posés et exploiter les possibilités offertes. L'un des principes qui régissent les conditions cadres est la neutralité du régime fiscal par comparaison avec la fiscalité du commerce conventionnel. L'OCDE dirige les débats fiscaux internationaux et coopère avec d'autres organismes internationaux (l'OMC sur les tarifs douaniers, l'Organisation mondiale des douanes sur la législation douanière, etc.) afin d'éviter des doubles emplois entraînant des gaspillages. L'OCDE a mis en place des groupes techniques consultatifs afin d'examiner les problèmes fiscaux posés par le commerce électronique avec des représentants des économies de l'OCDE et des économies non membres, ainsi que du secteur privé. Elle a mis en place un Forum Internet pour favoriser un débat public sur les possibilités offertes et les enjeux et publié certaines orientations. Celles-ci sont fondées sur les conditions cadres, par exemple sur la notion d'établissement stable dans le contexte du commerce électronique. Le Forum recherche les possibilités offertes par les technologies du commerce électronique pour améliorer les

pratiques suivies, notamment en ce qui concerne les fichiers électroniques, les paiements et remboursements électroniques, l'amélioration de l'accès des contribuables aux informations et la mise en place de points d'enregistrement uniques.

Le Comité a entrepris un programme important avec les pays non membres dont le but est d'offrir aux pays qui se trouvent en dehors de l'OCDE la possibilité de participer à ses travaux et de contribuer à la mise en commun d'expériences sur une base mondialisée. L'un des objectifs du programme est d'associer ces pays aux pratiques de l'OCDE (Modèle de Convention fiscale, principes en matière de prix de transfert, mesures destinées à lutter contre la concurrence dommageable). Ce programme est géré en partie par l'intermédiaire des centres multilatéraux de formation fiscale d'Ankara, Budapest, Vienne, Séoul et Pékin et par un renforcement de la coopération avec les organisations fiscales régionales d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique, d'Europe centrale et orientale et du Moyen-Orient. En 1999, 100 réunions ont eu lieu dans 40 pays.

## Droit et politique de la concurrence

En 1999, la politique de la concurrence a retenu de plus en plus l'attention de l'opinion publique mondiale, les cas de méga-fusions et d'ententes importantes étant largement commentés par les médias. Les gouvernements admettent de plus en plus qu'une bonne politique de la concurrence favorise le dynamisme et l'adaptabilité de l'économie. Le Comité du droit et de la politique de la concurrence de l'OCDE a continué à mener un grand nombre d'activités, parmi lesquelles les actions en vue de promouvoir la convergence des politiques nationales de la concurrence, la diffusion des meilleures pratiques d'analyses, la coopération dans l'application du droit de la concu-

rence et une réforme réglementaire visant à renforcer la concurrence. Il s'efforce de promouvoir la politique de la concurrence au sein de l'Organisation ainsi que la mise en œuvre de lois et de politiques saines en matière de concurrence dans les pays non membres.

Un certain nombre de tables rondes ont eu lieu en 1999 sur les bonnes pratiques dans les domaines qui posent des problèmes aux autorités responsables de la concurrence. De même, l'étude d'un ensemble de questions diverses et délicates sera poursuivie en 2000, notamment dans les domaines suivants : promotion de la concurrence dans le secteur du gaz naturel ; problèmes concernant la concurrence et les réglementations dans l'industrie pharmaceutique ; les co-entreprises et la politique de la concurrence ; les fusions dans les secteurs de la banque et des institutions financières ; les réseaux locaux de télévision par câble ; enfin, le commerce électronique et la concurrence.

Dans le domaine de la mise en œuvre de la loi et de la coopération internationale, le Comité du droit et de la politique de la concurrence a adopté en 1999 un rapport sur la courtoisie active. Ce rapport traite des demandes adressées par un gouvernement à un autre pour qu'il prenne les mesures nécessaires, établit un cadre solide et cohérent pour les discussions portant sur la courtoisie active, et évalue ses avantages et ses limites potentielles ainsi que l'utilité qu'elle est susceptible d'avoir dans certains cas particuliers.

Les efforts ont été intensifiés pour améliorer la cohérence entre les politiques commerciales et les politiques de la concurrence. Le Forum de l'OCDE pour les économies de marché émergentes a organisé, les 29 et 30 juin 1999, une conférence sur les échanges et la concurrence. Celle-ci a permis à des universitaires ainsi qu'à des représentants des entreprises, des syndicats et des groupes d'intérêts de 30 pays non membres d'examiner avec les délégués des pays de l'OCDE les moyens d'harmoniser les politiques commerciales et les politiques de la concurrence pour promouvoir une plus grande ouverture des marchés mondiaux.

De nombreuses activités ont été organisées afin de faire bénéficier les pays non membres de l'expertise de l'OCDE en matière de politique de la concurrence, notamment un séminaire sur la législation et la politique de la concurrence dans les pays baltes, un atelier sur le rôle de la politique de la concurrence dans la réforme économique à Shanghai, une conférence sur la politique de la concurrence en Asie à Bangkok, et un atelier sur la politique de la concurrence dans le secteur bancaire à Moscou.



#### **Les Impôts sur les salaires 1998-1999**

*Cette publication annuelle fournit des données sans équivalent sur les impôts directs frappant les salariés et les employeurs dans tous les pays de l'OCDE.*

## LA LUTTE CONTRE LES PRATIQUES FISCALES DOMMAGEABLES

[www.oecd.org/daf/fa/harm\\_tax/harmtax.htm](http://www.oecd.org/daf/fa/harm_tax/harmtax.htm)

En 1999, les pays Membres de l'OCDE se sont efforcés d'appliquer à l'échelle mondiale les actions entreprises au début de 1996 pour lutter contre la surenchère fiscale. La lutte contre cette pratique est nécessaire pour éviter les conséquences involontaires et dommageables de la mobilité géographique du capital qui alimente les échanges transfrontières. Ces échanges ne peuvent être florissants à long terme si la surenchère fiscale reste incontrôlée. En l'absence de mesures visant à préserver l'intégrité des systèmes fiscaux, les démocraties courent un risque : elles ne peuvent exister si elles ne sont pas financées au moyen d'une fiscalité équitable et bien acceptée.

Pour ces raisons, les pays Membres de l'OCDE ont uni leurs efforts afin d'empêcher les pratiques fiscales dommageables. Les efforts sont centrés sur les pratiques fiscales qui permettent aux résidents d'un pays d'échapper aux impôts qu'ils devraient légalement y verser en utilisant les « caches » fiscales ou des régimes préférentiels qui empêchent l'application de la législation fiscale. Il ne s'agit pas de lutter contre l'application de taux d'imposition réduits ou contre la concurrence mais contre les pratiques abusives qui mettent en péril l'émergence d'un marché mondialisé et transfèrent la charge fis-

cale des contribuables malhonnêtes vers les contribuables honnêtes.

Les travaux de l'année passée ont consisté à appliquer les recommandations du rapport de l'OCDE intitulé *Concurrence fiscale dommageable : un problème mondial*, adopté par le Conseil de l'OCDE en avril 1998.<sup>1</sup> Le rapport contient 19 recommandations pour lutter contre les pratiques fiscales dommageables dans les pays Membres, dans leurs territoires dépendants et dans les économies non membres. Le champ d'application de ces travaux est limité aux activités financières et autres activités de service mobiles sur le plan géographique. Le suivi de ces travaux est assuré par le Forum de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables, qui comprend des représentants de 29 pays Membres de l'OCDE, sous la supervision du Comité des affaires fiscales.

Les principaux critères pour déterminer si une pratique fiscale est dommageable sont les échanges de renseignements et la transparence. Dans le cas des économies où le secteur extraterritorial joue un rôle prédominant, les critères retenus sont notamment la question de savoir si les régimes existants encouragent les investissements qui ne donnent pas lieu à des activités nationales importantes. Dans le cas

1. La Suisse et le Luxembourg se sont abstenus.

des territoires qui ont une économie nationale importante, les critères sont notamment de savoir si ces régimes préférentiels sont déconnectés de cette économie. Les régimes qui présentent ces caractéristiques sont considérés comme dommageables du fait qu'ils ne visent pas à attirer des activités réelles dans l'économie nationale.

Pour appliquer ces critères et mettre en échec les pratiques fiscales dommageables, le Forum intervient dans trois domaines. Le premier domaine concerne la lutte contre les pratiques fiscales dommageables dans les pays Membres de l'OCDE. Le Forum a pour mandat d'établir une liste des régimes fiscaux préférentiels dommageables et les pays de l'OCDE qui ont approuvé le rapport sur la concurrence fiscale ont convenu de démanteler les régimes qui ont été identifiés au cours des cinq prochaines années.

Un second domaine concerne les territoires qui se trouvent en dehors de la zone de l'OCDE mais qui ne sont pas incités à coopérer dans la lutte contre la surenchère fiscale. Le rapport de l'OCDE désigne ces territoires sous le nom de « paradis fiscaux ». Pour l'OCDE, un paradis fiscal est un territoire qui se livre à des pratiques fiscales dommageables selon les critères examinés ci-dessus et qui ne dispose pas d'une base d'imposition importante sous forme de revenus dont ses propres résidents seraient les bénéficiaires effectifs. Dans ces conditions, l'avantage que présenterait, pour le territoire en question, le fait de mettre fin à la surenchère fiscale serait faible ou nul.

Le Forum a reçu le mandat d'établir une liste de territoires qui remplissent les conditions requises pour être qualifiés de paradis fiscaux. Les territoires

qui figurent sur la liste des paradis fiscaux de l'OCDE pourraient faire l'objet de mesures correctrices coordonnées des pays Membres de l'OCDE. Toutefois, les territoires qui font la preuve de leur volonté de réduire leurs pratiques fiscales dommageables pourraient se voir accorder un délai dans l'application de ces mesures. La liste des territoires qualifiés de paradis fiscaux, et l'application ultérieure de mesures correctrices coordonnées ont pour objet d'inciter ces territoires à rejoindre la communauté internationale et à coopérer dans la lutte contre la fraude fiscale.

Le troisième domaine d'action porte sur les économies non membres qui pourraient aussi être affectées par des pratiques fiscales dommageables. L'OCDE a engagé un dialogue avec ces économies afin de les inciter à s'associer aux principes et recommandations figurant dans le rapport de l'OCDE. Une réunion de haut niveau avec les économies non membres se tiendra en juin 2000.

Le Forum de l'OCDE continue à examiner la possibilité d'approfondir le dialogue avec les paradis fiscaux en raison du vif intérêt manifesté par les territoires examinés pour une coopération en vue d'instaurer des changements au cours d'une période de transition raisonnable. L'OCDE considère la possibilité de provoquer des changements significatifs comme une chance majeure, surtout si elle intervient dans le cadre d'une coopération internationale intensifiée. Afin d'atteindre cet objectif, une assistance effective, notamment dans le domaine économique, sera nécessaire au cours de la période de transition pour les territoires qui sont disposés à s'orienter vers des changements positifs.

## ENVIRONNEMENT

[www.oecd.org/env](http://www.oecd.org/env)

L'année 1999 a vu le lancement d'un nouveau programme sur l'environnement en vue de contribuer à la réalisation des Objectifs communs pour l'action fixés par les Ministres de l'environnement des pays de l'OCDE à leur réunion d'avril 1998 à Paris. En l'occurrence, les Ministres avaient souligné l'importance cruciale que revêtent des politiques d'environnement énergiques et la cohérence entre les politiques économiques, sociales et environnementales pour parvenir à un développement durable. Sous la direction du Comité des politiques d'environnement (EPOC), la Direction de l'environnement est chargée de mettre en œuvre le programme sur l'environnement qui regroupe douze activités principales. En 1999, elle a également contribué activement à une série d'activités horizontales et en coopération, et notamment au projet sur le développement durable, à la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux travaux sur la biotechnologie et la sécurité des aliments. La Direction de l'environnement fait de plus en plus souvent intervenir des représentants des entreprises, du monde syndical et des organisations non gouvernementales de défense de l'environnement dans le cadre de ses travaux. Pour plus d'informations concernant le programme sur l'environnement et les publications connexes, on pourra consulter le site Internet qui lui est consacré et qui a fait en 1999 l'objet d'un réaménagement complet.

### Perspectives et stratégie de l'environnement

À l'occasion de leur prochaine réunion à l'OCDE, en 2001, les Ministres de l'environnement devraient con-

venir d'une nouvelle Stratégie de l'environnement qui jettera les bases théoriques et quantitatives du volet environnemental des activités de l'OCDE sur le développement durable. En 1999 ont été engagés les travaux en vue de l'élaboration des premières Perspectives de l'environnement de l'OCDE. Celles-ci étayeront la Stratégie et évalueront sous un angle macroéconomique la situation de l'environnement à l'horizon 2020, en privilégiant des secteurs spécifiques et des problèmes d'environnement particuliers. Les premiers résultats des Perspectives seront disponibles vers la fin 2000. Ils mettront en évidence l'ampleur des changements requis dans les politiques pour placer les pays de l'OCDE durant les vingt prochaines années sur la voie de la viabilité écologique.

### Intégration des politiques économiques et environnementales

Promouvoir la compatibilité et la complémentarité des politiques économiques et environnementales est essentiel pour parvenir à un développement durable. Les travaux menés dans ce domaine ont porté sur des aspects tels que les défaillances du marché et des interventions et les moyens d'y remédier. Ils ont également examiné les stratégies et les instruments d'intégration des politiques dans des secteurs comme l'agriculture et la fiscalité. Les principaux résultats de ces travaux ont été publiés dans un certain nombre d'ouvrages, dont : *Le prix de l'eau : les tendances dans les pays de l'OCDE* ; *Les approches volontaires dans les politiques de l'environnement : analyse et évaluation* ; *Atelier sur les systèmes de permis négociables nationaux pour la gestion de l'environnement : questions et défis* ; et *Réduire les subventions*

pour améliorer l'environnement : Partie III (études de cas). Une nouvelle publication intitulée *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture* rend compte des travaux sur l'agriculture menés en coopération avec la Direction de l'agriculture.

## Mondialisation et environnement

Ces travaux ont pour but d'évaluer les conséquences de la mondialisation de l'économie pour l'environnement, en s'intéressant plus particulièrement aux effets de la libéralisation des échanges et de l'investissement. En janvier 1999 s'est tenue à La Haye une grande conférence internationale sur l'investissement direct étranger et l'environnement, à laquelle les pays non membres de l'OCDE étaient largement représentés. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont virtuellement à même de promouvoir des normes de comportement exemplaires parmi ces entreprises et ainsi de favoriser un développement durable. En 1999, l'une des priorités a été de veiller à ce que le chapitre consacré à l'environnement des Principes directeurs reflète les meilleures pratiques actuelles. En ce qui concerne les échanges et l'environnement, l'Atelier sur les méthodologies d'évaluation de l'impact sur l'environnement des accords de libéralisation des échanges (octobre 1999) et la publication *Les mesures commerciales dans les accords multilatéraux sur l'environnement* ont largement alimenté la réunion ministérielle de l'OMC à Seattle et le débat sur cette question, qui est appelé à se poursuivre en 2000 et au-delà.

## Augmentation de l'efficacité d'utilisation des ressources

Accroître l'efficacité d'utilisation des ressources naturelles – renouvelables et non renouvelables – revêt une importance capitale dans l'optique du développe-

ment durable, et assurer une gestion plus viable de ces ressources fait partie des grands défis que doivent relever aussi bien les pays Membres de l'OCDE que les pays non membres. Les progrès techniques et les transformations sociales et économiques peuvent grandement contribuer à rendre plus efficaces les modes d'utilisation des ressources, et il importe donc d'en déterminer les causes sous-jacentes. Ce nouveau projet transversal du programme sur l'environnement vise à analyser ces aspects. En 1999, les activités menées ont permis l'achèvement de diverses études : le rapport au Conseil de l'OCDE concernant la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de 1996 sur l'amélioration des performances environnementales des pouvoirs publics ; le rapport sur l'Atelier de Sydney sur *L'éco-efficacité : du principe à la pratique* ; et le *Manuel de protection de la biodiversité : conception et mise en œuvre des mesures incitatives*. Enfin, une nouvelle étude portant sur l'utilisation des ressources génétiques a été publiée sous le titre *Aspects économiques du partage des avantages : concepts et expériences pratiques*.

## Modes de consommation durables

Ce projet, qui est étroitement lié aux travaux sur l'augmentation de l'efficacité d'utilisation des ressources, part du constat que les pays de l'OCDE sont les plus gros consommateurs mondiaux de ressources naturelles, et que leurs modes de production et de consommation ont un impact disproportionné sur l'environnement mondial. Il est donc important d'identifier les moyens de parvenir à une consommation de biens et services qui sollicite moins les ressources naturelles et provoque moins de pollution. Les résultats de l'atelier de septembre 1998 sur *L'enseignement et l'apprentissage pour une consommation durable*, organisé conjointement avec le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement de l'OCDE, ont été publiés, tout

comme un rapport sur les indicateurs de consommation durable. L'an 2000 verra la parution d'études de cas sur la consommation durable portant sur les produits alimentaires, le tourisme et le logement, et reposant sur une analyse quantitative et qualitative de chaque « domaine ».

## Changement climatique

La modification du climat de la planète fait partie des principaux périls auxquels est confrontée la société, et l'analyse des politiques permettant d'y faire face figure parmi les premières priorités du programme sur l'environnement. La Direction de l'environnement conduit des études sur les aspects internationaux pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au travers du Groupe des experts des pays de l'Annexe I qui aide les pays Membres et « en transition » à préparer les négociations. Les travaux sont menés en étroite coopération avec d'autres organes de l'OCDE et avec l'Agence Internationale de l'Energie, et contribuent grandement au projet de l'Organisation sur le développement durable. En mars 1999, le Forum de l'OCDE sur le changement climatique a rassemblé des représentants des gouvernements des pays Membres et non membres, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales pour un échange de vues sur les principaux résultats de la 4e Conférence des Parties à la CCNUCC et sur les solutions équitables pour une participation mondiale à la réduction des émissions de gaz à effet serre. La 5e Conférence des Parties, qui s'est tenue à Bonn en octobre 1999, a été l'occasion pour l'Organisation de publier plusieurs nouveaux rapports, dont celui intitulé *Changement climatique : les politiques nationales et le Protocole de Kyoto*, qui présente un tour d'horizon des efforts entrepris dans les pays de l'OCDE et une première tentative d'élaboration d'un cadre analytique

destiné à évaluer les bonnes pratiques. De nombreuses autres études techniques et orientées vers la recherche de solutions ont été publiées tout au long de l'année afin d'appuyer la mise en œuvre de la CCNUCC ; elles avaient pour thèmes le suivi et le respect des engagements, les échanges de droits d'émission et les mécanismes fondés sur des projets. En 2000, les travaux seront centrés sur les politiques nationales et sur la préparation de la 6e Conférence des Parties, qui aura lieu en novembre 2000 à La Haye.

## Transports écologiquement viables

Le projet sur les Transports écologiquement viables (TEV) a poursuivi ses travaux novateurs sur la nécessité de meilleures politiques pour atténuer le poids que fait peser la croissance du secteur des transports sur l'environnement et la société. Sous la houlette du Sous-groupe sur les transports, plusieurs ateliers d'experts ont eu lieu et l'ouvrage *Report of the EST Project : Phase II* (Rapport sur le projet TEV : Phase II) a été publié en octobre 1999. Le projet s'achèvera en 2000, à la suite d'une grande conférence qui se tiendra au mois de mai à Vienne et qui devrait conduire à l'adoption d'une série de recommandations d'action et de principes directeurs pour la mise en œuvre des TEV dans les pays de l'OCDE.

## Produits chimiques, pesticides et biotechnologie

Les travaux de la Direction de l'environnement sur la sécurité des produits chimiques – qui sont menés dans le cadre du programme sur l'hygiène et la sécurité de l'environnement, dont la majeure partie est financée séparément des autres éléments du programme sur l'environnement – assurent l'existence et la mise en œuvre au moindre coût des mécanismes

requis pour maintenir un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement tout en évitant les obstacles non tarifaires aux échanges. En 1999, les travaux sur la biotechnologie et la sécurité des aliments ont pris une importance accrue, du fait principalement de la demande du G8 à l'OCDE de préparer un rapport pour son prochain sommet qui aura lieu en juillet 2000. Par ailleurs, sept documents consensuels sur la biotechnologie ont été publiés et le système d'information Bio-Track Online a été étoffé. En ce qui concerne les produits chimiques, trois nouvelles Lignes directrices pour les essais ont été adoptées par les pays Membres, et l'OCDE a continué d'aider ces derniers dans la mise en œuvre d'inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes.

### Gestion des déchets

La Direction de l'environnement a poursuivi sa contribution à la mise en œuvre des Actes du Conseil de l'OCDE concernant le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux, suite au réexamen de ces travaux par l'EPOC. Ce réexamen a mis en évidence la nécessité d'harmoniser davantage les systèmes de contrôle de la Convention de Bâle et de l'OCDE, si possible d'ici la fin de l'an 2000. La valeur des échanges de déchets récupérables entre les pays de l'OCDE, qui constituent 80 % du total mondial, est estimée à 25 milliards de dollars par an. Le système de contrôle élaboré par l'OCDE permet des mouvements sans danger pour l'environnement de ce genre de déchets et contribue en outre à accroître le rendement d'utilisation des ressources en facilitant le recyclage.

### Données et indicateurs

Pour pouvoir élaborer efficacement une politique environnementale, il faut disposer de données et

d'indicateurs, et la Direction de l'environnement constitue pour les pays de l'OCDE une source faisant autorité en la matière. En outre, les activités sur les indicateurs environnementaux apportent une contribution importante au volet consacré aux indicateurs du projet de l'OCDE sur le développement durable, et la Direction a joué un rôle déterminant dans le cadre de la Conférence de Rome de décembre 1999 sur les Indicateurs des progrès vers un développement durable. En décembre est également parue une nouvelle publication biennale intitulée *Données OCDE sur l'environnement : Compendium*. Enfin, l'année 1999 a vu la publication des deux rapports Indicateurs de la consommation durable des ménages et Indicateurs transport/environnement.

### Suivi des performances environnementales

Les données et les indicateurs contribuent en outre à étayer les examens mutuels des résultats obtenus par les pays Membres dans le domaine de l'environnement, qui sont menés dans le cadre de la Direction. La publication en 1999 des examens conduits pour la République tchèque, le Danemark et la Turquie a porté à 28 le nombre des examens des performances environnementales. Le premier examen des performances environnementales de la Fédération de Russie est paru à la fin de 1999. L'année 2000 verra l'achèvement du premier cycle d'examens et le début du second, qui insistera davantage sur l'utilisation d'indicateurs pour mesurer les performances et sur l'analyse de l'intégration des politiques environnementales, économiques et sociales dans l'optique du développement durable. L'interface social-environnemental de l'action gouvernementale a également été au centre d'un atelier d'experts qui s'est tenu en septembre 1999.

## Dialogue avec les pays non membres

En 1999, l'OCDE a intensifié ses efforts visant à prendre en compte l'amélioration du dialogue avec les pays non membres dans de nombreuses activités du programme sur l'environnement. Il en sera de même en 2000. Suite à la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui s'est tenue en 1998 à Aarhus (Danemark), la Direction de l'environnement continue d'assurer (en partenariat avec le Centre régional pour l'environnement de Hongrie) le secrétariat du Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale (PAE). Dans le cadre de ces travaux, une plus grande importance est accordée aux besoins des nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique. En octobre est parue la publication phare *Les économies en transition face à l'environnement*, qui synthétise les problèmes et les résultats de l'intégration des préoccupations environnementales dans la transition économique en Europe centrale et orientale. En outre, la coopération avec la Russie et la Chine a été renforcée. Un séminaire sur la surveillance de l'environnement a eu lieu en avril en Chine, et le compte rendu de l'Atelier sur les écotaxes en Chine a été publié en juillet.



### **Le prix de l'eau**

*Cet ouvrage fait le point sur les pratiques actuelles et les tendances récentes en matière de tarification de l'eau pour les secteurs domestique, agricole et industriel dans les pays de l'OCDE et il étudie les questions de tarification qui intéressent tout la gamme des services en eau : distribution publique, traitement et évacuation des eaux usées, redevances pour le prélèvement et le rejet, et recouvrement des coûts.*

## DEVELOPPEMENT DURABLE : PROGRES DE L'INITIATIVE TRIENNALE DE L'OCDE

[www.oecd.org/subject/susdev/](http://www.oecd.org/subject/susdev/)

L'initiative triennale de l'OCDE sur le développement durable est entrée dans sa deuxième année. Cette initiative découle d'un mandat explicite confié à l'Organisation par le Conseil de l'OCDE réuni au niveau des Ministres de 1998 et, plus généralement, d'un appel du Groupe consultatif de haut niveau auprès du Secrétaire général qui invite instamment l'OCDE à « devenir la principale organisation intergouvernementale fournissant aux pays industrialisés le cadre d'analyse et de comparaison des politiques nécessaire pour assurer la transition de leur économie vers le développement durable ».

En réponse, l'OCDE a pris une grande initiative qui fait intervenir la majorité de ses directions et des organismes affiliés à l'OCDE (Agence internationale de l'énergie, Agence pour l'énergie nucléaire, Conférence européenne des ministres des transports, Centre de développement). Si l'Organisation mène depuis longtemps des travaux consacrés au développement durable, elle le faisait surtout de façon décentralisée, souvent pour répondre à des préoccupations sectorielles. Cette initiative vise à améliorer la cohérence et la visibilité de ces travaux, et à imposer le développement durable comme un principe fondamental de l'élaboration des politiques. Il n'y aura pas de progrès vers le développement durable si les plus hauts responsables politiques ne se sentent pas concernés.

En tant qu'organisation économique, l'OCDE a considéré le développement durable comme une question économique majeure. Les décisions économiques engendrent des phénomènes tels que les changements climatiques et l'exploitation des ressources renouvelables au-delà de leur rythme de renouvellement. Pour maîtriser ces phénomènes, il faut modifier les incitations de façon que producteurs et consommateurs soient confrontés à toutes les conséquences de leurs actions. Plus généralement, l'accroissement de l'efficacité économique et du bien-être matériel n'est pas viable si elle ne se traduit pas par une amélioration des conditions sociales et environnementales, si les fruits ne sont pas répartis équitablement entre les différents pays et à l'intérieur de chaque pays et si les progrès d'aujourd'hui s'obtiennent au détriment des générations futures. C'est le sens que l'OCDE donne au concept de développement durable. L'objectif majeur de l'initiative est que ce concept devienne opérationnel dans le processus d'élaboration des politiques.

L'activité menée par l'Organisation dans ce domaine en 1999 a consisté à présenter un premier Rapport d'étape et un Résumé au moment de la réunion du Conseil au niveau des Ministres de 1999 et à réaliser des travaux dans le cadre de réunions et de conférences :

- La réunion à haut niveau sur le changement climatique en septembre 1999 a réuni des fonctionnaires nationaux des ministères de l'économie et de l'environnement afin de mieux comprendre les différentes positions des pays Membres concernant la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Une réunion de suivi est envisagée.
- Les réunions de la Table Ronde de l'OCDE sur le développement durable ont constitué un rassemblement informel de fonctionnaires (et d'un certain nombre de ministres), de gouvernements nationaux et d'organisations internationales afin de faire progresser la connaissance des questions cruciales ayant une incidence sur le développement durable et de faciliter la coopération, les synergies et la division du travail entre les organisations internationales menant des activités dans ce domaine.
- Les réunions d'experts sur la modélisation du changement climatique (juin 1999) et sur la mesure et les indicateurs (septembre 1999) ont rassemblé des universitaires et des représentants d'organismes nationaux et internationaux.
- La Conférence de l'OCDE organisée en décembre 1999 à Rome conjointement avec l'Italie sur le thème Vers un développement durable : indicateurs pour mesurer les progrès réalisés a examiné différentes méthodes mises en œuvre dans les pays Membres pour mesurer les progrès réalisés vers le développement durable et a défini des orientations pour poursuivre les efforts de l'OCDE dans ce domaine.

Des plans ont été établis en ce qui concerne les divers éléments de la documentation prévue pour

la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de 2001. Un aperçu et un calendrier détaillés des divers types de documents envisagés devrait être présenté dans un deuxième rapport d'étape en juin 2000. Les rapports complets d'analyse et d'orientation seront examinés par un groupe de travail *ad hoc* au début de 2001.

## ALIMENTATION, AGRICULTURE ET PECHERIES

[www.oecd.org/agr/](http://www.oecd.org/agr/)

Les travaux menés par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'OCDE visent au premier chef à aider les pays Membres à adopter des stratégies fondées sur le jeu du marché et à mettre en œuvre des politiques appropriées pour réaliser les objectifs communs recensés par les Ministres de l'agriculture à leur réunion de 1998, ainsi qu'à mettre en place des pêcheries durables et économiquement efficaces. Pour la période 1999-2000, un vaste programme de travail portant sur les questions commerciales et transfrontières permettra d'apporter un soutien analytique au processus de libéralisation des échanges agricoles ; l'un de ses volets est consacré à la multifonctionnalité et aux "préoccupations autres que commerciales", qui constituent des aspects importants des négociations sur le commerce agricole. Les questions se rapportant à l'agriculture durable et à l'environnement ainsi qu'aux intérêts des économies émergentes et des pays en transition sont de plus en plus intégrées à l'analyse, surtout dans la mesure où elles ont trait à la poursuite de la libéralisation du commerce. Deux grandes activités de base et les publications qui les accompagnent continuent à tracer le cadre général de ces analyses : les éditions annuelles des rapports *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation*, et les *Perspectives agricoles*.

### Mesure du soutien à l'agriculture et suivi des évolutions des politiques

L'édition 1999 du rapport *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation* a analysé les évolutions intervenues en 1998 sous l'angle des objectifs communs,

des principes d'action et des caractéristiques opérationnelles des politiques sur lesquels les Ministres de l'agriculture s'étaient mis d'accord en 1998. Après une décennie de recul progressif du soutien et de la protection accordés au secteur agricole, certains gouvernements ont institué en 1998 de nouvelles mesures, qui ont été dictées en grande partie par la faiblesse des prix mondiaux mais qui ne sont pas toujours compatibles avec les objectifs à long terme de la réforme. Le niveau du soutien à l'agriculture, tel qu'il est mesuré par l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), est passé à 37 % de la valeur des recettes agricoles en 1998, alors qu'il n'était que de 32 % en 1997. Une classification plus fine des mesures de soutien, utilisée pour la première fois dans l'édition de 1999, a permis de mieux cerner la nature de politiques de plus en plus complexes. Les efforts engagés pour parfaire le processus de suivi et d'évaluation des changements en ajoutant une analyse quantitative des impacts seront renforcés par l'exécution du projet-pilote sur la matrice d'évaluation des politiques, dont les premiers résultats seront publiés en l'an 2000.

### Les perspectives agricoles

En avril 2000 sera publiée la sixième édition des *Perspectives agricoles de l'OCDE* pour la période 2000 à 2005. Selon les conclusions de ce rapport, une remontée des prix mondiaux des produits et une expansion continue des échanges agricoles s'annoncent probables. Les hypothèses qui sous-tendent cette projection tablent sur une amélioration des conditions macroéconomiques et sur la poursuite de la réforme des politiques

agricoles dans les pays Membres de l'OCDE. Mais le rapport met aussi l'accent sur les mesures ponctuelles prises pour aider les producteurs à passer le cap d'une période de marchés déprimés des produits de base, ainsi que sur le danger de voir ces mesures nuire à l'affectation des ressources et à l'ajustement du marché si les producteurs commencent à les anticiper systématiquement. Le rapport note également que les perspectives des marchés à moyen terme dépendent de la manière dont les pouvoirs publics prennent en compte les préoccupations naissantes de la société civile au sujet des effets secondaires des méthodes modernes de production agricole. A cet égard, le rapport insiste sur la nécessité pour les gouvernements confrontés à ces questions de prendre des mesures qui soient compatibles avec la poursuite de la réforme des politiques et de la libéralisation du commerce. Le rapport fait aussi une large place à un certain nombre de questions de fond importantes, telles que l'impact des biotechnologies modernes sur l'offre et sur les marchés, l'Accord de Berlin sur l'Agenda-2000, ainsi que l'intégration de la Chine au système commercial multilatéral. Dans plusieurs cas, le modèle AGLINK de l'OCDE a été exploité pour évaluer les répercussions de ces évolutions au regard du cadre tracé par les projections de référence.

### Libéralisation des échanges agricoles

Des travaux entrepris en 1999, et qui seront poursuivis en l'an 2000, sont centrés sur une évaluation approfondie des répercussions de l'accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay (AACU) sur les niveaux de protection et sur les échanges agricoles. Ils consistent notamment à faire un examen détaillé des notifications des pays, des courants d'échanges et de diverses autres données, dans le but de déterminer la mesure dans laquelle l'accord a atténué les distorsions du com-

merce. Les premiers résultats confirment que, en dépit des très importantes améliorations systématiques intervenues, l'accord n'a pas eu jusqu'ici d'effets spectaculaires sur les échanges. D'autres travaux, également en cours, visent à faire le point des répercussions d'une libéralisation plus poussée sur les échanges et les marchés mondiaux. Il s'agira aussi d'explorer toute une série de scénarios concernant les différentes approches qui s'offrent pour renforcer les disciplines régissant l'accès aux marchés (droits de douane et contingents tarifaires) et les subventions à l'exportation. Le modèle AGLINK est en cours d'adaptation pour les besoins de cette analyse, et le Secrétariat pilote une activité entreprise conjointement avec un certain nombre de pays Membres et d'organisations internationales pour établir une base de données relatives à l'accès aux marchés. Les résultats de ces travaux, qui seront diffusés tout au long de l'an 2000, devraient aider grandement les décideurs publics à mettre au point leurs stratégies de négociation. Les travaux sur les subventions à l'exportation seront complétés par une analyse plus spécifique de l'équivalent subvention des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. En 2000 a également été donné le coup d'envoi des travaux visant à examiner les effets de la libéralisation du commerce sur la sécurité alimentaire. Plusieurs questions situées à l'interface des politiques intérieures et des politiques commerciales sont aussi à l'étude. Il s'agit notamment de la politique de la concurrence, du commerce d'Etat, des liens entre les politiques agro-environnementales et les politiques commerciales, et du découplage du soutien. Les considérations commerciales liées aux questions touchant la sécurité et la qualité alimentaires, qui seront prises en compte, concernent notamment les biotechnologies, les étiquettes d'origine géographique et la santé des animaux.

## Multifonctionnalité et ajustement

L'idée que l'agriculture, outre sa vocation première qui est de fournir des denrées alimentaires et des fibres, est aussi à l'origine d'autres produits est devenue l'un des thèmes du prochain cycle de négociations sur les échanges agricoles. L'OCDE s'emploie à établir un cadre clair et rigoureux permettant de traiter ces questions et d'en tirer des conclusions utiles aux décideurs. Deux aspects sont actuellement étudiés à cet égard : la mesure dans laquelle les aliments et les autres produits de l'agriculture résultent effectivement d'une « production conjointe » et l'évaluation chiffrée des externalités tant positives que négatives. Les premiers résultats de cette activité devraient être disponibles à la fin de l'an 2000.

Les bases de données structurelles au niveau de l'exploitation et à celui du secteur agroalimentaire ont été achevées en 1999. Des travaux ont été entamés en vue de déterminer comment l'emploi agricole réagit aux changements apportés aux grandes lignes d'action. Une étude des modifications intervenues dans l'utilisation des sols dans les pays de l'OCDE a été menée à son terme. L'OCDE a également publié une étude consacrée aux effets redistributifs des politiques agricoles. En l'an 2000, les travaux seront axés sur la fréquence des bas revenus agricoles et sur les causes, ainsi que sur les stratégies de gestion des risques liés au revenu, thème qui fera l'objet d'un atelier en mai 2000.

## Agriculture et environnement

L'instauration de formes durables de production agricole est un objectif qui recueille une large adhésion. Les travaux concernant ce domaine s'appuieront sur une analyse de l'agriculture durable, sur une étude des liens entre agriculture, commerce et environne-

ment, ainsi que sur une évaluation des politiques agro-environnementales et sur l'élaboration d'indicateurs agro-environnementaux ; ils contribueront à déterminer les critères et caractéristiques de "bonnes" mesures agro-environnementales dans le contexte de la réforme des politiques agricoles et commerciales. Des progrès ont été faits en ce qui concerne les conditions dans lesquelles les exploitants agricoles devraient prendre en compte les dommages qu'ils causent à l'environnement, et recevoir une rémunération pour les effets positifs qu'ils exercent sur l'environnement. Un rapport, qui devrait être achevé à la fin de l'an 2000, fera une synthèse de ces travaux. Il servira de base au chapitre consacré à l'agriculture qui figurera dans le rapport analytique du projet horizontal de l'OCDE sur le développement durable, projet à soumettre à la réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE en 2001. Un rapport, qui sera publié au milieu de 2000 sous le titre *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture : méthodes et résultats*, donnera un bilan détaillé des progrès accomplis jusqu'ici dans l'élaboration d'indicateurs dans les pays de l'OCDE. Ce rapport constitue une première étape utile des travaux visant à clarifier l'état actuel et les tendances des conditions environnementales en agriculture. En juillet 2000, les Pays-Bas seront le pays hôte d'un atelier de l'OCDE consacré aux technologies à adopter pour l'instauration de systèmes de production agricole durables.

## Dialogue avec les non-membres

Lors du Forum sur les politiques agricoles dans les pays non membres, le dialogue engagé avec les principaux pays non membres qui produisent et commercialisent des produits agricoles a porté essentiellement, au début de 1999, sur les conséquences de la crise financière asiatique sur l'agriculture des économies émergentes et des pays en transition, d'où il ressort que les

marchés des produits alimentaires et agricoles avaient été durement touchés d'une manière générale. La septième édition du rapport *Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition* met en garde contre un retour à des politiques protectionnistes qui risqueraient de faire perdurer les effets négatifs de la crise sur les producteurs agricoles de nombreux pays. Ce rapport présente aussi un examen critique de deux questions d'une importance vitale pour la réforme en cours dans le secteur agroalimentaire : l'ajustement de la main-d'œuvre dans les zones rurales et le développement des marchés fonciers agricoles. Il ressort de la section spéciale, intitulée cette année Le soutien en observation, que le soutien public aux producteurs agricoles a connu en 1998 une forte expansion en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Slovaquie alors qu'il s'est notablement réduit en Russie, essentiellement en raison de facteurs macroéconomiques. A la fin de 1999, le Forum a entrepris une analyse approfondie de la réforme des politiques commerciales agricoles du point de vue des économies émergentes et des pays en transition. Le projet, étalé sur deux années, fera le point de la mise en œuvre de l'AACU et mettra en relief les questions qui seront d'un intérêt majeur pour ces pays au cours des négociations engagées à l'OMC.

Etant donné la part importante que le secteur agroalimentaire peut prendre au développement économique et social de la Chine, l'OCDE a organisé à Pékin, conjointement avec le ministère de l'agriculture, un atelier consacré aux tendances de ce secteur et aux stratégies à adopter. A cet égard, les autorités chinoises ont été instamment invitées à s'abstenir de toute intervention directe en tant qu'acteur du marché ou en tant que transformateur, et à centrer leurs efforts sur la mise en place d'un cadre d'action permettant de laisser jouer les forces du marché et sur les questions touchant les externalités.

Les structures de financement et de crédit destinées au secteur agricole, question d'une importance majeure pour la Russie comme pour bon nombre d'autres économies engagées dans des réformes, ont été examinées à l'occasion d'une réunion d'experts organisée à Moscou et co-parrainée par le Japon. La conclusion des travaux a été que, sans le jeu du marché, les instruments financiers fondés sur le marché continueront d'exercer un rôle restreint dans le secteur agroalimentaire. Il importe de restaurer un climat de confiance et les pouvoirs publics ont un rôle capital à jouer à cet égard en mettant en place un cadre législatif, financier et institutionnel qui soit intégré et viable.

Des examens approfondis des politiques agricoles de la Bulgarie, de la Slovénie et de la Roumanie ont été entrepris et devraient être achevés en l'an 2000. Ils viendront ainsi compléter la série des examens consacrés aux politiques agricoles des dix pays en transition candidats à l'adhésion à l'UE, et ils apporteront une abondante somme d'éléments analytiques à l'appui du processus d'intégration de ces pays aux économies européennes comme à l'économie mondiale.

## Codes et systèmes de l'OCDE pour le commerce international

L'OCDE a poursuivi la mise à jour des règles régissant le commerce international des semences, le contrôle des matériels forestiers de reproduction, les essais officiels de tracteurs agricoles et les normes internationales des fruits et légumes. Ces règles ont été étendues à plusieurs autres pays non membres. Une nouvelle activité, lancée au titre des systèmes pour la certification variétale des semences, porte sur l'information des consommateurs et la reconnaissance mutuelle de la certification variétale des semences ; elle contribuera ainsi aux travaux importants de

l'OCDE sur les biotechnologies et la sécurité des aliments.

## Gestion des ressources biologiques pour des systèmes agricoles durables

Les systèmes agricoles durables et les relations existant entre la science, l'élaboration des politiques et la société ont été les thèmes débattus lors d'une importante conférence qui, en mars 1999, a réuni des scientifiques de haut niveau, des directeurs d'instituts de recherche ainsi que des représentants des milieux industriels, des organisations d'agriculteurs, des groupes de défense des consommateurs, et des journalistes.

Le programme de bourses pour 1999 a accordé 92 bourses pour des périodes allant jusqu'à six mois, bourses qui favorisent les échanges scientifiques entre les 26 pays Membres de l'OCDE participant au programme. Celui-ci a été prolongé pour une nouvelle période de cinq ans en raison de l'intérêt qu'il présente pour les travaux portant sur le développement durable et sur la biotechnologie. Le programme s'organisera autour de quatre nouveaux thèmes de recherche d'un intérêt plus direct pour l'action puisqu'ils concernent des sujets qui préoccupent l'opinion publique tels que la sécurité des aliments et les effets des pratiques agricoles sur l'environnement.

## Pêcheries

Des progrès considérables ont été accomplis en 1999 dans les travaux analytiques et empiriques relatifs aux incidences économiques et politiques de l'orientation vers des pêcheries durables. Les résultats ont été publiés au début de l'an 2000 sous le titre *Transition vers une pêche responsable : évaluation des coûts et des bénéfices*. L'étude se compose de quatre volets : emploi et adap-

tation à une pêche responsable ; pratiques post-capture et pêche responsable ; transferts de moyens de financement publics et viabilité des ressources ; modélisation du passage à une pêche responsable. Outre qu'elle revêt une importance majeure pour les travaux du Comité des pêcheries, cette étude enrichira l'activité horizontale de l'OCDE sur le développement durable.

Publié au début de l'an 2000, l'*Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE (édition 1999)* détaille l'évolution de la situation et des politiques dans le domaine de la pêche et présente des statistiques couvrant la période 1995-1997.

Le communiqué publié à l'issue de la réunion tenue par le Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres en 1999 souligne qu'une gestion efficace et durable des ressources des pêcheries et les interactions entre la gestion des ressources et les échanges appellent en temps voulu un accord et une action au niveau international. Par ailleurs, le Conseil a appuyé les efforts entrepris par l'OCDE pour analyser l'impact des transferts financiers publics et d'autres facteurs pertinents sur la durabilité des ressources de pêche et, notamment, leur surexploitation. Sur ces bases, et pour donner suite aux travaux concernant la transition vers une pêche responsable, les activités de base de la période 2000-2002 porteront sur l'élaboration d'indicateurs de durabilité des pêcheries, sur la gestion des pêcheries ainsi que sur la libéralisation du marché des produits halieutiques.

## SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INDUSTRIE

[www.oecd.org/dsti/sti/](http://www.oecd.org/dsti/sti/)

La Direction de la science, de la technologie et de l'industrie et ses comités cherchent à aider les pays Membres à s'adapter aux enjeux de l'économie fondée sur le savoir. La Direction informe les gouvernements des tendances qui apparaissent dans les domaines de la science, de la technologie et de l'industrie, et leur offre un lieu pour dialoguer sur les mesures à prendre. Elle repère également les secteurs dans lesquels des normes ou des « règles du jeu » édictées à l'échelle de l'OCDE peuvent contribuer à éviter des frictions au plan international.

### L'industrie et les entreprises

Le Comité de l'industrie organise régulièrement des Forums de la politique de l'entreprise et de l'industrie rassemblant les principales parties prenantes pour débattre de thèmes particuliers. Parmi les sujets abordés récemment, citons les aspects industriels de la crise financière asiatique et les incidences de l'économie des services. En 2000, les débats seront axés sur deux thèmes : les moteurs de la « nouvelle économie » d'une part, l'industrie et le développement durable d'autre part.

Les approches nationales du gouvernement d'entreprise, de l'investissement immatériel, du capital-risque, de la réforme réglementaire et d'autres paramètres font l'objet d'études comparatives pour améliorer les politiques gouvernementales visant à créer un environnement favorable pour les entreprises. Les tendances de la mondialisation industrielle – y compris les fusions et acquisitions transnationales et les alliances stratégiques internationales – sont également évaluées du

point de vue de leurs conséquences sur les politiques. Dans tous ses travaux, le Comité de l'industrie envisage les questions générales dans une perspective sectorielle, se demandant quels en sont les effets sur des secteurs qui vont de l'acier à l'électronique, en passant par les services aux entreprises.

Le Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises s'occupe des conditions générales de la création d'entreprises, c'est-à-dire financement, fiscalité, formation des managers. C'est ainsi qu'un manuel destiné à aider les PME à faire face au bogue de l'an 2000 a été publié en 1999 et largement diffusé. Parmi les activités en cours, citons notamment l'aide fournie aux petites entreprises pour qu'elles accèdent au commerce électronique. En 2000, des conférences aborderont le thème du renforcement de la compétitivité internationale et de la mondialisation des petites entreprises, ainsi que les préoccupations des femmes chefs d'entreprise.

Le *Tableau de bord d'indicateurs de la science, de la technologie et de l'industrie* 1999 comprend de nouveaux indicateurs qui reflètent mieux l'évolution de « l'économie fondée sur le savoir » dans les pays de l'OCDE. Plusieurs séries de données sont publiées régulièrement, fournissant les principales variables économiques par groupe d'activité, notamment une nouvelle base de données où sont détaillées les activités des entreprises nationales et celles qui sont sous contrôle étranger. On continue de s'intéresser à la qualité des données, compte tenu notamment des changements de méthodologies dans les pays Membres. D'importants progrès ont été faits en ce qui concerne tant la rédaction

de manuels pour mesurer la productivité que la mesure de l'évolution des prix sur les marchés de l'informatique. Il en va de même pour l'élaboration de lignes directrices destinées à mesurer la mondialisation et sa relation avec les performances économiques.

## Science et technologie

Le Comité de la politique scientifique et technologique (CPST) s'est réuni au niveau des Ministres pour examiner les nouveaux enjeux nés de l'expansion des connaissances scientifiques et technologiques, l'influence croissante de cette expansion sur la structure et la dynamique de la croissance économique, et sa contribution au développement durable ainsi qu'au bien-être social. Les Ministres ont réaffirmé le rôle essentiel que jouent les systèmes scientifiques dans la production de connaissances, mais aussi dans la satisfaction des besoins sociaux, économiques, éducatifs et environnementaux. En fixant de nouvelles orientations pour les politiques à venir, ils ont donné la priorité aux mesures qui visent à augmenter l'efficacité des mécanismes de soutien et d'incitation à la R-D publique et privée, à améliorer les performances de l'économie en matière d'innovation et à encourager les chercheurs à créer leur entreprise. Ils ont reconnu la nécessité d'accroître le dialogue avec la communauté scientifique, les milieux d'affaires et la société au sens large, afin d'optimiser les avantages potentiels de la science et de la technologie.

En 1999, des travaux ont démarré pour augmenter la capacité du CPST à suivre et à évaluer l'évolution des politiques en matière de S&T et d'innovation ainsi que leur incidence sur les performances économiques. Ces travaux se poursuivront en 2000 et donneront lieu à la publication *Perspectives 2000 de la science, de la technologie et de l'industrie*. Les efforts visant à mieux

comprendre les facteurs déterminants de l'innovation afin d'identifier les meilleures politiques à mettre en œuvre se sont poursuivis également ; s'y sont ajoutées deux nouvelles activités : l'évaluation comparative des relations entre la science et l'industrie, et le développement de l'essaimage d'entreprises issues de la recherche. Des travaux ont commencé sur le rôle potentiel des sciences sociales dans l'évaluation et la formulation des politiques.

Le Forum Mégascience a achevé ses activités en 1999. Il a approuvé les rapports finals et les recommandations de ses groupes de travail sur la radio-astronomie, la physique nucléaire et l'informatique biologique. A la réunion ministérielle du CPST, les ministres ont donné leur aval à la création du Centre mondial d'information sur la biodiversité et au Groupe de réflexion sur les questions de spectre en radio-astronomie. Ils ont aussi avalisé la création du Forum mondial de la science de l'OCDE qui succède au Forum Mégascience. Les activités du Forum mondial de la science en 2000 et au cours des années suivantes seront axées sur les questions hautement prioritaires de politique de la science qui nécessitent des consultations et/ou une coopération internationales.

Le travail du CPST sur les biotechnologies au service de la santé humaine, sur la viabilité écologique de l'industrie et sur les infrastructures de S&T a été consolidé et renforcé par l'intérêt accru que les pays Membres ont manifesté pour la biotechnologie, les organismes génétiquement modifiés, la sécurité alimentaire et ses retombées. L'importance de nouvelles méthodes de détection issues de la biotechnologie pour tenter de réduire la charge croissante des maladies infectieuses d'origine hydrique a été reconnue.

L'atelier de Tokyo, en février 1999, sur le thème *Infrastructure scientifique et technologique - Soutien en*

faveur des centres de ressources biologiques, a lancé une nouvelle activité majeure qui aura une incidence sur l'évolution future du secteur tout entier. En 2000, des ateliers et des activités poursuivront ce travail, centré sur de nouveaux tests génétiques, sur la contribution des biotechnologies à la prévention d'affections invalidantes chez les personnes âgées, et sur les questions de surveillance et de sécurité biologique qui appellent une coopération internationale.

Bénéficiant de nouvelles séries statistiques dans les domaines des biens immatériels, des brevets, de l'innovation et des allègements fiscaux en faveur de la R-D, le document intitulé L'économie fondée sur le savoir : des faits et des chiffres a été présenté aux ministres du CPST. Au delà de l'actualisation et de la diffusion des indicateurs de S&T existants, des travaux se poursuivront pour tester et mettre au point de nouveaux indicateurs de S&T sur les brevets et l'innovation. Le travail de mise à jour de divers manuels méthodologiques a commencé, afin d'améliorer la pertinence des indicateurs de S&T, compte tenu de l'évolution des économies de l'OCDE, et de développer de nouveaux domaines (statistiques de biotechnologie).

## Commerce électronique

Après la conférence ministérielle d'Ottawa, en octobre 1998, l'OCDE s'est attachée à mettre en œuvre un Plan d'action en sept points couvrant : la protection des consommateurs, la protection de la vie privée, l'authentification, le développement de l'infrastructure et l'accès à celle-ci, l'analyse des effets économiques, l'élaboration de statistiques et la fiscalité. D'autres projets de l'OCDE sur le commerce électronique comprennent : les PME, l'utilisation du commerce électronique par les pouvoirs publics, les problèmes que posent les pays en développement et les échan-

ges internationaux. En octobre 1999, le Forum de l'OCDE sur le commerce électronique a rassemblé à Paris des représentants de gouvernements, d'entreprises, d'organisations internationales et d'ONG pour faire le bilan de ce qui a été accompli pendant la première année du Plan d'action. Le Forum a été précédé d'événements organisés en parallèle par les entreprises et par Public Voice, un consortium d'organisations représentant des éléments de la société civile.

Ces événements, et surtout le dernier, ont marqué une nouvelle étape dans le dialogue entre les parties prenantes de la nouvelle économie numérique, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un consensus sur les politiques entre pouvoirs publics, entreprises et société civile. Le Forum s'est caractérisé par un approfondissement du consensus en faveur d'une approche intégrée de la réglementation et de l'autorégulation du commerce électronique. En 2000, le travail se poursuivra sur les divers éléments du Plan d'action, et l'on s'efforcera surtout de promouvoir une autorégulation efficace. Un Forum sur le commerce électronique pour les économies de marché émergentes se tiendra dans la deuxième moitié de l'année ; un groupe largement représentatif d'économies non membres y participera.

## Politique de l'information, de l'informatique et des communications

A la lumière du Plan d'action adopté à la conférence ministérielle d'Ottawa, le commerce électronique a été en 1999-2000 au centre des travaux sur la politique de l'information, de l'informatique et des communications, regroupés sous quatre thèmes principaux :

- Développer l'infrastructure de l'information pour améliorer l'accès des utilisateurs aux services, sur la base de la réforme réglementaire et de la promo-

tion de la libéralisation du marché, compte tenu de la convergence des services de communication et de diffusion, des besoins d'infrastructure du commerce électronique mondial et de l'évolution d'Internet.

- Renforcer la confiance dans les réseaux en élaborant des indications pour appliquer les lignes directrices de l'OCDE élaborées en 1980 sur la protection de la vie privée dans l'environnement en ligne d'aujourd'hui, et en travaillant à la mise au point de mécanismes d'authentification et de certification mondialement reconnus.
- Effectuer des analyses, telles que celles contenues dans *Perspectives des communications* de l'OCDE (1999) et *Perspectives des technologies de l'information* de l'OCDE (début 2000).
- Effectuer des travaux de pointe sur la définition et la mesure de la société de l'information. Ce travail méthodologique a été suivi de la collecte de statistiques de l'OCDE sur l'économie de l'information et de la production de nouveaux indicateurs pour suivre l'évolution internationale dans le domaine de la société de l'information et des politiques correspondantes.

## Politique des consommateurs

Une réalisation majeure a été l'adoption en décembre 1999 des *Lignes directrices de l'OCDE régissant la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique*. En 2000, on s'efforcera d'en promouvoir l'application effective. Parmi les autres activités, on citera la sécurité des produits, les modes de consommation durable, la publicité et le marketing en ligne visant les enfants.

## Questions sectorielles

### **Transport maritime**

Sur la base des travaux réalisés en 1999 sur la réforme de la réglementation dans les transports maritimes, le Comité sur les transports maritimes, en liaison avec le Comité du droit et de la politique de la concurrence, tiendra un atelier en mai 2000 avec les parties prenantes de l'industrie afin de recueillir un large éventail d'opinions sur cette question. Un projet de proposition a été élaboré en 1999 en vue de travaux en l'an 2000 portant sur les régimes de responsabilité des cargaisons, jugés nécessaires en raison d'un scénario international de plus en plus complexe, impliquant de nombreux accords. Des consultations auront lieu avec d'autres organismes internationaux travaillant sur la responsabilité des cargaisons, tels que l'Organisation maritime internationale (OMI), la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international (CNUDCI) et le Comité maritime international (CMI).

Le Comité a conclu un accord avec les économies dynamiques non membres (EDNM) sur les principes applicables aux transports maritimes internationaux. Une collaboration étroite entre le Comité des transports maritimes et les EDNM sera recherchée pour préparer la reprise des négociations sur les services de transport maritime dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services à l'Organisation mondiale du commerce. Les relations avec la Chine ont été renforcées grâce à un atelier intitulé Possibilités d'améliorer l'efficacité des transports maritimes. Ce dialogue pourrait prendre une importance spéciale si la Chine venait à adhérer à l'OMC.

### **Construction navale**

Le Groupe de travail du Conseil sur la construction navale a renforcé ses activités pour encourager l'égalité

sation des conditions de la concurrence dans le secteur, étant donné la situation actuellement critique de ce marché et la non-entrée en vigueur de l'Accord de l'OCDE sur la construction navale. Le but reste d'améliorer la transparence dans le secteur en intensifiant les travaux sur l'offre et la demande et en fournissant aux pouvoirs publics et à l'industrie des informations et des analyses sur les conditions du marché.

### **Acier**

Malgré les embellies prévues sur le marché mondial de l'acier en 2000, les tensions commerciales demeurent fortes. Les membres du Comité de l'acier et les observateurs à ce Comité rappellent la déclaration de leur Président en novembre 1998 sur le renforcement du système ouvert d'échanges mondiaux d'acier. Ils soulignent le rôle unique joué par ce Comité en tant que forum de discussion pour influencer les politiques commerciales internationales concernant l'acier et promouvoir la transparence des mesures prises dans ce domaine par les pays participants.

Un atelier sur la situation de l'industrie de l'acier dans les Nouveaux Etats indépendants (issus de l'ex-Union soviétique) a mis en évidence l'importance des activités des non-membres dans le programme de travail du Comité de l'acier. Le Comité souligne la nécessité d'impliquer d'autres pays non membres importants dans ses travaux lorsque leur participation présente des avantages mutuels. L'Inde participera en qualité d'observateur au Comité de l'acier à partir de 2000.

### **Transport routier**

Quatre nouveaux projets axés sur les politiques publiques ont démarré dans les domaines de l'analyse socio-économique et du transport multimodal. Ils concernent l'évaluation des mesures visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, les effets des investissements dans

l'infrastructure des transports sur le développement régional, l'action sur la demande de trafic routier et l'analyse comparative des performances modales et intermodales. Un projet de directives stratégiques a été rédigé pour faciliter l'identification d'éventuels projets de recherche qui pourraient porter sur de nouvelles questions intéressant les pouvoirs publics dans les pays Membres. Deux rapports importants ont été publiés : Expérimentation de l'interaction dynamique entre véhicule et infrastructure (DIVINE), et *Stratégies de sécurité routière en rase campagne*. Trois ateliers ont eu lieu en liaison avec le Congrès mondial de la route, organisé par l'AIPCR, qui s'est tenu à Kuala Lumpur : Transport de marchandises dangereuses dans les tunnels routiers, Sécurité sur les routes de rase campagne et Indicateurs de performance dans le secteur routier.

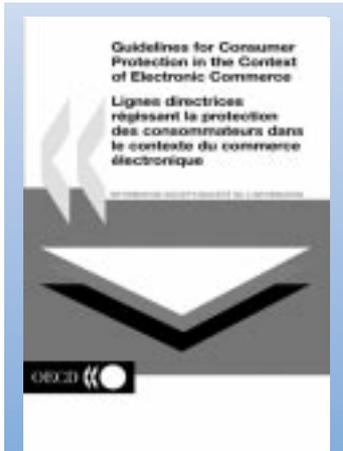
Une évaluation du Programme de coopération dans le domaine des recherches en matière de routes et de transport routier, entreprise au cours de l'année 1999 par un consultant indépendant, a conclu que ce programme était réputé pour sa production de rapports de qualité ayant une forte orientation internationale. Le rapport recommande que le programme s'implique davantage dans les projets à deux niveaux : stratégique et technique.

Quelques activités d'ouverture vers l'extérieur ont été menées, notamment une conférence en Pologne sur l'évaluation stratégique de l'impact environnemental des transports (en coopération avec la Conférence européenne des ministres des transports) et un séminaire sur l'information et la documentation dans le domaine des transports pour l'Amérique latine.

### **Tourisme**

Le Comité du tourisme a approuvé une nouvelle stratégie afin de poursuivre ses travaux sur les questions de tourisme et de renforcer ses Examens réguliers de

la politique de tourisme. Celle de l'Italie a été examinée en 1999. Le Comité a organisé une table ronde sur la politique régionale et le tourisme. Il a complété ses lignes directrices internationales pour un Compte satellite du tourisme – Mesure de l'emploi. De nouveaux projets visent l'investissement et le développement économique, associant des économies non membres, ainsi que la libéralisation des activités liées au tourisme.



***Lignes directrices régissant la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique***

*Les Lignes directrices visent à assurer aux consommateurs qui effectuent des achats en ligne une protection au moins équivalente à celle dont ils peuvent bénéficier quand ils font des achats dans des magasins près de chez eux ou lorsqu'ils commandent des articles par correspondance ; elles peuvent aider à éliminer certaines des incertitudes auxquelles consommateurs et entreprises sont confrontés lorsqu'ils achètent et vendent en ligne.*

## BIOTECHNOLOGIES ET SECURITE DES ALIMENTS

[www.oecd.org/subject/biotech/](http://www.oecd.org/subject/biotech/)

Les inquiétudes que soulèvent dans le public les biotechnologies et d'autres aspects de la sécurité des aliments se sont amplifiées en 1999 avec l'apparition, notamment en Europe, de plusieurs vagues de toxi-infections alimentaires concomitantes, bien que sans lien direct, avec le développement des cultures génétiquement modifiées (OGM végétaux). Les consommateurs s'interrogent à la fois sur les effets néfastes que les biotechnologies pourraient avoir sur la santé humaine et l'environnement, et sur leurs implications éthiques, entre autres dans le cas du brevetage du vivant. D'un autre côté, il ne faut pas oublier les avantages des aliments génétiquement modifiés, notamment la perspective qu'ils offrent de pouvoir nourrir une population mondiale de plus en plus nombreuse.

Dans le secteur agro-alimentaire, la surveillance réglementaire a jusqu'ici essentiellement porté sur des questions telles que les résidus, les contaminants, les auxiliaires de traitement, les matériaux d'emballage, l'étiquetage – en bref tout sauf l'aliment lui-même. C'est seulement depuis l'apparition des technologies modernes ou nouvelles, et plus particulièrement de la production d'aliments génétiquement modifiés, que l'opinion publique et les autorités réglementaires ont commencé de s'intéresser aux principaux constituants alimentaires ou aux aliments entiers. Sont alors progressivement apparues, tant au niveau national qu'au niveau international, des divergences de vues quant à la notion de risque acceptable ou justifiable, à la définition du ris-

que et aux méthodes d'évaluation des risques à mettre en œuvre. Des différences se sont également fait jour au sujet de l'adéquation des résultats scientifiques existants, de la définition et de l'application du « principe de précaution », et des démarches adoptées concernant l'étiquetage des aliments transgéniques. Enfin, la question du brevetage du vivant a révélé la diversité des approches en matière de droits de propriété intellectuelle.

Répondre aux attentes du public sans pour autant ériger des barrières aux échanges ou entraîner des différends commerciaux impose de présenter clairement les résultats des recherches scientifiques sur les conséquences de ces technologies pour la santé humaine et l'environnement. L'action publique doit prendre appui sur la science, étant entendu que les données scientifiques disponibles peuvent parfois ne pas être suffisantes ou présenter une certaine ambiguïté. La réglementation doit correspondre à des risques définis scientifiquement. Il apparaît donc nécessaire d'analyser quelles sont les similitudes et les différences réglementaires par rapport à des critères rigoureux. En matière de risques comme au sujet des mesures prises pour y faire face, la communication des pouvoirs publics et la communauté scientifique se doit en outre d'être transparente.

Les gouvernements des pays Membres de l'OCDE et le G8 ont invité l'Organisation à les aider à élaborer et préciser leurs stratégies vis-à-vis des biotechnologies (et plus particulièrement des cultures

génétiqnement modifiées) et de la sécurité des aliments. L'OCDE, qui mène des travaux dans le domaine des biotechnologies depuis une dizaine d'années, est donc particulièrement bien placée pour traiter tous les aspects de cette problématique selon une approche fondée sur des bases scientifiques et sur des règles de droit. Afin de compléter les travaux déjà engagés par divers autres comités de l'OCDE, un Groupe ad hoc sur la sécurité des aliments créé au mois de novembre 1999 a été chargé d'établir un compendium décrivant les dispositifs et activités mis en place aux niveaux national et international dans le domaine de la sécurité des aliments.

## GESTION PUBLIQUE

[www.oecd.org/puma/](http://www.oecd.org/puma/)

Les travaux du Service de la gestion publique (PUMA) partent du principe qu'une bonne gestion des affaires publiques est une condition nécessaire de la pérennité du développement économique et de la cohésion sociale. En mai 1999, les ministres des pays de l'OCDE ont déclaré qu'une « bonne gestion des affaires publiques est indispensable pour renforcer la démocratie pluraliste et favoriser un développement durable ». Le PUMA s'attache principalement à :

- définir et traiter les problèmes stratégiques de gestion des affaires publiques,
- aider les pays Membres et non membres à augmenter l'efficacité de leurs institutions publiques pour qu'elles soient mieux armées face à ces problèmes,
- donner aux autorités publiques les moyens d'une action plus cohérente face à la mondialisation ; concrétiser les actions engagées dans un monde en mutation ; institutionnaliser dans l'administration la transparence, l'honnêteté et l'obligation de rendre compte ; agir efficacement sur la société et sur les marchés pour l'accomplissement des politiques publiques, en faveur de la concurrence comme de la cohésion sociale.

La réunion annuelle du réseau de hauts responsables au centre du gouvernement a été accueillie par le Gouvernement de l'Italie, à Naples, en octobre 1999. La réunion portait principalement sur les moyens dont disposent les autorités publiques pour resserrer leurs liens avec les citoyens. Un échange de vues dénué de tout formalisme a permis de dégager une série de

questions urgentes, notamment les moyens de concilier les objectifs budgétaires et politiques à moyen ou long terme dans la prise de décision visant l'action à mener, et de pérenniser la volonté politique.

Un questionnaire, trois groupes de travail et plusieurs études de cas ont permis de mieux comprendre le cadre juridique dans lequel les pays Membres peuvent resserrer leurs liens avec les citoyens. Un rapport à paraître cerner les problèmes de fond auxquels les gouvernements sont confrontés dans ce domaine.

En 1998, les Ministres des pays de l'OCDE ont adopté une Recommandation du Conseil sur l'amélioration du comportement éthique dans le service public. En réponse à ce mandat ministériel, le PUMA a mené une enquête approfondie sur la gestion de l'éthique dans le service public de l'ensemble des pays de l'OCDE en vue d'étayer l'analyse sur une base de données complète et de mettre en évidence les méthodes d'avenir dans divers contextes nationaux.

En septembre, le PUMA a organisé le colloque Construire aujourd'hui l'administration de demain. Quarante-huit hauts responsables de réformes ont examiné les défis nouveaux que doivent relever les autorités sur la voie de la réforme des administrations publiques. Le colloque portait essentiellement sur les moyens de réorienter les missions de l'État en réponse aux changements de la société, à la multiplication des influences extérieures aux pouvoirs publics et à l'évolution du rôle de l'État lui-même. Une publication tirée des conclusions du colloque paraîtra sous peu.

En 1999, le PUMA a mis à jour les données relatives aux principales évolutions des problèmes de gestion publique et de gouvernance dans les différents pays Membres. Le PUMA cherche à diversifier les sources d'information des pays Membres et à leur apporter, en un seul point d'accès, des informations complètes et de dernière heure sur la gouvernance et la gestion publique.

### Procédure budgétaire et gestion

Le Groupe de travail des Hauts responsables du budget s'est réuni les 3 et 4 juin 1999. La série des examens par pays des procédures budgétaires s'est enrichie en 1999 de l'examen du Canada. Ces examens donnent une vue d'ensemble des méthodes d'élaboration du budget dans le pays considéré et offrent l'occasion d'un examen collégial au sein du Groupe de travail des Hauts responsables du budget. L'examen des Pays-Bas est programmé pour 2000. En phase avec l'effort général de l'Organisation pour la transparence, le Groupe de travail des Hauts responsables du budget a lancé une étude sur la pratique des pays Membres de l'OCDE dans le domaine de la transparence budgétaire et, à l'issue d'une vaste enquête du Secrétariat, envisagera l'adoption en 2000 de lignes directrices pour l'application des meilleures méthodes. Le Groupe de travail a aussi étudié la gestion budgétaire en période d'excédents, défi que doivent aujourd'hui relever nombre de pays Membres.

L'affectation des responsabilités dans les partenariats entre niveaux d'administration est une question d'actualité pour les pays Membres de l'OCDE. En 1999, le PUMA a produit une publication s'appuyant sur six études de cas. En mars 1999, il a organisé une réunion d'experts pour évaluer l'intérêt pratique de mesurer la productivité dans les administrations

publiques et trouver comment le PUMA pourrait alors évaluer les effets sur la productivité des réformes du secteur public. La mesure de la production est un domaine qui intéresse à la fois les statisticiens nationaux et les responsables de la gestion publique.

### Gestion des ressources humaines

Pour pouvoir répondre aux mutations sociales, les pays Membres de l'OCDE doivent pouvoir tableer sur les compétences essentielles et les valeurs professionnelles dans la fonction publique. Un colloque sur l'administration de demain, tenu en septembre 1999, a consacré une session plénière à la nécessité de Cultiver et motiver le « leadership ». En janvier 2000, un groupe d'experts s'est réuni pour cerner les thèmes futurs de la gestion des ressources humaines. En 2000, le PUMA s'attachera principalement à l'art de diriger, au professionnalisme et à l'éthique dans le secteur public, à la gestion du savoir et aux pénuries de compétences essentielles.

### Travaux sur la gestion et la réforme de la réglementation

Les travaux de l'OCDE sur la réforme de la réglementation mettent l'accent sur la qualité de la réglementation – en associant une réglementation efficace, lorsqu'il faut protéger la santé, la sécurité et l'environnement, et améliorer le fonctionnement des marchés, et la déréglementation, lorsqu'elle permet aux marchés de mieux fonctionner. Le programme de travail sur la gestion de la réglementation s'est fixé pour but d'aider les autorités à trouver des moyens nouveaux et les meilleures méthodes pour décider de la réglementation. L'idée est de jeter les bases à long terme d'une réglementation efficace et réceptive en changeant les incitations, les moyens et les habitudes dans les insti-

tutions du secteur public, en s'inspirant des principes du marché, du droit et de la gestion publique.

En 1999, le PUMA a commencé à évaluer les concepts de qualité de la réglementation, à examiner les outils d'assurance de qualité et à dégager les questions naissantes. Ces travaux permettront de mesurer les efforts des pays Membres pour discipliner leur réglementation comme l'a recommandé le Conseil de l'OCDE en 1995 (Recommandation concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle). Ils visent à établir les premiers points de comparaison de l'environnement administratif et réglementaire des petites et moyennes entreprises. En 1999, des enquêtes menées dans 11 pays (Australie, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Islande, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal et Suède) ont été achevées et les rapports par pays correspondants ont été élaborés.

La réforme de la réglementation influe sur la mise en œuvre et l'efficacité des politiques publiques, c'est-à-dire la capacité des pouvoirs publics de prendre des mesures efficaces dans l'intérêt général. Un élément essentiel de l'efficacité est le respect de la réglementation. En 1999, le PUMA a achevé, pour publication, un rapport sur les facteurs qui s'opposent au respect de la réglementation dans les pays de l'OCDE, et il a lancé les travaux préparatoires d'une enquête sur les méthodes exemplaires appliquées à certains secteurs essentiels de l'action publique.

### Contribution aux activités horizontales de l'OCDE

Le PUMA a continué de piloter les travaux horizontaux de l'OCDE sur la réforme de la réglementation, sous la direction d'un Secrétaire général adjoint. L'examen de la réforme de la réglementation dans chacun des pays de l'OCDE a beaucoup progressé. La première série

d'examens (Japon, Mexique, Pays-Bas, États-Unis) a été publiée en 1999 et une deuxième série (Corée, Espagne, Danemark, Hongrie) sera publiée en 2000. Une troisième série, qui porte notamment sur l'Italie, l'Irlande et la Grèce, a commencé en 2000. D'autres pays ont indiqué qu'ils souhaitaient faire l'objet d'un examen en 2001. Ces examens ont largement validé les recommandations formulées dans le Rapport de l'OCDE aux ministres sur la réforme de la réglementation de 1997 et ils ont permis de mieux comprendre les liaisons complexes entre le cadre réglementaire et le fonctionnement d'une économie de marché démocratique. De plus, ils ont mis en évidence les carences systémiques de la réglementation, et les lacunes correspondantes dans le programme de travail de l'OCDE sur la réglementation.

### Ouverture sur l'extérieur

En 1999, le PUMA a contribué à l'élaboration d'un guide publié par la Banque asiatique de développement (BASD) sur la gestion des dépenses du secteur public. Le PUMA a en outre participé à un atelier technique sur l'administration et la fonction publiques qui s'est tenu au siège de la BASD, à Manille, du 29 novembre au 2 décembre 1999. Cette réunion était l'occasion d'un dialogue avec des fonctionnaires d'économies non membres et a permis de leur faire connaître les méthodes d'avenir proposées par l'OCDE. Cet atelier fera l'objet d'une publication.

Le Programme SIGMA, initiative conjointe de l'OCDE et de l'Union européenne, financée principalement par le Programme Phare de l'UE, a conseillé 13 pays d'Europe centrale et orientale sur la réforme des systèmes de gestion centraux des administrations publiques. Le SIGMA a élaboré une évaluation approfondie du degré de conformité aux conditions d'adhésion de

dix pays candidats à l'UE dans six secteurs des administrations publiques. La Commission a utilisé ces travaux dans ses rapports réguliers sur l'état d'avancement des candidats (automne 1999). Parmi plus de 100 activités menées par le SIGMA pendant l'année, on citera, à titre d'exemple, l'organisation d'examens collégiaux que des membres expérimentés des cours des comptes des pays de l'OCDE ont pratiqués en République tchèque, en Estonie et en Lettonie. Ces examens ont contribué à la définition de programmes hiérarchisés visant à mieux maîtriser les dépenses publiques et à adopter les normes européennes de vérification des comptes publics.

Le PUMA élabore avec la CEAP un programme de travail conjoint sur le thème de la CEAP « renforcer les marchés ». L'objectif est d'améliorer l'échange d'informations sur les bonnes pratiques réglementaires et d'encourager l'application individuelle et collective des principes de réforme de la réglementation adoptés par la CEAP. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a souhaité conduire une enquête auprès des entreprises sur les charges des PME. Les travaux préparatoires ont commencé en 1999.

## LA REFORME DE LA REGLEMENTATION

[www.oecd.org/subject/regreform/](http://www.oecd.org/subject/regreform/)

Les travaux de l'OCDE consacrés à la réforme de la réglementation s'inscrivent dans le programme plus large de réforme structurelle des pays Membres. Ce programme multidisciplinaire, qui fait appel à des compétences dans les domaines de la gestion publique, de l'économie, de la concurrence, des échanges et à des compétences sectorielles, vise à mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de réglementation et à formuler des avis concrets à l'intention des pays Membres. L'accent est mis sur la qualité de la réglementation – qui consiste à combiner les réglementations efficaces nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'environnement et améliorer le fonctionnement des marchés avec la déréglementation lorsque cela est utile pour permettre aux marchés de mieux fonctionner.

Comme le Rapport de l'OCDE sur la réforme de la réglementation et le programme en cours d'examen par pays le montrent, la réforme de la réglementation qui accroît la capacité de l'économie à s'adapter, à innover et à répondre aux besoins des consommateurs, peut stimuler la croissance économique et aider les économies à tirer le meilleur parti des possibilités qu'offrent la mondialisation et l'évolution technologique. Dans le même temps, une réglementation de qualité peut aider les pouvoirs publics à atteindre d'importants objectifs de l'action gouvernementale dans des domaines comme la sécurité, la santé et la protection de l'environnement. Toutefois, la réforme doit être

bien conçue et bien menée – en tenant dûment compte de l'ensemble des grands objectifs en jeu – pour tenir pleinement ses promesses, gérer la transition vers davantage de concurrence et réduire au minimum les conséquences négatives.

Les évolutions en cours renforcent l'intérêt de la réforme de la réglementation. Pour ses membres, l'Union monétaire européenne rend encore plus importantes les réformes structurelles qui accroissent la flexibilité de l'économie. Les crises économiques survenues en 1997 en Asie ont souligné l'importance des questions structurelles, notamment de régimes réglementaires qui soient transparents, ouverts et conformes aux normes internationales, tandis que le retour à une croissance durable dans ces pays implique de poursuivre la réforme structurelle et la réforme de la réglementation. La priorité que revêt la création d'emplois dans de nombreux pays a mis en évidence la nécessité d'un régime réglementaire de grande qualité qui favorise l'investissement, l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Pour évaluer les progrès réalisés et favoriser l'adoption de bonnes pratiques en matière de réglementation dans les pays Membres, un programme d'examen par pays fondés sur des analyses pluridisciplinaires, des évaluations comparatives et des examens mutuels approfondis par cinq comités de l'OCDE et l'Agence internationale de l'énergie, a été lancé en 1998. La première série d'examen (Etats-

Unis, Japon, Mexique et Pays-Bas) a été publiée en 1999. Une deuxième série d'examens (Corée, Danemark, Espagne et Hongrie) doit être publiée au milieu de l'année 2000. L'examen de quatre autres pays est prévu en 2000, notamment la Grèce et l'Irlande.

Dans le cadre des activités d'ouverture de l'Organisation, des efforts sont déployés pour que l'on continue à prêter attention à la réforme de la réglementation dans l'ensemble des politiques économiques propres à assurer des marchés solides et une croissance durable. Les conclusions et les meilleures pratiques en matière de réglementation présentées dans le Rapport de l'OCDE aux Ministres sur la réforme de la réglementation et les examens par pays font l'objet d'une large diffusion. A cet égard, l'OCDE coopère avec la CEAP afin de promouvoir la réforme de la réglementation dans les pays membres des deux organisations.

## EDUCATION, EMPLOI, TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES

[www.oecd.org/els/](http://www.oecd.org/els/)

### Politiques du marché du travail, emploi et chômage

L'éditorial de 1999 des *Perspectives de l'emploi* met en lumière les réformes à introduire dans les politiques de l'éducation et du marché du travail afin de donner aux jeunes de meilleures chances de réussir professionnellement. Ce texte s'inspire largement des enseignements tirés de la conférence à haut niveau, tenue en février 1999 à Washington, dont les actes ont été publiés sous le titre Préparer les jeunes au XXI<sup>e</sup> siècle. Les *Perspectives* comprennent également, entre autres, une étude de la qualité des emplois à temps partiel ; une importante réévaluation des liens entre la législation sur la protection de l'emploi et la performance du marché du travail ; une analyse comparative de la formation professionnelle continue des adultes ; et un examen détaillé, à partir de données jusqu'à présent inexploitées, des nouveaux modes d'organisation du travail et de leurs conséquences pour le marché du travail.

L'évaluation des politiques actives du marché du travail – celles qui sont efficaces, celles qui ne le sont pas et pourquoi – ainsi que le rôle du Service public de l'emploi (SPE) sont restés des thèmes essentiels du programme de travail. En 1999 a été publié un examen du SPE aux Etats-Unis, qui non seulement souligne les mesures actives et passives visant le marché du travail, mais également passe en revue les résultats, bons et mauvais, de la réforme actuelle de la protection sociale dans ce pays. Un examen du marché du travail et du filet de protection sociale en Corée a été entre-

pris et fera l'objet d'une publication en 2000. En outre, après une décennie d'analyse intensive du SPE, une conférence à haut niveau sur l'avenir des politiques du marché du travail et le SPE aura lieu à Prague en juillet 2000. Il est prévu qu'à l'occasion de cette conférence une nouvelle orientation soit donnée aux travaux de l'OCDE sur les politiques du marché du travail dans les années à venir.

### Politique sociale et santé

La mise au point d'une série d'indicateurs sociaux de l'OCDE a commencé, l'objectif étant de faciliter l'évaluation des effets des politiques sociales. La première édition de ce recueil d'indicateurs sera publiée dans le courant 2000. Les travaux relatifs aux politiques à l'égard des handicapés et aux politiques destinées à concilier la vie familiale et professionnelle ont commencé. La deuxième édition de la base de données sur les Systèmes de prestations et incitations au travail a été publiée et une activité complémentaire d'analyse des politiques sociales axées sur l'emploi a été lancée. Un atelier sur la valorisation du travail a été organisé conjointement avec le Département des affaires économiques : le compte rendu en paraîtra dans un numéro spécial des Etudes économiques de l'OCDE. Un troisième examen des politiques d'aide sociale a été publié au sujet du Canada et de la Suisse.

Un questionnaire sur le lien entre les politiques et les réformes nationales et les recommandations formulées dans le rapport de l'OCDE de 1998 intitulé *Mainte-*

nir la prospérité dans une société vieillissante a été adressé à l'ensemble des pays Membres. Les réponses à ce questionnaire constitueront la trame d'un rapport qui sera présenté au Conseil de l'OCDE, réuni au niveau des Ministres en juin 2000, et à la réunion au sommet du G8 à Okinawa en juillet de la même année. Un examen approfondi des politiques de financement des retraites dans neuf pays Membres a également débuté.

L'édition 1999 de la base *Eco-Santé* OCDE et de son logiciel offre une documentation plus riche, et une première réunion annuelle des correspondants fournisseurs de données a été organisée afin d'en améliorer la collecte et la fiabilité. Le coup d'envoi a été donné à un projet visant à examiner le rapport coût/efficacité de différents types de traitement des pathologies liées au vieillissement, et une conférence a été organisée afin de comprendre l'évolution des affections très invalidantes chez les personnes âgées. L'analyse s'est poursuivie sur les déterminants de l'efficacité des systèmes de soins de santé dans l'amélioration des résultats sanitaires. Ces travaux ont permis de passer en revue les systèmes de soins de santé en général et le secteur pharmaceutique en particulier. L'exercice pilote d'application du système des comptes de la santé (SCS) a commencé dans plusieurs pays et a fait l'objet d'un débat lors d'un atelier conjoint de l'OCDE et d'EUROSTAT. Le manuel du SCS devrait être publié au début de l'année 2000.

## Migrations internationales

Un séminaire sur les moyens de prévenir et de combattre l'emploi d'étrangers en situation irrégulière s'est tenu à La Haye en avril 1999. Il a été organisé conjointement par l'OCDE et les autorités néerlandaises,

avec le soutien des Etats-Unis (le compte rendu en sera publié au printemps 2000). Les recommandations pratiques découlant du séminaire feront l'objet d'un suivi au cours de la réunion annuelle du Groupe de travail sur les migrations en juin 2000.

Le rapport annuel sur les *Tendances des migrations internationales* analyse l'évolution récente des mouvements et des politiques migratoires. En 1999, son chapitre spécial a été consacré aux problèmes économiques et politiques liés aux migrations clandestines. Il illustre les différentes situations irrégulières, les méthodes employées pour en évaluer l'ampleur, leurs conséquences pour le marché du travail et les sanctions prises à l'encontre des employeurs en cause.

## Economies non membres

Un chapitre sur l'évolution du marché du travail et de la politique sociale a été intégré au rapport intitulé *Les Etats baltes. Evaluation économique de la région*. Cet ouvrage paraîtra en 2000. Un examen des politiques sociales et du marché du travail dans la République slovaque s'est tenu à Bratislava en mai 1999. Une mission a été effectuée en mai et en juin dans plusieurs districts de Russie afin de préparer l'examen de la politique sociale et du marché du travail dans ce pays. Un examen des politiques sociales et du marché du travail en Roumanie a été préparé et fera l'objet d'un débat avec les autorités roumaines au début de l'année 2000.

Dans le cadre de l'Institut commun de Vienne, deux formations ont été assurées en mars et en septembre 1999 sur les politiques sociales et du marché du travail. En décembre, un séminaire organisé au sujet des politiques et des réformes en matière de pensions a permis d'avoir une vue d'ensemble de la situation des réfor-

mes à cet égard dans les pays Membres et dans les économies en transition.

Parmi les activités menées sur le thème de l'éducation, on peut citer la publication intitulée *Enseignement tertiaire et recherche en Fédération de Russie* et l'organisation à Bucarest d'une réunion spéciale du Comité de l'éducation pour examiner la politique de l'éducation de la Roumanie. Des visites ont également eu lieu en Estonie, en Lettonie et en Lituanie dans le cadre des examens des politiques d'éducation de ces pays.

## Enseignement et formation

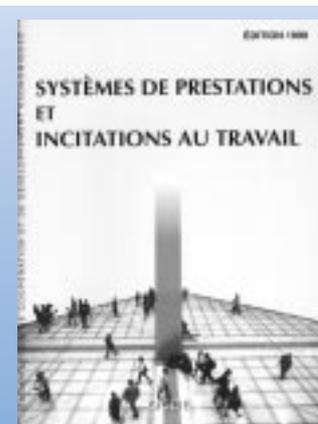
La mise au point des stratégies de formation tout au long de la vie et le suivi de leur mise en œuvre restent au centre des travaux réalisés dans ce domaine. Au cours de son évaluation des conséquences des politiques pour la répartition et l'utilisation des ressources, la qualité et le niveau de formation, le Comité de l'éducation s'est penché sur des questions telles que l'éducation et la prise en charge des tout jeunes enfants, le passage de l'école à la vie active, le financement de la formation tout au long de la vie et les besoins de formation des adultes. L'édition de 1999 de *l'Analyse des politiques d'éducation* a montré que ce qui compte, c'est la nature des investissements éducatifs et non pas seulement leur niveau. Un rapport, à paraître en 2000, propose une nouvelle façon d'envisager la notification de l'actif incorporel qu'est le capital humain dans les entreprises. Le rapport final découlant de l'Enquête internationale sur les capacités de lecture et d'écriture des adultes (qui sera publié en 2000) étend l'analyse à 21 pays et confirme, à l'instar des conclusions antérieures, le faible niveau de littératie d'une forte proportion de la population adulte des pays de l'OCDE. Un rapport émanant d'un examen thématique consacré à 14 pays donne des indications sur

la façon d'améliorer les transitions entre l'école, les activités de formation et la vie professionnelle et a contribué à préparer la conférence au niveau des Ministres, tenue sur ce thème, à Londres en février 2000. Les examens complémentaires consacrés à la République tchèque et à la Corée ont mis en lumière différentes stratégies de mise en œuvre des réformes de l'enseignement.

## Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI)

Le CERI se situe à la pointe de la recherche et de l'innovation dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'apprentissage au sens large. En 1999, ses principales activités ont été, les suivantes : élaboration de plusieurs nouveaux indicateurs, notamment sur l'évolution dans le temps du financement de l'éducation et les liens entre le capital humain et le capital social sous l'angle du développement économique durable ; mise en évidence d'innovations importantes pour l'école de demain, concernant en particulier le rôle des technologies de l'information et des communications dans les activités d'enseignement et de formation ; analyse de l'évolution récente de la gestion des connaissances dans plusieurs secteurs dont ceux de la santé, de l'enseignement et des technologies de l'information et des communications ; analyse des efforts qui ont été déployés avec succès dans la lutte contre l'exclusion à travers la mise en œuvre de stratégies d'intégration des enfants et des jeunes dans le système d'enseignement ordinaire, et des adultes dans le monde du travail ; étude des faits nouveaux concernant l'internationalisation de l'enseignement supérieur ; examen de l'évolution des villes et des

régions apprenantes ; et lancement d'un nouveau projet sur les sciences de l'apprentissage et la recherche sur le cerveau et sur leurs conséquences possibles pour les politiques et pratiques en matière d'enseignement.



**Systèmes de prestations et incitations au travail :  
Edition 1999**

*Lancée en 1998, cette série a pour but d'analyser l'interaction complexe qui s'exerce entre système d'imposition et système de prestations sociales pour des catégories de familles et des situations professionnelles très diverses. Cette série d'ouvrages constitue un outil indispensable pour comparer les diverses prestations offertes (nettes d'impôt) aux personnes sans emploi avec le revenu qu'elles pourraient avoir si elles travaillaient.*

## SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

[www.oecd.org/tds/](http://www.oecd.org/tds/)

Le Service du développement territorial a pour mission d'aider les pays Membres à développer et mettre en œuvre des politiques visant à accroître la prospérité et le bien-être au niveau sous-national (régions et communes). Les politiques territoriales viennent en complément indispensable aux politiques macroéconomiques et aux politiques sectorielles. Elles renforcent les potentialités des territoires, amenuisent les disparités régionales et optimisent la répartition des décisions entre le pouvoir central et les autorités régionales et locales. Par le relais d'actions locales spécifiques, elles contribuent à la poursuite d'objectifs nationaux prioritaires comme le développement durable, la bonne gouvernance, la décentralisation, et la création d'entreprises et d'emplois. Enfin elles potentialisent les forces d'entraînement des partenariats locaux, du tiers secteur et plus généralement de la société civile.

### Examens territoriaux

Les examens des politiques de développement territorial sont menés par le nouveau Comité créé en janvier 1999. Ces examens portent sur des politiques qui sont menées soit au niveau national, soit au niveau d'une région qu'elle soit urbaine, rurale ou intermédiaire. Dans ses recommandations, le Comité prend en compte les impératifs du développement durable et veille à une application efficiente des politiques préconisées grâce à une mise en œuvre au niveau approprié de responsabilités gouvernementales. Les résultats sont publiés dans les Examens territoriaux de l'OCDE. Les examens nationaux suivants sont déjà

programmés : Corée, Hongrie et Italie. Le Comité fera également des examens de régions rurales ou intermédiaires en France, en Grèce et en République Tchèque, et d'une région urbaine en Italie.

Les examens territoriaux concentrent leur analyse sur :

- La répartition géographique des activités et des infrastructures et l'interdépendance des villes et des zones rurales (politiques de développement spatial).
- Les mesures visant à accroître les potentialités des régions, à réduire les disparités, à augmenter l'efficacité des marchés et la productivité des facteurs (politique de développement économique).
- Les questions de disparités et d'exclusion sociale, et les mesures permettant de renforcer le capital humain et le capital social et à améliorer l'égalité des chances, les conditions et la qualité de vie (politiques de développement social).

Des travaux complémentaires portant sur l'expérience de plusieurs pays permettent d'approfondir la réflexion sur les politiques territoriales pour mieux cerner certains de leurs aspects (champ d'application, obstacles à leur mise en œuvre, comparaisons), pour identifier les meilleures d'entre elles et pour procéder à la validation de leur efficacité. Ces travaux, ainsi que certaines analyses de type prospectif sur l'avenir des territoires, sont publiés dans les Perspectives territoriales de l'OCDE. Le rôle nouveau joué par les systèmes de planification spatiale a fait l'objet d'une conférence en 1999 et une autre sera organisée en 2000

sur la relation entre la globalisation et la décentralisation.

## Affaires urbaines

Une grande conférence organisée à Mexico sur le thème de l'étalement des villes a réuni des représentants d'Amérique latine et des pays Membres de l'OCDE. Par ailleurs, une évaluation et un séminaire (organisés en coopération avec la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE – TUAC) ont porté sur la stratégie environnementale et économique concernant la rivière Lagan et sur les stratégies de partenariat et d'investissement pour reconstruire la ville de Belfast. Les rapports sur l'évaluation et le séminaire de Belfast seront publiés en 2000, de même que le rapport final sur l'étalement des villes et la revitalisation des friches urbaines. L'étude sur Belfast sera complétée par d'autres études de villes démontrant une capacité de renaissance urbaine.

L'OCDE a accepté avec plaisir une invitation du Japon à accueillir une série de trois séminaires (à Kobe, Matsue et Tokyo) sur les politiques adaptées à une société urbaine mature dans laquelle les villes ne se développent plus sous l'effet d'une migration rapide en provenance des campagnes. Ces séminaires ont évalué les conditions urbaines caractéristiques du Japon dans une perspective internationale. Les résultats pourront être exploités pour repenser la politique urbaine dans l'avenir.

En 1999, le Comité des politiques de développement territorial a adopté une série de principes pour gouverner les grandes métropoles. En 2000, les événements prévus dans ce domaine sont une conférence sur l'habitat et le vieillissement dans les villes et le lancement d'un projet d'analyse des systèmes de ges-

tion environnementale par le secteur privé et les autorités locales en milieu urbain.

## Affaires rurales

La priorité la plus élevée a été accordée à l'étude des moyens par lesquels les aménités rurales peuvent contribuer au développement rural. Cette étude a examiné en particulier quels étaient les meilleurs moyens pour les ruraux de valoriser les aménités et comment ces derniers pouvaient concilier la préservation des aménités et le développement de leurs économies locales ou régionales. En mai 1999, TDS a publié un rapport intitulé *Cultiver les aménités rurales : une perspective de développement économique* qui fait la synthèse des résultats des différentes activités de recherche entreprises par l'OCDE au cours des dernières années, comprenant des travaux conceptuels et théoriques, des études de cas et des séminaires internationaux. Ce rapport sera suivi de recherches complémentaires dans le domaine de la valorisation monétaire des biens non commerciaux et de la création ou de la simulation de marchés pour les aménités. D'autres travaux consisteront à analyser les systèmes de gestion environnementale dans les zones rurales et à étudier les facteurs de croissance dans ces zones.

## Statistiques et indicateurs territoriaux

En 1999, le Service du développement territorial a accru ses efforts pour décrire les disparités territoriales et les tendances régionales convergentes et divergentes. La base de données territoriales a été densifiée afin d'offrir de nouveaux profils analytiques et de répondre aux nouvelles exigences internes au TDS. Des progrès substantiels ont été réalisés dans le domaine de la cartographie. Désormais, une représen-

tation cartographique à deux différentes échelles internationales est disponible pour chaque pays Membre.

L'importance des statistiques et des indicateurs territoriaux pour mieux comprendre la dynamique nationale et régionale a conduit le Comité des politiques de développement territorial à créer un groupe de travail sur les indicateurs territoriaux. Ce groupe a pour objectifs de définir les cadres territoriaux adaptés à l'analyse territoriale et de proposer des structures et des méthodes systématiques pour compiler les indicateurs appropriés afin d'étudier comment s'opère le développement territorial.

## Développement économique et création d'emplois au niveau local (LEED)

Le programme LEED a porté principalement sur les domaines suivants :

### ***Innovations en matière de décentralisation, de gestion locale de l'emploi, de formation et de création d'emplois***

A la suite de la publication, en mai 1999, du rapport *Decentralising Employment Policy : New Trends and Challenges*, un projet d'étude sur les partenariats locaux, impliquant des travaux sur le terrain dans huit pays, a été lancé. La première phase du projet s'achèvera à la fin de 2000 avec la production d'un rapport final proposant des recommandations d'action pour accroître l'efficacité des partenariats. Une autre phase importante consiste à déterminer la façon de transférer les meilleures pratiques de développement local. La publication consacrée aux *Meilleures pratiques en matière de développement local* étudie cette question de façon approfondie. La conférence internationale de Mexico sur Le développement économique local : capital

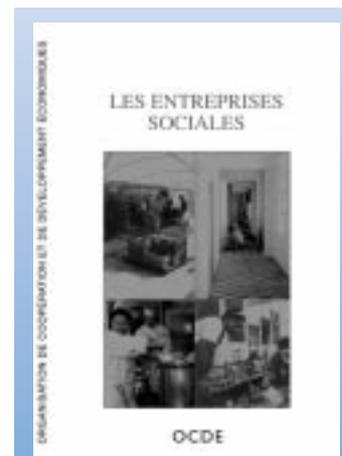
social et réseaux productifs a traité d'autres points importants dans le domaine de la politique du développement local.

### ***Stimuler l'esprit d'entreprise au niveau local***

Stimuler l'esprit d'entreprise au niveau local est la pierre angulaire du renouveau économique et de la croissance de l'emploi au niveau local. L'ouvrage intitulé *Les pépinières d'entreprises à travers le monde : Etudes de cas* a été publié en septembre 1999 et une conférence sur le même sujet s'est tenue à Albi (France) le mois suivant. Ce travail, qui représente l'une des premières tentatives d'analyse comparative internationale des pépinières d'entreprises à l'échelle internationale, est d'une grande actualité en raison de la popularité grandissante des systèmes d'incubation. Le programme LEED a également traité les questions de l'entrepreneuriat des jeunes et du travail indépendant lors d'une conférence internationale sur la création d'entreprises et le développement local qui s'est tenue à Rome en novembre 1999 et dont les actes seront publiés en 2000. Il étudie aussi les incidences de la mondialisation sur l'entrepreneuriat local et s'emploie à définir la portée et le contenu de l'action publique à l'égard des grappes et des réseaux de petites entreprises. Afin de mieux faire prendre conscience de ces grappes au niveau international et de faciliter le travail dans le domaine de la création d'emplois, le Club international des réseaux locaux des PME a été créé à Paris en octobre 1999. Le programme LEED est également responsable de l'atelier Partenariats, réseaux et globalisation des PME qui sera organisé dans le cadre de la Conférence ministérielle de l'OCDE intitulée Améliorer la compétitivité des PME dans l'économie mondiale : Stratégies et mesures gouvernementales qui se tiendra à Bologne en juin 2000.

### ***Combattre le chômage et l'exclusion sociale par des stratégies locales intégrées***

Deux études consacrées aux nouvelles politiques locales en faveur de la cohésion sociale (*The Local Dimension of Welfare to Work* et *Les entreprises sociales*) ont été publiées en 1999. D'autres études sur l'évaluation des entreprises sociales et le secteur non lucratif en Europe et aux Etats-Unis seront publiées à la fin de 2000. Le programme LEED inaugurera aussi deux forums : le Forum des villes et régions et le Forum sur les innovations sociales.



#### ***Les entreprises sociales***

*Les entreprises sociales se situent à la frontière des secteurs public et privé. Elles ouvrent ainsi une voie nouvelle en matière d'allocation et de gestion économiques. Cette étude pose les jalons de leur devenir en analysant les pratiques actuelles et en mettant en lumière les expériences les plus avancées.*

## COOPERATION AVEC LES NON-MEMBRES

[www.oecd.org.sge/ccnm/](http://www.oecd.org.sge/ccnm/)

L'OCDE entretient aujourd'hui des relations de coopération avec quelque 70 économies non membres. Par l'intermédiaire du Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM), responsables et experts des pays Membres de l'OCDE mènent avec leurs homologues des économies non membres un dialogue sur les politiques à suivre et conduisent des évaluations mutuelles sans conditionnalité, mettant en commun l'expérience riche et variée de chacun dans le domaine de l'action gouvernementale. Caractéristique peu courante sur la scène internationale, l'absence de conditionnalité permet aux non-membres de participer avec l'OCDE à des échanges de vues francs et ouverts sur un large éventail de questions présentant un intérêt mutuel.

La création du Programme pour l'Europe du Sud-Est et l'adaptation régulière des trois programmes thématiques du CCNM témoignent de la capacité du Centre de répondre à l'évolution de la situation en dehors de la zone de l'OCDE, ainsi qu'aux besoins des Membres, des non-membres et de la communauté internationale dans son ensemble. Alors que l'OCDE continue de jouer un rôle important en aidant les économies en transition d'Europe centrale et orientale et les Nouveaux Etats indépendants à relever le défi historique du passage à l'économie de marché, le CCNM fait également participer un grand nombre d'économies non membres d'autres régions à des discussions sur des questions horizontales de dimension planétaire.

### Un nouvel instrument de coopération à haut niveau

En 1999, la coopération entre l'OCDE et les non-membres a reçu une impulsion supplémentaire avec la

tenu, en marge de la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres, du premier dialogue spécial avec les non-membres au niveau Ministériel. Les ministres de sept pays non membres – Argentine, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Fédération de Russie, République slovaque – y ont rencontré leurs homologues des pays de l'OCDE pour débattre d'un certain nombre de dossiers importants autour du thème La cohérence des politiques dans l'économie mondiale : avantages et enjeux de l'interdépendance. Ces discussions ont confirmé l'interdépendance croissante des politiques entre les pays de l'OCDE et leurs partenaires, ainsi que la nécessité pour l'OCDE de poursuivre le dialogue sur les politiques à mener avec un large éventail d'économies non membres.

### Observateurs

Pour les économies non membres, le statut d'observateur est un autre moyen de tirer profit des travaux de l'OCDE et d'y contribuer. Leur participation élargit le cadre des travaux menés par les comités, ouvrant de nouvelles voies au dialogue et à l'échange de savoir-faire. Plus d'une vingtaine de non-membres participent ainsi aux travaux de plus de trente comités et organes subsidiaires de l'Organisation, dont ceux qui traitent des échanges, de l'investissement, des examens des situations économiques et des problèmes de développement, de l'environnement, des affaires financières et fiscales, des transports maritimes, de l'acier, de la science et de la technologie, de l'industrie, de l'emploi, du travail et des affaires sociales, ainsi que de l'agriculture et des pêcheries. En 1999, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont été invitées à participer aux délibérations

du Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales (Comité IME) sur les questions intéressant l'investissement international. Pour sa part, Singapour s'est vu proposer le statut d'observateur auprès du Comité des marchés financiers.

## Programmes thématiques

### ***Forum pour les économies de marché émergentes (FEME)***

En 1999, plutôt que des événements ponctuels, le FEME a privilégié des activités favorisant un dialogue durable par la création de réseaux de contacts ou de forums spécialisés dans des domaines comme l'agriculture, le gouvernement d'entreprise ou les aspects environnementaux de la mondialisation. Il est devenu un instrument de premier plan pour faire participer les économies non membres à des discussions sur des questions de dimension mondiale telles que la fiscalité internationale et la politique de la concurrence. Des réunions ont eu lieu sous les auspices du Forum sur la politique d'investissement. Elles ont favorisé l'intégration des politiques relatives à l'environnement et à l'IDE en se concentrant sur les moyens pratiques de faire en sorte qu'elles se renforcent mutuellement. Les travaux du FEME ont également permis d'améliorer la cohérence des politiques de la concurrence entre les pays Membres et les économies non membres. Le dialogue consacré à la politique fiscale a contribué à l'adaptation des cadres juridiques pour tenir compte des grandes questions qui se font jour au plan international, dont la concurrence fiscale dommageable et l'élaboration de conventions bilatérales pour éviter la double imposition. Le programme pour 2000 reste axé sur les problèmes de dimension mondiale et sur l'intégration des économies non membres aux « règles du jeu » multilatérales dans les domaines clés que sont les

marchés de capitaux, les échanges, la fiscalité, l'environnement, la politique de la concurrence et les mesures de promotion de l'entrepreneuriat, ainsi que dans certains secteurs particuliers de l'économie comme l'acier et les transports maritimes.

### ***Programme pour les économies en transition (PET)***

En 1999, des travaux essentiels ont été engagés par le Centre d'Istanbul pour le développement du secteur privé en vue de promouvoir la réforme du secteur financier et le développement des entreprises ; par les Centres multilatéraux de formation fiscale afin de favoriser la réforme des systèmes fiscaux et la mise en place de cadres juridiques et administratifs ; et par l'Institut commun de Vienne (ICV), qui a été créé en coopération par six organisations internationales majeures en vue d'assurer la formation à des moyens d'intervention aussi fondamentaux que la gestion de la politique économique. Le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques économiques bénéficie d'un soutien important, qui est axé sur les capacités techniques de préparation de statistiques comparables au niveau international dans les économies en transition. Pour un certain nombre de ces dernières, on a produit les principaux indicateurs économiques, achevé les parités de pouvoir d'achat et élaboré des enquêtes de conjoncture. SIGMA, une initiative conjointe de l'OCDE et de l'Union européenne financée principalement par le Programme Phare de l'UE, a conseillé les pays d'Europe centrale et orientale au sujet de la réforme de l'administration publique. En 2000, les activités du PET se concentreront sur des aspects particulièrement critiques pour les économies en transition, dont : l'aide à l'intégration de ces économies dans le système commercial international et les implications commerciales des activités de

coopération régionale auxquelles elles participent, la réforme de la publication de renseignements financiers, de la comptabilité et de l'audit, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la concurrence, la mise en œuvre de réformes fiscales dans les NEI transcaucasiens et d'Asie centrale, la lutte contre la corruption, l'examen des politiques en matière d'investissement et la mise en œuvre de politiques de développement du secteur privé. Enfin, les décideurs des économies en transition sont également invités à participer à des activités menées dans le cadre du FEME, dans la mesure où des échanges avec leurs homologues de différentes régions de la planète peuvent leur être utiles dans certains domaines d'action.

## Programmes par pays et régionaux

### *Russie*

En 1999, l'OCDE a joué un rôle capital en soutenant les réformes visant à faire jouer davantage les mécanismes du marché. Si ces activités ont contribué au processus au niveau opérationnel, elles ont également eu un impact à des échelons plus élevés, notamment grâce à l'achèvement de la troisième Etude économique de la Fédération de Russie, à la réalisation d'un examen des performances environnementales et à la création de la Table ronde sur le gouvernement d'entreprise, en coopération avec la Banque mondiale et les autorités russes. L'an 2000 sera une étape décisive du programme : il s'agira de travailler en collaboration avec le nouveau gouvernement afin d'entretenir une vision des réformes et d'assurer un profond enracinement des réalisations des dix dernières années de coopération dans les politiques gouvernementales. Plus précisément, le programme relatif à la Russie aura pour objectif d'instaurer des incitations en faveur de la bonne gestion des affaires publiques et du gouverne-

ment d'entreprise, de faciliter le développement des entreprises, d'intensifier le développement infranational et régional, et de suivre les progrès réalisés par la Russie vers le respect des conditions conduisant à l'adhésion à l'OCDE. En 2000, les activités qui donnent traditionnellement de bons résultats seront poursuivies dans des domaines comme la réforme fiscale, l'agriculture, le droit et la politique de la concurrence, la lutte contre la corruption, la promotion de l'investissement direct étranger, la mise en place d'un secteur bancaire sain et le développement de la bonne gestion des affaires publiques et du gouvernement d'entreprise.

### *Chine*

Au travers du programme relatif à la Chine, l'OCDE s'attache à faciliter l'intégration de ce pays dans l'économie mondiale : à cette fin, des rencontres ont lieu entre des experts des pays Membres et des responsables chinois en vue d'échanges de savoir-faire et d'expérience dans les différents domaines du dialogue sur les politiques à suivre. Ce programme a à son actif un certain nombre de réussites, dont la formation de plus de 1 200 fonctionnaires de l'administration fiscale chinoise par des experts des pays Membres de l'OCDE. En 1999, la visite du Secrétaire général en Chine a apporté au programme une caution ministérielle et une impulsion supplémentaire, soulignant le caractère unique de la relation que l'OCDE entretient avec ce pays. L'année 1999 a vu le lancement de plusieurs projets essentiels, dont beaucoup répondent à une demande formelle des autorités chinoises et qui se poursuivront en 2000. Il s'agit notamment d'une étude sur les caractéristiques macroéconomiques et structurelles des réformes du secteur des entreprises, de travaux en vue du développement d'indicateurs environnementaux, d'activités d'aide à la formulation des politiques visant à améliorer le cadre réglemen-

taire afin d'attirer les IDE des entreprises multinationales, ainsi que de la modernisation de la gestion budgétaire et financière.

### ***Brésil***

Le programme relatif au Brésil tire parti et fait la synthèse des compétences de fond acquises par les organes de l'OCDE, sachant que le pays participe aux activités du FEME, bénéficie du statut d'observateur auprès d'un certain nombre de Comités de l'Organisation et prend part en tant que membre aux travaux du Comité de l'acier et du Centre de développement. La mission de l'OCDE qui s'est rendue en 1999 au Brésil a reçu un accueil très favorable des autorités du pays et a consolidé au surplus les fondements d'un dialogue durable et fructueux. L'Etude économique qui sera consacrée au Brésil constitue l'activité « phare » du programme. Elle présentera un examen complet de l'économie brésilienne et des principaux défis qu'elle doit relever, et elle orientera le développement des activités menées avec le Brésil.

### ***Programme régional pour les pays Baltes***

Le programme régional pour les pays Baltes constitue une approche innovante de la coopération entre l'OCDE et les économies non membres. Financé dans une large mesure par des contributions volontaires provenant des pays Nordiques, de la Pologne et, à partir de 2000, de l'Irlande, il bénéficie d'un soutien politique très actif de la part des gouvernements des pays Baltes. La conception, le développement et la mise en œuvre des différentes activités interviennent, tout comme les opérations d'évaluation, en concertation étroite avec les pays Baltes et ceux qui financent le programme. L'activité « phare » de l'année 1999 a été l'évaluation économique régionale, publiée au début de l'an 2000, qui met en lumière les problèmes écono-

miques auxquels sont confrontés les pays de la région. Parmi les autres activités à fort retentissement menées en 1999 figure la création du Forum balte pour le développement de l'entrepreneuriat et des entreprises (FEED) et un examen de la politique de la concurrence. Le programme pour 2000 comportera la poursuite des examens consacrés aux politiques dans les domaines de l'investissement direct étranger, de l'éducation, de la réforme des retraites et de l'assurance. Un examen des politiques sociales et du marché du travail sera lancé au deuxième semestre 2000. Ces travaux, qui seront le point de départ pour l'élaboration des objectifs à moyen terme du programme, serviront de mesure pour évaluer sa mise en œuvre.

### ***Economies émergentes d'Asie***

Face à la crise financière qui s'est déclarée en 1997, l'OCDE a engagé un programme visant à traiter les problèmes de la reconstruction économique, financière et sociale à plus long terme. Le programme de travail pour 1999 a approfondi le dialogue sur les politiques à suivre pour mener les réformes institutionnelles et structurelles nécessaires à une reprise économique durable dans les économies non membres les plus touchées, notamment la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande. Les activités sont axées sur l'amélioration du gouvernement d'entreprise, de la concurrence et de la politique fiscale, la réforme des marchés financiers, le renforcement des capacités de réponse aux conséquences sociales de la récession, ainsi que la maîtrise à plus longue échéance des effets négatifs de la crise en Asie du Sud-Est sur les échanges et la politique commerciale. En 2000, le programme devrait favoriser un recours plus large aux pratiques institutionnelles et gouvernementales reconues dans ces domaines, et enrichir le savoir-faire interne à l'Organisation sur des dossiers complexes comme la gouvernance et les filets de protection sociale en Asie.

### ***Europe du Sud-Est***

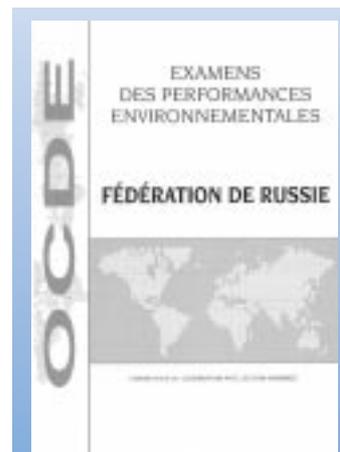
Depuis le début, l'OCDE participe activement au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Celui-ci sert de cadre aux efforts de la communauté internationale pour jeter les bases d'une paix et d'un développement économique durables dans la région. Le Programme de l'OCDE pour l'Europe du Sud-Est est enraciné dans le Pacte de stabilité et soutient les travaux sur la charte pour la réforme, l'investissement, l'intégrité et la croissance, la bonne gestion des affaires publiques, la charte pour la lutte contre la corruption prévue par le Pacte, le suivi économique et les statistiques. Il comprend également des activités en cours relatives à des pays particuliers, notamment la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie, même si les activités sont menées autant que possible au niveau de la région afin de promouvoir la coopération entre les pays qui la composent.

### ***République slovaque***

A la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel de 1999, les ministres ont déclaré se réjouir de la perspective de l'aboutissement du processus d'adhésion de la République slovaque. En 1999, ce processus s'est accéléré avec l'examen, par la République slovaque et l'OCDE, des obligations que doit remplir le pays pour être invité à rejoindre l'Organisation. L'année 1999 a également été marquée par des progrès dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'Etude économique et dans l'Examen des politiques sociales et du marché du travail.

### ***Coopération avec d'autres organisations internationales***

En 1999, le CCNM a continué à développer la mise en place d'accords de coopération avec des organisations internationales et régionales partout dans le monde. Ces accords ont permis d'amplifier l'impact de ses programmes, de favoriser les synergies entre organisations dans la promotion d'objectifs communs, et de partager les compétences et les connaissances. A titre d'exemple, des activités ont été lancées avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP), la Communauté de développement du Cône austral (MERCOSUR) et la Banque asiatique de développement (BASD). Le CCNM projette d'étendre son réseau d'accords de « partenariat » en se tournant vers d'autres organisations et en intensifiant les relations existantes.



### ***Examens des performances environnementales : Fédération de Russie***

*Le programme d'examens par l'OCDE des performances environnementales permet de suivre les progrès des pays Membres et de quelques pays non membres dans le domaine de l'environnement. Ces examens évaluent les efforts menés pour atteindre les objectifs nationaux et satisfaire aux engagements internationaux.*

## COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

[www.oecd.org/dac/](http://www.oecd.org/dac/)

L'année 1999 a été marquée par des avancées majeures vers l'intégration, dans le système international de coopération pour le développement, des objectifs et principes préconisés dans le Rapport de 1996 sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Cette déclaration capitale du Comité d'aide au développement (CAD) est à l'origine de l'adoption, par la communauté internationale du développement, d'un ensemble d'objectifs fondamentaux de développement et de nouvelles modalités d'action fondées sur le partenariat. Ces innovations sont récapitulées dans le document, intitulé *D'un commun accord*, que le Président du CAD a soumis aux réunions de septembre 1999 de la Banque mondiale et du FMI à Washington. Une autre avancée importante est intervenue lors de ces réunions, avec la décision de la Banque mondiale et du FMI de fonder leur soutien aux pays à faible revenu sur des stratégies de lutte contre la pauvreté et sur les principes du partenariat. Tous ces progrès témoignent que la coopération stratégique entre l'OCDE et les autres institutions multilatérales – en particulier la Banque mondiale, le FMI et les organismes des Nations Unies – est passée à la vitesse supérieure, l'objectif étant de mieux exploiter les complémentarités, et les synergies potentielles, entre les travaux menés à l'OCDE sur la coopération pour le développement et les efforts déployés par ces autres instances à l'appui du partenariat. Le CAD apportera un écot supplémentaire à cette entreprise en 2000, année au cours de laquelle une intensification des travaux tendant à élaborer des orientations stratégiques et pratiques relatives à différents aspects de la

coopération pour le développement, devrait porter ses fruits.

### Servir les objectifs relatifs au développement et mesurer les performances

#### **Réduction de la pauvreté**

L'engagement souscrit à l'échelon international de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a obligé les donateurs à entreprendre d'évaluer, de repenser et de transformer leurs méthodes de travail afin d'y intégrer les nouveaux critères, plus exigeants, de performance et de résultat. Pour les y aider, le Réseau informel du CAD sur la réduction de la pauvreté a réalisé, en 1999, une enquête horizontale sur les politiques et programmes des donateurs en matière de lutte contre la pauvreté. Les résultats en ont été récemment publiés dans un document intitulé *Etude approfondie des politiques et pratiques des donateurs en matière de lutte contre la pauvreté* (accessible sur le site Internet du CAD), qui s'est révélé être une source exceptionnelle d'information et d'analyses sur les points forts et les points faibles de l'action engagée par les donateurs pour faire refluer la pauvreté. Les conclusions de cette étude ont servi de point de départ pour définir la structure et le contenu des futures Lignes directrices du CAD sur la coopération pour le développement à l'appui de la réduction de la pauvreté. Celles-ci, dont la rédaction est censée être achevée en 2001, se fonderont non seulement sur un consensus entre les donateurs con-

cernant les bonnes pratiques en la matière mais également sur ce qui ressortira d'un large dialogue avec les pays partenaires. Des consultations régionales seront organisées à cet effet en Afrique, en Asie et en Amérique latine au cours du premier semestre 2000 afin de s'assurer que le point de vue et les préoccupations des pouvoirs publics et de la société civile des pays partenaires y sont bien pris en compte.

### ***Indicateurs clés des progrès du développement***

L'ensemble d'indicateurs de base des progrès du développement qui a été établi est désormais largement reconnu dans la communauté internationale comme un instrument utile de mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux de développement. Des travaux complémentaires ont été lancés pour étudier la possibilité d'élargir l'éventail des indicateurs de l'environnement qui y sont inclus et d'adjoindre à cet ensemble des indicateurs de la bonne gestion des affaires publiques. Un accord final devrait être conclu sur l'ensemble d'indicateurs de base en mars 2000. De nouvelles données et des chiffres relatifs aux nouveaux indicateurs seront ajoutés sur le site Internet du CAD à mesure qu'il deviendront disponibles.

Conscients que la qualité d'un ensemble d'indicateurs est déterminée par celle des données servant au calcul de ces indicateurs, la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et la Division de statistique des Nations Unies ont organisé, en novembre 1999, une réunion avec des représentants de haut niveau des pays partenaires afin de lancer une initiative destinée à promouvoir le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. Celle-ci, baptisée Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (en abrégé PARIS21), vise à aider les pays en développement à exploiter leurs systèmes statisti-

ques nationaux pour se procurer les informations essentielles servant à l'orientation de l'action publique afin de se mettre mieux en mesure d'assurer un suivi de leurs progrès dans la voie du développement et d'évaluer l'efficacité de leurs politiques. Dans le cadre de cette initiative seront créés trois groupes d'étude qui auront respectivement pour mission de déterminer les données nécessaires pour l'élaboration des cadres stratégiques, d'établir des plans stratégiques pour l'ensemble des systèmes statistiques et de promouvoir des pratiques optimales et des méthodes efficaces de coopération technique en matière de renforcement des capacités statistiques. L'état d'avancement des travaux sera disponible sur Internet, à l'adresse [www.PARIS21.org](http://www.PARIS21.org).

### ***Egalité homme-femme***

Les objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté, au développement social et à la viabilité écologique fixés dans la Stratégie pour le XXI<sup>e</sup> siècle ne sauraient être atteints si une attention soutenue n'est pas portée à l'égalité homme-femme. Le Groupe de travail du CAD sur l'égalité homme-femme a donc centré ses efforts sur la collecte d'informations concernant les moyens qui s'offrent aux donateurs de raccorder au mieux la problématique homme-femme à la réalisation des objectifs précités, en s'inspirant des pratiques qui ont donné des résultats concluants. Il a diffusé trois documents de référence, accessibles sur le site Internet du CAD, traitant de l'égalité homme-femme dans les domaines, respectivement, de la santé, de l'éducation et de l'environnement. Les travaux se sont poursuivis sur l'approfondissement des connaissances relatives aux méthodes pratiques d'intégration de la problématique homme-femme dans l'analyse économique et la formulation des politiques au travers d'instruments tels que les budgets nationaux, les examens des

dépenses publiques et les programmes sectoriels. A la suite de la publication, en 2000, d'un rapport consolidé sur la problématique homme-femme en économie, des travaux complémentaires seront lancés sur l'amélioration de l'analyse des sexes/pécificités dans les approches sectorielles, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. Les résultats d'une auto-évaluation des progrès accomplis par les donateurs dans la mise en œuvre de la Déclaration à haut niveau du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes (1995) seront examinés par le CAD en 2000 avant de servir de contribution pour Pékin + 5. En 1999, l'atelier organisé chaque année en collaboration avec le Comité inter-institutions des Nations unies sur les femmes et l'égalité entre les sexes a porté sur le renforcement du pouvoir des femmes et la sécurité humaine. Celui de 2000 s'articulera autour des questions de gestion des affaires publiques.

### ***Viabilité écologique***

Parmi les principaux objectifs de la Stratégie pour le XXI<sup>e</sup> siècle, figure la mise en œuvre pour 2005 d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) dans chaque pays afin d'inverser avant 2015 la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. L'examen des résultats des activités d'aide passées dans ce domaine auquel a procédé le Groupe de travail du CAD sur la coopération pour le développement et l'environnement a montré qu'il est important d'intégrer les objectifs sociaux et environnementaux aux processus existants de planification du développement économique et de formulation de la politique en la matière. Cet examen, grâce auquel on a pu dégager les principes fondamentaux garants du succès des SNDD, a fourni une base solide pour l'approfondissement du dialogue avec les partenaires des pays en développement. La prochaine étape des

travaux verra l'organisation d'une série de consultations informelles en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, en vue d'établir des orientations pour l'action des donateurs dans ce domaine. Le Groupe de travail a par ailleurs entrepris de recenser les moyens qui s'offrent aux donateurs d'aider concrètement les pays en développement à respecter leurs obligations dans le cadre des trois Conventions de Rio (désertification, diversité biologique et changement climatique). Il s'applique tout particulièrement à voir comment promouvoir les objectifs de plusieurs de ces conventions à la fois tout en concourant à la réalisation des objectifs de développement dans leur ensemble. Le Groupe apporte aussi une contribution active aux travaux du CAD sur la réduction de la pauvreté en s'appliquant à expliciter les relations complexes qui existent entre la lutte contre la pauvreté, l'égalité homme-femme et la viabilité écologique ainsi que les conséquences qui en découlent pour les politiques de développement durable.

### ***Développement participatif et bonne gestion des affaires publiques***

Les enseignements à tirer des exercices pilotes de coordination et de consultation à l'échelon local dans le domaine de la bonne gestion des affaires publiques, auxquels ont participé divers Membres du CAD dans six pays, ont été examinés par le Réseau informel du CAD sur le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques à sa réunion d'avril 1999. Afin de constituer un recueil de données d'expérience, ces enseignements seront confrontés en 2000 avec ceux qui se dégagent des dispositifs mis en place dans le même domaine par d'autres organismes et institutions, notamment l'Union européenne, l'Organisation des Etats américains, la Commission économique pour l'Afrique, la Communauté du déve-

veloppement de l'Afrique australe, l'Institut pour la démocratie et l'assistance électorale, et la Banque interaméricaine de développement.

## Renforcer les partenariats et améliorer l'efficacité de l'aide

### ***Mettre en pratique les principes du partenariat***

Face à la convergence des approches fondées sur le partenariat désormais préconisées par tous les grands organismes œuvrant dans le domaine du développement aussi bien que par de nombreux pays en développement, le Président du CAD en a extrait la substantifique moelle dans un document intitulé *D'un commun accord : Vers une vision commune du développement et de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Cet ensemble de principes communs devrait non seulement mettre en évidence la détermination de la communauté internationale à œuvrer dans un esprit de partenariat mais également fournir une base solide à un effort réellement concerté destiné à assurer la réussite du partenariat sur le terrain.

Le Forum 1999 des partenaires au développement – organisé conjointement par le CAD, la Banque mondiale et le PNUD – a été consacré à l'examen, avec des partenaires en développement, de l'expérience acquise dans le cadre des mécanismes de coordination de l'aide afin d'exploiter cette dernière pour passer véritablement au mode partenariat. D'après les conclusions du Forum, les modalités de partenariat et de coopération pour le développement doivent être adaptées aux spécificités de chaque pays et les instruments utilisés doivent se prêter à l'émergence à l'échelon local de processus conduits par les pouvoirs publics des pays en développement. Un resserrement de la coopération passe essentiellement par un renforcement de la capacité des pays en développement de

gérer eux-mêmes les ressources allouées au développement, une harmonisation des politiques et procédures opérationnelles des donneurs, un suivi et une évaluation conjoints, avec les pays en développement, des progrès du développement sur la base d'indicateurs arrêtés d'un commun accord, et un meilleur partage de l'information sur les approches prometteuses et novatrices tendant à faire du partenariat une réalité. Ces divers impératifs retiendront l'attention, tout au long de l'année 2000, du groupe informel des secrétariats d'organismes multilatéraux placé sous la conduite du Président du CAD. De son côté, le CAD continuera de promouvoir l'instauration systématique de partenariats pour le développement, dans le cadre de ses examens par les pairs, par ses efforts d'harmonisation et en fournissant des conseils pour la mise en pratique des principes largement admis du partenariat.

Parmi les autres activités importantes menées en 1999 figure un atelier sur l'aspect renforcement des institutions et des capacités du partenariat, organisé par le Réseau informel du CAD sur le développement institutionnel et des capacités. Cet atelier a été l'occasion d'étudier dans le détail en quoi les insuffisances des institutions et des capacités des pays en développement font obstacle à la généralisation des approches sectorielles. Parallèlement, des avancées ont été obtenues dans la mise en œuvre des recommandations de réforme du système international d'aide au Mali, formulées dans le prolongement de l'examen réalisé par le CAD entre avril 1997 et mars 1998. Le rapport final de l'examen a par ailleurs été diffusé en 1999.

### ***Examens par les pairs***

Les examens par les pairs de l'adéquation et de l'efficacité des programmes de coopération pour le développement mis en œuvre par les pays Membres du

CAD constituent un élément caractéristique et essentiel des travaux de l'OCDE dans le domaine de la coopération pour le développement. Y sont abordées les questions relatives aux stratégies à long terme, au respect des principes directeurs, à l'organisation et à la gestion de l'aide, à la performance en matière d'aide, à la cohérence des politiques et à la notification statistique, avec des exemples de pratiques optimales et des comparaisons chiffrées. Le programme d'aide de chaque Membre est examiné tous les quatre ans. Les examens réalisés en 1999 ont porté sur le Danemark, le Japon, l'Irlande, la Norvège, l'Autriche et l'Australie. Ceux prévus pour 2000 concerneront la France, la Nouvelle-Zélande, l'Italie, la Suède et la Suisse. Le résumé et les conclusions de tous les examens sont accessibles sur le site Internet du CAD.

### **Evaluation de l'aide**

Le Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide a lancé une nouvelle série de publications regroupées sous l'intitulé Série du CAD sur l'évaluation et l'efficacité de l'aide. Le premier ouvrage de la série, *Conseils pour l'évaluation de l'aide humanitaire apportée dans les situations d'urgence complexes*, est paru en novembre 1999 et le deuxième, *Evaluating Country Programmes, Vienna Workshop 1999*, en décembre 1999. Il s'agit de publications gratuites, dont le coût de production est intégralement couvert par des contributions volontaires. Parmi les autres activités d'importance réalisées en 1999, on citera un atelier sur l'évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté et un autre sur l'évaluation des activités en faveur de l'égalité homme-femme et du renforcement du pouvoir des femmes.

Au cours de l'année, des travaux ont par ailleurs été engagés sur la gestion fondée sur les résultats, le partenariat en matière d'évaluation et l'établissement d'un nouveau glossaire. A mesure que les processus

induits par la stratégie de partenariat servent davantage d'ancrage aux méthodes de travail des diverses institutions, les Membres portent un intérêt de plus en plus manifeste à la promotion des évaluations conjointes et à l'intensification de la collaboration à toutes les phases du cycle d'évaluation.

## **Veiller à la cohérence des politiques affectant les pays en développement**

### **Echanges et développement**

Les échanges sont, pour les pays en développement, un bon moyen d'accélérer leur croissance économique et d'obtenir des avancées substantielles dans leur lutte contre la pauvreté. Une étude récente de l'OCDE montre que la suppression totale et générale des droits de douane entraînerait un accroissement de 3.7 % du PIB des pays d'Afrique subsaharienne, soit un surplus de 11 milliards de \$ par an – ce qui équivaut à peu près au montant de l'APD consentie par les Membres du CAD à cette région en 1997. Cela dit, d'après les estimations, la mise en œuvre des accords de l'OMC concernant des domaines comme l'évaluation en douane et les ADPIC nécessiterait aussi l'équivalent du budget annuel alloué au développement dans de nombreux pays les moins avancés.

Dans le cadre d'un programme de travail associant le CAD, le Centre de développement et le Comité des échanges, on s'appliquera à favoriser une participation plus étroite des pays en développement au système multilatéral d'échanges afin d'aider ces derniers à tirer pleinement profit des opportunités que peuvent leur ouvrir les accords fondés sur des règles régissant ce système. Ce programme de travail pourrait s'articuler autour de questions telles que :

- L'analyse des problèmes de politique commerciale et d'accès aux marchés présentant un intérêt particulier pour les pays en développement.
- Le traitement spécial et différentiel en tant que moyen de gérer la transition des pays en développement vers l'application complète des règles multilatérales.
- Les politiques et pratiques de nature à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles des administrations publiques et à l'amélioration de la réaction de l'offre (entreprises) aux opportunités commerciales. Il est envisagé d'établir, pour décembre 2000, un ensemble de bonnes pratiques pour une action dictée par la demande et la prise en main à l'échelon local.

### ***Déliement de l'aide publique au développement (APD)***

En 1998, les ministres des pays de l'OCDE et les participants au Sommet du G8 à Birmingham s'étaient félicités de l'accord qui s'était dégagé au sein du CAD d'œuvrer à l'élaboration d'une Recommandation sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés. Cette Recommandation a pour objectifs de favoriser de véritables partenariats, de renforcer l'appropriation locale et d'élargir les responsabilités dévolues aux pays en développement, de rehausser l'efficacité de l'aide et la contre-valeur des sommes dépensées, et de promouvoir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Les Membres du CAD sont parvenus à un accord sur nombre des dispositions de la Recommandation, notamment sur l'essentiel des activités d'APD devant entrer dans son champ d'application et sur les dispositions tendant à garantir la transparence et des règles du jeu équitables. A la réunion du CAD à haut niveau de 1999, il a toutefois été

impossible de dégager un consensus global, en particulier en ce qui concerne :

- L'application de la Recommandation à la coopération technique associée à un projet d'équipement et à l'aide alimentaire.
- Les dispositions destinées à lever la crainte, exprimée par certains Membres, que le déliement de l'aide n'entraîne une diminution des apports d'aide.
- Les mesures à prendre pour assurer un partage équitable du fardeau entre les donateurs au stade de la mise en œuvre de la Recommandation.

Les Membres du CAD n'en restent pas moins déterminés à parvenir à un texte de Recommandation, objectif qu'ont avalisé, en 1999, les ministres des pays de l'OCDE et les participants au Sommet du G8 à Cologne. A leur réunion 1999 au niveau des hauts fonctionnaires, les Membres du CAD se sont dans leur grande majorité ralliés à une solution susceptible de servir de base pour l'établissement d'une recommandation. Mais des efforts considérables devront encore être déployés pour apporter un règlement satisfaisant aux problèmes qui préoccupent toujours certains Membres afin de parvenir à un consensus à la réunion à haut niveau du CAD en mai 2000.

### **Accroître les ressources mobilisées au service du développement et en améliorer le suivi**

#### ***Financement du développement***

Une série de trois ateliers, organisés conjointement par le CAD et la Banque mondiale, a souligné l'importance d'une croissance mue par le secteur privé. Ces ateliers avaient respectivement pour thèmes : Répon-

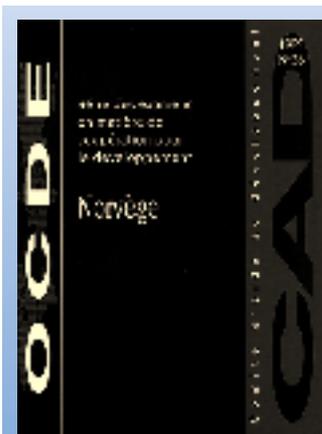
dre aux besoins en infrastructures pour le XXI<sup>e</sup> siècle (1998), Systèmes financiers pour la mobilisation durable de ressources dans les pays en développement moins avancés (1999), et Le développement des entreprises pour une croissance tirée par le secteur privé (janvier 2000). Des lignes directrices sont en cours d'élaboration concernant ces trois domaines. Des travaux ont par ailleurs été lancés, en collaboration avec la Banque mondiale, le Centre de développement de l'OCDE et d'autres instances, sur la question plus générale du financement du développement. Celle-ci constituera d'ailleurs un des thèmes centraux de la réunion 2000 du CAD à haut niveau.

### **Endettement extérieur**

La crise financière internationale a suscité une demande accrue de données plus ponctuelles et transparentes sur les emprunts extérieurs et les réserves de change. L'OCDE, la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont associé les diverses séries de données dont ils disposent pour établir des indicateurs trimestriels avancés de l'endettement. Ces chiffres, regroupés par l'OCDE, ont été publiés pour la première fois en 1999 et sont mis à jour tous les trimestres. Pour chaque pays, sont présentés des indicateurs de sa dette à l'égard du secteur privé et de ses réserves, avec un descriptif des séries.

### **Statistiques du CAD en ligne ([www.oecd.org/dac/htm/online.htm](http://www.oecd.org/dac/htm/online.htm)) et sous forme électronique**

Les séries statistiques sans équivalent produites par le CAD sont désormais accessibles en ligne. Il s'agit d'un système interactif qui permet la construction de tableaux associant n'importe quels années, donneurs, bénéficiaires, types de financement et secteurs. Les données peuvent également être présentées sous forme de graphique et téléchargées. Des totaux par pays et par secteur peuvent être affichés pour des groupements standards ou sur la base d'une classification répondant aux critères particuliers de l'utilisateur. Le site comporte également des statistiques de la dette extérieure et des séries de référence concernant le PNB et la population. L'accès au site est conditionné à un abonnement. Un nouveau CD-ROM, qui doit sortir début 2000, fournira par ailleurs des données sur les apports financiers totaux, la dette, et les engagements au titre de projets individuels, sous une forme compacte et économique.



### **Examens en matière de coopération pour le développement : Norvège**

*Les examens par les pairs de l'adéquation et de l'efficacité des programmes de coopération pour le développement mis en œuvre par les pays Membres du CAD constituent un élément essentiel des travaux de l'OCDE dans le domaine de la coopération pour le développement. Y sont abordées les questions relatives aux stratégies à long terme. Le programme d'aide de chaque Membre est examiné tous les quatre ans.*

## COHÉRENCE DES POLITIQUES DU POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT

La nouvelle économie mondiale pourrait permettre des progrès plus rapides que jamais dans la voie du développement. Cela dit, si l'ouverture de leur économie aux courants d'échange et d'investissement est une condition nécessaire à l'obtention d'une croissance durablement élevée et d'un recul de la pauvreté dans les pays en développement, elle n'est certainement pas une condition suffisante.

- L'amorce d'une dynamique de croissance durable requiert de saines politiques économiques axées sur le marché, des dispositifs adéquats de politique sociale, notamment des investissements soutenus dans le capital humain et des mécanismes satisfaisants de protection sociale, et de bonnes méthodes de gouvernement. Ainsi que l'a montré la crise financière asiatique, une défaillance sur un quelconque de ces points fondamentaux rend vulnérables même des pays qui avaient réussi leur décollage économique.
- De leur côté, les pays de l'OCDE ont un rôle essentiel à jouer en améliorant la cohérence de leurs politiques du point de vue du développement. Cela implique qu'ils prennent dûment conscience des besoins et des intérêts des pays en développement de telle sorte que ceux-ci puissent devenir des acteurs à part entière, et non plus marginaux, de l'économie mondiale. Afin de contribuer à promouvoir la cohérence

des politiques au service du développement, les pays de l'OCDE peuvent s'appliquer à améliorer le cadre régissant les courants internationaux d'échanges et les mouvements internationaux de capitaux, à concilier la protection de l'environnement avec le commerce, l'investissement et le développement, à faciliter la participation des pays en développement à l'économie mondiale de l'information, et à renforcer la cohérence de leurs politiques de coopération pour le développement.

Telles sont les principales conclusions qui se dégagent du rapport soumis aux ministres à leur réunion de 1999 sur les liens entre les échanges, l'investissement et le développement et sur le rôle que l'OCDE pourrait jouer en favorisant une plus grande cohérence des politiques, rapport qui a ensuite été publié sous le titre *Pour la cohérence des politiques*.

L'expérience montre que divers instruments et mécanismes peuvent se révéler efficaces pour garantir la prise en compte de l'aspect développement dans les décisions de politique générale des pays de l'OCDE. Parmi ces derniers figurent la définition d'une vision commune sur laquelle appuyer la formulation et l'évaluation des politiques, l'instauration dans les capitales de dispositifs efficaces de coordination entre les ministères, la mise à disposition de capacités de recherche et de compéten-

ces analytiques pour soutenir les efforts d'amélioration de la cohérence des politiques du point de vue du développement, ainsi que la mise en place de mécanismes de consultation de la société civile afin de promouvoir l'émergence d'un consensus sur des questions précises d'orientation de l'action. En outre, la coopération internationale peut elle aussi jouer un rôle important.

Au vu du rapport susmentionné, à leur réunion de mai 1999, les ministres des pays de l'OCDE ont convenu que :

- une plus grande cohérence des politiques est indispensable à la réalisation des objectifs internationaux de développement fixés dans la stratégie de partenariat pour le développement préconisée par l'OCDE ;
- eux-mêmes continueront de travailler ensemble à l'OCDE pour tenir davantage compte de l'incidence de leurs propres cadres d'action sur les pays en développement ;
- l'OCDE devrait entreprendre de nouveaux travaux analytiques sur la cohérence des politiques et en présenter un rapport.

L'Organisation s'applique actuellement, en collaboration avec ses pays Membres, à améliorer la cohérence des politiques de ces derniers à l'appui du développement durable des économies non membres au travers de ses processus d'examen par les pairs, d'un vaste projet du CAD prévoyant l'établissement d'une liste des conditions essentielles à la cohérence des politiques dans le cadre de ses activités sur la réduction de la pauvreté, de la réalisation de travaux analytiques pluridisciplinaires et d'une approche de plus en plus intégrée des questions relatives aux échanges et au développement. Les efforts portent sur l'amélioration de la cohérence à la fois des politiques suivies par chaque pays Membre dans différents domaines et des politiques suivies dans un même domaine par les divers pays Membres.



***Echanges, investissement et développement : Pour la cohérence des politiques***

*Le principal objectif de cette étude est de déterminer comment les pays de l'OCDE peuvent promouvoir la cohérence des politiques en : améliorant le cadre dans lequel s'inscrivent les flux internationaux d'investissement et de capitaux ; en prenant en compte les préoccupations environnementales ; et en facilitant la participation des pays en développement à la société mondiale de l'information.*

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

[www.oecd.org/dev/](http://www.oecd.org/dev/)

Le Centre de développement réalise des analyses comparatives sur des sujets ayant trait au développement et conduit un dialogue sur les politiques. Il apparaît aujourd'hui de plus en plus indispensable d'intégrer véritablement et de manière crédible l'aspect développement dans le dialogue sur les mesures à prendre institué sous les auspices de l'OCDE, du fait en particulier de l'hétérogénéité grandissante des Membres de l'Organisation et de la nécessité de tenir compte des évolutions qui interviennent dans des pays importants n'appartenant actuellement pas à la zone de l'OCDE. Dans un monde où les bienfaits de la mondialisation sont perçus comme profitant avant tout aux pays développés, le Centre tente de lancer un pont vers des pays avec lesquels n'ont encore pu être établies des relations de totale coopération et de défricher diverses questions qui ne sont pas encore suffisamment mûres pour être abordées dans le dialogue sur les mesures à prendre.

En 1999, le Centre a engagé les travaux prévus dans le cadre de son programme biennal intitulé La durabilité des réformes de politique économique, lequel a dû être révisé suite au départ d'un des principaux bailleurs de fonds. Le programme révisé s'articule autour de deux idées force, à savoir que le développement soutenu de l'économie mondiale ne saurait aller sans une bonne gestion des affaires publiques et que toute réforme des politiques nécessite qu'une attention soit portée, en parallèle, aux retombées de cette action sur la pauvreté, l'inégalité et la cohésion sociale.

Grâce à la marge de manœuvre dont il dispose, le Centre est à même de réagir aux problèmes naissants ;

c'est ainsi qu'il a rédigé et publié, en prévision des négociations de l'OMC à Seattle (en décembre 1999), un ouvrage sur *la libéralisation multilatérale des droits de douane et les pays en développement* (Cahier n° 18) auquel ont fait référence à plusieurs reprises, pendant la réunion, aussi bien les négociateurs que les médias. Le programme de travail du Centre pour 2000 a été revu et intègre désormais une analyse du cycle du millénaire du point de vue des pays en développement.

Après les crises qui ont frappé les marchés émergents, des décideurs venus d'Asie, d'Amérique latine et de pays de l'OCDE ont pu s'interroger, ensemble, sur l'importance qu'il y a à instaurer un système financier mondial stable et viable lors des Forums organisés en juin et en novembre par le Centre de développement en collaboration, le premier, avec la Banque asiatique de développement et, le second, avec la Banque interaméricaine de développement.

### Activités de recherche

En 1999, les activités de recherche du Centre se sont articulées autour de quatre grands thèmes : les crises financières et leurs implications structurelles, la mise en œuvre de la stratégie de partenariat pour le développement, le développement durable, et la mondialisation, la cohésion sociale et la démographie. Chacun de ces thèmes renvoie à des problèmes d'orientation de l'action qui viennent aux premiers rangs dans l'échelle des priorités des gouvernants.

Les travaux sur les crises financières et leurs implications structurelles ont été centrés sur :

- la conception et la mise en place d'un cadre général permettant aux pays bénéficiaires de tirer parti de la mobilité internationale des capitaux sans compromettre leur stabilité macroéconomique et financière ;
- la réévaluation des contraintes juridiques, réglementaires et institutionnelles influant sur la performance du secteur privé dans les pays en développement et les économies émergentes.
- les avantages que pourraient tirer les principaux pays en développement du fait de souscrire des engagements contraignants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- les mesures de caractère économique et social susceptibles de garantir une répartition plus durable et plus équitable des bienfaits économiques de la mondialisation.

Les activités relatives à la mise en œuvre de la stratégie de partenariat pour le développement ont consisté à examiner :

- comment une réforme des institutions et des politiques peut contribuer à améliorer l'efficacité avec laquelle les services d'éducation et de santé concourent à la réduction de la pauvreté et l'efficacité avec laquelle les dépenses d'éducation et de santé concourent à la réalisation des objectifs fixés dans les domaines de l'enseignement primaire et des soins de base ;
- les conditions économiques et politiques indispensables à des réformes tendant à améliorer la gestion des affaires publiques et les dispositions institutionnelles de nature à en faciliter la réalisation ;
- les mesures qu'appelle un décollage réussi et durable des pays africains et les possibilités d'intensification des échanges intrarégionaux en Afrique subsaharienne induites par l'amélioration des perspectives de croissance des économies émergentes.

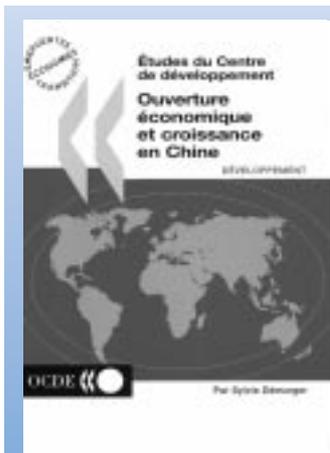
Les travaux sur le développement durable ainsi que sur la mondialisation, la cohésion sociale et la démographie ont visé à évaluer :

## Dialogue sur les politiques et publications

Le dialogue avec des décideurs, de pays de l'OCDE et de pays en développement, dans le cadre de séminaires, de forums et de conférences, est un aspect essentiel des activités du Centre de développement. Dans ce domaine, l'année 1999 a été marquée par les manifestations suivantes : un séminaire organisé conjointement avec l'Académie chinoise des sciences sociales et le Gouvernement de la province du Yunnan sur le thème La Chine au XXI<sup>e</sup> siècle : les défis d'une intégration économique mondiale et nationale et une conférence internationale sur le thème La lutte contre la corruption dans les pays en développement et les économies émergentes : le rôle du secteur privé, organisée à Washington, D. C., en collaboration avec quatre partenaires extérieurs et 12 sponsors. Une réunion d'experts a aussi été organisée au Caire, avec la Banque mondiale et l'Economic Research Forum, pour débattre de la dynamique du nouveau régionalisme qui se fait jour au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Outre les réunions régionales susmentionnées organisées dans le cadre des programmes réguliers de partenariat avec la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement, s'est tenu le Premier Forum international sur les perspectives africaines (février 2000) qui a inauguré un

troisième programme de réunions régionales, en collaboration cette fois avec la Banque africaine de développement. Parmi les ouvrages publiés en 1999 par le Centre de développement, il convient de citer : *Conflits et croissance en Afrique*, volumes I, II et III, *Gouvernance participative : le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté ?* (Cahier n° 17), et *La libéralisation multilatérale des droits de douane et les pays en développement* (Cahier n° 18, auquel il a déjà été fait référence).



### ***Ouverture économique et croissance en Chine***

*On a souvent attribué arbitrairement à un certain nombre de facteurs politico-économiques la croissance remarquable de l'économie chinoise de ces dernières années. Cet ouvrage mesure quantitativement l'effet spécifique des entrées de capitaux au titre de l'investissement direct étranger (IDE) et en donne des estimations par régions. La relation entre ces flux et la croissance générale de l'activité économique est beaucoup plus complexe qu'on ne le pensait jusqu'ici.*

## CLUB DU SAHEL

[www.oecd.org/sah/](http://www.oecd.org/sah/)

La communauté internationale a découvert le Sahel il y a près de 25 ans, à la suite de la grande sécheresse de 1973-1974. Le Club du Sahel a été créé en 1977 pour faciliter la coopération entre les donateurs d'aide et entre ces derniers et les pays de la région. Depuis lors, l'idée que les pays du Nord se font du Sahel n'a guère changé. L'image caricaturale d'une région en proie à la sécheresse, aux catastrophes naturelles et à la famine continue d'influencer la prise de décision. Les instruments d'aide traditionnels jouent encore un rôle dominant dans les pratiques suivies par les pays du Nord en matière de coopération pour le développement. Les profonds changements socioéconomiques et politiques qui sont intervenus dans la région au cours de la dernière décennie sont largement méconnus.

Parallèlement au renforcement des capacités institutionnelles des partenaires sahéliens du Club – et à l'influence grandissante de la société civile au Sahel – le Club a modifié son cadre d'analyse et ses méthodes de travail. En 1999, le Secrétariat du Club du Sahel a réexaminé ses méthodes de travail avec ses partenaires régionaux, les membres et les acteurs sahéliens. Il s'est également employé à renforcer les synergies avec les diverses instances et institutions œuvrant au Sahel, en Afrique de l'Ouest et à l'échelle de l'ensemble du continent africain.

La conférence qui s'est tenue en septembre, à Yverdon-les-Bains, en Suisse, a marqué une nouvelle étape dans la vie du Club du Sahel, les membres du Club manifestant la même volonté que le Secrétariat de réformer concrètement les pratiques d'aide sur le terrain. Avec l'appui du Secrétariat, l'année 2000 devrait voir la

volonté politique des membres se concrétiser en un changement réel.

### Réforme des politiques et des pratiques de coopération

Le programme de travail 1999-2000 vise à relever un double défi. D'une part, il s'agit de donner une vue d'ensemble du système d'aide au Sahel et de soutenir les efforts des pays qui, à l'instar du Mali, font une première tentative de maîtrise du système d'aide. En 1999, le programme de travail général du Club a été remanié de manière à mieux tenir compte des initiatives pertinentes d'autres instances internationales comme le Comité d'aide au développement, le Programme spécial d'assistance en faveur de l'Afrique et la Coalition mondiale pour l'Afrique. Les composantes techniques du programme sont en cours de réalisation. D'autre part, l'objectif est de passer du diagnostic des problèmes liés à l'aide à l'identification de solutions, notamment en ce qui concerne les instruments et les procédures.

### Développement rural durable

Le programme à l'appui du développement rural devrait parvenir au terme du cycle en cours en l'an 2000, le rôle de chef de file étant assumé par le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Trois types d'activités ont été menés, en 1999, au titre de ce programme : l'organisation du Réseau de prévention des crises alimentaires, des discussions sur l'environnement, la mise en œuvre de la

Convention sur la lutte contre la désertification et l'aide à la définition et à l'application de politiques nationales dans le secteur rural.

### Soutien des stratégies de développement local et régional

Au terme de près de trois années de travaux consacrés à l'établissement d'une méthodologie devant permettre d'évaluer les économies locales et à l'identification des moyens de la transposer en Afrique, le Secrétariat du Club s'attachera principalement, à compter de l'an 2000, à organiser des débats entre les partenaires sur les stratégies de développement local et régional.

A l'échelon local, le Programme de développement municipal et le Secrétariat du Club soutiendront l'élaboration de stratégies destinées à promouvoir un certain nombre d'activités économiques. A la fin de l'an 2000, on devrait avoir tiré des enseignements quant à la manière de débattre des problèmes locaux, en milieu aussi bien urbain que rural. A l'échelon régional, les maires de Sikasso (Mali), Korhogo (Côte d'Ivoire) et Bobo Dioulasso (Burkina Faso) ont parfaitement conscience de la dimension régionale des problèmes locaux mis en évidence dans le cadre des exercices ECOLOC.

Enfin, des systèmes propres à faciliter la prise de décision concernant les entités régionales – qui joueront un rôle essentiel dans le processus de changement économique et politique au cours des décennies à venir – doivent être mis en place. Cela est indispensable pour pouvoir influencer sur les relations entre les zones urbaines et rurales. Le Programme de développement municipal est déjà convenu de répondre aux besoins qui ont été identifiés par des associations de maires dans des régions particulières de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Ces deux régions ont entrepris

de mobiliser des crédits et le Secrétariat du Club a décidé d'apporter un soutien technique.

### Intégration du Sahel en Afrique et dans le monde

Comme les diagnostics antérieurs l'ont clairement établi, l'intégration est surtout le fait des populations et des opérateurs économiques ouest-africains, les institutions nationales et les donateurs ayant souvent du mal à inscrire leurs activités dans un cadre régional. De ce point de vue, l'étude lancée en 1998 et achevée au début de 1999 a livré des résultats intéressants. Des contacts préliminaires avec le Ghana et la Côte d'Ivoire pourraient servir de base à une initiative transfrontière visant à reprendre en Afrique de l'Ouest le modèle déjà mis en œuvre en Afrique de l'Est. Il sera donné suite à cette proposition en l'an 2000.

### Soutien au développement du secteur privé en Afrique

Une série d'études sur le secteur privé lancée par le Secrétariat du Club du Sahel à la fin des années quatre-vingt et la création, en 1993, du Réseau de l'entreprise en Afrique de l'Ouest (REAO) ont débouché sur l'élaboration, en 1994, du Programme de soutien au secteur privé en Afrique. Il s'agissait de soutenir des réseaux d'entreprises aux échelons national et régional, de développer les activités et les investissements des entreprises, de promouvoir la création de petites et moyennes entreprises modernes, et d'améliorer les cadres national et régional dans lesquels opèrent les entreprises. En 1998, un groupe d'organismes d'aide s'est mobilisé pour aider le Réseau de l'entreprise en Afrique de l'Ouest à s'acheminer vers l'autonomie financière et pour créer d'autres réseaux en Afrique subsaharienne. La première année de cette deuxième

phase (juin 1998 - juin 1999) a été marquée par quelques succès (progrès sur la voie de l'autonomie du Réseau de l'entreprise en Afrique de l'Ouest, création des réseaux est-africain et sud-africain), mais aussi par un certain nombre de graves difficultés en matière de gestion. Un nouveau programme lancé sous l'égide du Secrétariat du Club combine une transparence accrue avec un véritable partenariat et substitue à l'approche fondée sur l'assistance technique une approche répondant aux demandes des trois réseaux. Le soutien externe fourni par l'intermédiaire du Programme de soutien au secteur privé est limité à une période d'environ 30 mois au terme de laquelle ce programme sera entièrement géré par des responsables africains et basé en Afrique.

## LE PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'AVENIR

[www.oecd.org/sge/au/](http://www.oecd.org/sge/au/)

L'Unité consultative auprès du Secrétaire général a pour mission première d'identifier et d'évaluer les nouveaux centres d'intérêt. Elle gère le Programme de l'OCDE sur l'avenir, qui a été créé pour promouvoir la réflexion stratégique, mettre à l'essai des idées nouvelles et favoriser le dialogue entre les pouvoirs publics, les entreprises et les chercheurs sur des questions à longue échéance. Face à la complexité et aux incertitudes du monde actuel, les décideurs doivent relever un formidable défi : évaluer les tendances qui détermineront notre avenir à long terme. Des phénomènes économiques, sociaux et technologiques se conjuguent et suscitent des changements très rapides aux formes parfois inattendues. Dans le flot croissant des informations, il est de plus en plus difficile de distinguer les facteurs qui façonneront l'avenir.

Le Programme de l'OCDE sur l'avenir vise à aider les décideurs, tant du secteur public que du secteur privé, à relever ce défi. Il présente un certain nombre de traits distinctifs : meilleure appréhension de la prospective économique et sociale, avec détection précoce des problèmes nationaux et mondiaux émergents, identification plus précise des grandes évolutions et des éventuels renversements de tendances, analyse plus poussée des principales tendances à long terme, dialogue et échange d'informations plus efficaces pour aider à fixer des programmes d'action et élaborer une stratégie. Le Programme tire parti de l'expérience exceptionnelle de l'OCDE et de sa capacité unique d'analyser en profondeur toute une série de questions qui intéressent particulièrement les gouvernements.

Créé en 1990, le Programme n'est que partiellement financé par le budget de l'OCDE. La majeure partie de son financement provient de contributions volontaires versées par les gouvernements des pays Membres de l'Organisation et de dons effectués par des entreprises ou des fondations. La participation du secteur privé au Programme concerne des grandes entreprises internationales opérant dans divers secteurs clés, par exemple des compagnies d'assurance et des institutions financières (Allianz, AIG, Banamex, Bancomex, Barclays, HypoVereinsbank, ING, Zurich), le secteur agro-alimentaire (Coca-Cola, Philip Morris, Nestlé, Unilever), l'industrie automobile (Daimler Chrysler, Koç, Toyota), le secteur des télécommunications (BT, Ericsson, Siemens), les biotechnologies (Novartis, Pulsar, SmithKline Beecham) et le secteur énergétique (EDF, Mitsui, Ontario Power Generation, Statoil).

Le Programme comprend quatre volets interdépendants et complémentaires qui sont décrits dans les paragraphes suivants.

### Le Forum de l'OCDE sur l'avenir

Le Forum sur l'avenir est un élément clé du Programme. Il sert de point de coordination pour des conférences internationales multidisciplinaires et des ateliers portant sur des questions d'importance stratégique à long terme. Pour donner suite aux précédentes réunions à haut niveau consacrées à des thèmes intéressants l'économie, la société, les grandes régions émergentes (comme la Chine) et les secteurs en rapide mutation (tels que la chaîne agro-alimentaire et l'énergie), le Forum a tenu en décembre 1999 à Berlin

(Allemagne) une nouvelle conférence sur le dynamisme social au XXI<sup>e</sup> siècle. Les participants y ont débattu des perspectives de changement social à long terme, examinant notamment la capacité des individus et des systèmes sociaux de répondre aux bouleversements qu'engendreront sans doute au siècle prochain l'émergence de l'économie fondée sur le savoir et l'amplification de l'intégration mondiale. Une publication s'appuyant sur les documents présentés à la conférence paraîtra à l'été 2000.

Une nouvelle conférence qui a eu lieu en mars 2000 à Hanovre (Allemagne) sur le thème : La gouvernance au XXI<sup>e</sup> siècle – les pouvoirs dans l'économie et la société mondiale du savoir. Elle a abordé les tendances, les enjeux et les politiques qui façonneront vraisemblablement la capacité de gouvernance nécessaire pour concrétiser les formidables perspectives technologiques, économiques et sociales de demain. Une publication consacrée aux travaux de cette conférence paraîtra vers la fin 2000. En 1999, les conférences du Forum ont donné lieu à la publication des deux ouvrages *Energie : les cinquante prochaines années* et *L'économie mondiale de demain : vers un essor durable ?*

## Les projets de l'OCDE sur l'avenir

Ces projets consistent à mener des recherches et des analyses interdisciplinaires portant sur des thèmes précis qui découlent pour l'essentiel de conférences organisées dans le cadre du Forum sur l'avenir. Le premier projet a été consacré à l'avenir du transport aérien international. Le thème actuellement à l'étude est celui des nouveaux risques systémiques et du rôle de l'Etat et des marchés dans ce contexte. Ce projet pourrait être mené à bien dans le courant de l'an 2000.

## Etudes prospectives

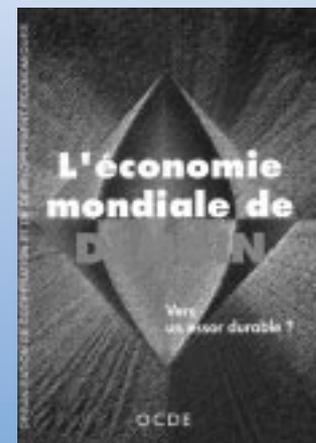
L'une des fonctions essentielles du Programme est d'étudier les évolutions économiques, sociales et technologiques futures et de mettre les résultats à la disposition des décideurs, des entreprises, des établissements universitaires et du public. En l'occurrence, le principal vecteur de diffusion de ces travaux est le CD-ROM *Future Trends*. Il est dérivé de la Base documentaire de l'OCDE sur les études prospectives, un système informatisé regroupant des extraits de monographies, d'articles publiés et de documents non publiés sélectionnés parmi les nombreux écrits consacrés à la prospective dans le monde. La cinquième édition de *Future Trends* est parue en septembre 1999. Outre quelque 8 500 extraits tirés de la base documentaire, elle propose en intégralité onze rapports du Forum sur l'avenir et d'autres documents produits dans le cadre du Programme de l'OCDE sur l'avenir. Pour 2000, il est prévu d'enrichir la base d'un millier d'enregistrements nouveaux et de publier la sixième édition du CD-ROM à l'automne. En 1999, de nouveaux circuits de commercialisation de la base documentaire ont été étudiés. Deux accords ont été conclus avec des acteurs majeurs de la fourniture en ligne en Europe, et les négociations en cours avec des fournisseurs nord-américains devraient aboutir en 2000 à d'autres accords.

## Réseaux de stratégies

Le Réseau international de prospective de l'OCDE relie dans le monde entier quelque 600 représentants de l'administration, de l'industrie et des entreprises, ainsi que des établissements de recherche partageant le même intérêt pour les évolutions à long terme et les questions de politique générale qui leur sont liées. Une multitude d'organisations de pointe, implantées

en particulier dans les pays de l'OCDE, font partie de ce réseau. On peut citer la Brookings Institution, le Centre for Strategic and International Studies, la Rand Corporation et le Stanford Research Institute en Amérique du Nord ; l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, l'Institut français des relations internationales, Prognos et le Royal Institute of International Affairs en Europe ; et l'Institut japonais de recherche économique, NIRA, le Nomura Research Institute, l'Institut coréen de développement et l'Institut coréen de politique économique internationale en Asie.

En juillet 1999, l'Unité consultative a réuni des stratèges issus pour la plupart des cabinets des premiers ministres, des ministères des finances, des ministères techniques, des commissions de planification et des cellules gouvernementales créées spécialement pour conduire des études stratégiques. Première rencontre de ce type organisée à l'OCDE, cette réunion a fourni l'occasion d'un échange de vues sur les futures évolutions durables dont il y a lieu de tenir compte, et elle a abouti à la décision de créer un réseau de stratèges des gouvernements des pays de l'OCDE. D'autres réunions sont prévues. Ainsi, en janvier 2000, les membres du réseau ont été conviés à examiner les scénarios pour l'Europe en 2010 qui ont été élaborés par la Cellule de prospective de la Commission européenne, ainsi que les implications de ces scénarios pour les pays de l'OCDE membres et non membres de l'UE. A l'automne devrait avoir lieu une autre réunion sur les enjeux de la politique économique et sociale au cours des premières décennies du siècle prochain.



***L'économie mondiale de demain : vers un essor durable ?***

*Ce livre s'appuie sur l'analyse des forces économiques et sociales à l'œuvre dans le monde d'aujourd'hui, pour évaluer la probabilité d'un nouvel essor économique dans les premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle et mettre en lumière les politiques stratégiques indispensables pour en faire une réalité.*

## AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE

[www.iea.org](http://www.iea.org)

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) est le cadre privilégié pour la coopération entre 24 pays Membres de l'OCDE dans le domaine de l'énergie. Elle gère un système d'intervention d'urgence pour faire face aux perturbations des approvisionnements pétroliers et publie des informations qui font autorité sur les marchés internationaux de l'énergie. L'AIE œuvre en faveur de l'application de politiques énergétiques rationnelles, de l'exploitation de sources d'énergie de substitution et d'une meilleure gestion de l'utilisation de l'énergie. Elle s'emploie aussi à renforcer l'articulation entre les politiques énergétiques et celles de l'environnement, en particulier pour ce qui a trait à l'évolution du climat.

En 1999, l'AIE a célébré son 25e anniversaire et invité la République tchèque à devenir son 25e pays Membre. La République tchèque ayant accepté, son adhésion officielle interviendra en l'an 2000.

A l'occasion de la réunion marquant le 25e anniversaire de l'Agence qui s'est tenue en mai, les Ministres se sont à nouveau engagés à ce que les travaux de l'Agence soient consacrés à préserver la sécurité et la diversité des formes d'énergie utilisées ainsi qu'à promouvoir la réalisation de ses objectifs grâce au développement et au resserrement des relations avec les pays non membres.

L'AIE a publié des examens approfondis des politiques énergétiques de la Finlande, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Japon et de la Suisse. Dans son édition de 1999 de *World Energy Out-*

*look*, l'AIE s'est penchée sur les subventions à l'énergie allouées dans huit pays non membres de l'AIE et montré comment leur élimination permettrait de réduire d'au moins 4.6 % les émissions mondiales de CO<sub>2</sub>.

### Industrie et marchés pétroliers

Dans sa publication mensuelle *Oil Market Report*, l'AIE a assuré un suivi de l'envolée des prix pétroliers, qui sont passés de moins de 10 dollars le baril au début de l'année à plus de 25 dollars. Deux hivers cléments consécutifs avaient contribué à la baisse des prix, mais la tendance s'est inversée lorsque les pays de l'OPEP – et certains pays hors OPEP également – ont conclu un accord de limitation de la production, à la suite duquel près de 4 millions de b/j n'ont pas été mis sur le marché. L'essor de l'activité économique en Asie, notamment en Chine, en Inde et en Corée, a relancé la demande de pétrole, mouvement qui s'est accentué sous l'effet des craintes suscitées par la possibilité que le bogue de l'an 2000 entraîne des perturbations des approvisionnements à la fin de l'année.

En septembre, l'AIE a accueilli à Paris le Ministre vénézuélien du pétrole, M. Ali Rodriguez Araque. Il s'agissait de la première visite à l'Agence d'un ministre du pétrole d'un pays de l'OPEP. Ultérieurement, en décembre, la cinquième réunion d'experts en énergie a rassemblé des participants de pays producteurs et consommateurs d'énergie.

## Énergie et changement climatique

L'Agence a poursuivi ses travaux sur les méthodes pratiques permettant d'aider les pays Membres à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des énergies et à honorer leurs engagements aux termes du Protocole de Kyoto. L'AIE a prêté un concours essentiel pour le déroulement du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et continué à analyser les politiques et les mesures envisagées à l'échelon national dans les pays Membres. Elle a en outre organisé une simulation de l'échange de droits d'émission de CO<sub>2</sub> à la Bourse de Paris.

Dans le cadre de quarante Accords de mise en œuvre de l'AIE, la collaboration entre pays Membres et non membres de l'Agence continue à être encouragée afin de mettre au point et de diffuser des technologies énergétiques respectueuses du climat. Une publication, *International Collaboration in Energy Technology – A Sampling of Success Stories*, témoigne de ces efforts. Par ailleurs, l'AIE est toujours l'organisme hôte de l'Initiative technologie et climat (ITC).

## Diversification énergétique

L'AIE a poursuivi l'analyse de la réforme des marchés et de ses conséquences. La publication *Energy Market Reform – An IEA Handbook* décrit les principaux objectifs de la réforme et les grands enjeux qui se dessinent au fur et à mesure que les gouvernements la mettent en œuvre. Une autre étude, *Electric Power Technology : Opportunities and Challenges of Competition*, examine quelle sera l'influence de l'intensification de la concurrence sur la production d'électricité. En liaison avec l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, l'AIE a organisé une réunion afin de débattre de l'avenir de l'énergie nucléaire dans la zone de l'OCDE.

## Relations avec les pays non membres

L'étroite coopération avec la Russie s'est poursuivie. L'AIE a organisé un séminaire à Moscou sur les besoins des investisseurs, qui a compté une large participation. En outre, un séminaire de l'AIE sur le pétrole et le gaz de la mer Caspienne s'est tenu à Paris. L'Agence a également organisé à Pékin une conférence sur l'industrie du gaz naturel en Chine, dont les deux tiers des 200 participants étaient chinois, ainsi que des ateliers sur l'électricité et le gaz au Brésil, et sur le gaz au Mexique. Par ailleurs, l'Agence a commencé à travailler, dans le cadre d'un accord bilatéral de coopération avec le gouvernement indien, sur les indicateurs énergétiques, la diversification des sources d'énergie utilisées et les problèmes d'environnement.

## Bogue de l'an 2000

Tout au long de l'année, l'AIE s'est attachée à réduire le plus possible le risque de perturbations des approvisionnements pétroliers provoquées par le passage informatique au nouveau millénaire. Des séminaires de sensibilisation aux risques potentiels ont eu lieu à Abu Dhabi, Caracas, Moscou, Prague et Singapour. Un exercice de simulation des perturbations possibles liées au bogue de l'an 2000 dans le secteur de l'énergie a été effectué en septembre. A la fin de l'année, l'Agence se trouvait prête à agir, si le besoin s'en faisait sentir.

## AGENCE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

[www.nea.fr/](http://www.nea.fr/)

En 1999, l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) a adopté un nouveau Plan stratégique destiné à servir de plan d'action à l'Agence pour les cinq prochaines années. L'AEN s'appuiera sur ce plan pour s'acquitter de sa mission qui est d'aider ses pays Membres à maintenir et à approfondir, par la coopération internationale, les bases scientifiques, technologiques et juridiques indispensables à une utilisation sûre, respectueuse de l'environnement et économique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce plan vise également au renforcement du rôle de l'AEN qui constitue un cadre permettant de mettre en commun des informations et des expériences, d'offrir un centre de compétences nucléaires et de contribuer aux analyses des politiques nucléaires, en particulier sous l'angle de l'énergie et de l'environnement.

En raison des restrictions budgétaires sévères affectant les activités nationales dans le domaine de la recherche nucléaire, il est nécessaire de conjuguer les efforts au plan international afin de préserver la base de connaissances sous-jacentes et l'infrastructure scientifique dans ce domaine. Pour satisfaire ces besoins, l'AEN a poursuivi de façon décisive sa contribution à l'organisation et à la coordination de projets autonomes en coopération et à la mise en commun des ressources en vue de relever les défis techniques et scientifiques d'intérêt commun pour ses pays Membres.

### Développement de l'énergie nucléaire et cycle du combustible

En 1999, environ 24 % des approvisionnements en électricité de la zone de l'OCDE provenaient de cen-

trales nucléaires, mais cette part devrait diminuer légèrement au cours des dix ou vingt prochaines années en raison de la mise hors service définitive de centrales en Europe et en Amérique du Nord, celle-ci ne devant pas être intégralement compensée par de nouveaux couplages au réseau. Dans ce contexte, l'AEN a organisé, conjointement avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE), une réunion internationale en vue d'examiner les questions liées à l'avenir de l'électronucléaire et leurs conséquences pour la sécurité des approvisionnements énergétiques et l'environnement. Le compte rendu de cette réunion intitulée *Business as Usual and Nuclear Power* a été publié au début de l'an 2000.

Plusieurs nouveaux rapports dans le domaine du développement de l'énergie nucléaire et du cycle du combustible ont été publiés au cours de l'année dernière : il s'agit notamment de la mise à jour 1999 des *Données sur l'énergie nucléaire* de l'OCDE, d'un rapport sur les *Aspects environnementaux de la production d'uranium*, d'un *Glossaire du vieillissement des centrales nucléaires* multilingue, d'un examen des *Méthodes d'évaluation des conséquences économiques des accidents nucléaires*, et d'un rapport de synthèse des travaux sur la Séparation et transmutation des actinides et des produits de fission. Le compte rendu d'une réunion de travail, qui s'est tenue à Avignon (France) en 1998, intitulé *Back-end of the Fuel Cycle in a 1 000 GWe Nuclear Scenario* a aussi été publié.

Dans le cadre des activités horizontales en cours au sein de l'OCDE, l'AEN a fourni des informations et des données sur l'énergie nucléaire destinées à un rapport intérimaire relatif au développement durable, et a

entrepris d'établir un document de référence sur l'énergie nucléaire considérée dans la perspective du développement durable en vue de la réunion ministérielle de l'OCDE de 2001. L'AEN a été représentée à la Cinquième réunion des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bonn, et a continué de publier sur son site Internet et dans la littérature technique les résultats de ses études sur le rôle de l'électronucléaire dans l'atténuation des risques de changement climatique.

## Sûreté et réglementation nucléaires

Plusieurs questions importantes en matière de sûreté et de réglementation nucléaires appellent une attention soutenue : aspects humains et organisationnels de l'exploitation des réacteurs, vieillissement des matériaux, utilisation des techniques probabilistes, prévention des accidents et maintien à plus long terme des compétences et des moyens de recherche à un niveau approprié. Une quarantaine de rapports techniques portant sur ces sujets ont été établis et diffusés.

A la suite d'une étude relative aux installations de recherche sur la sûreté nucléaire qui se prêtent à une coopération bénéficiant d'un financement international, l'AEN a lancé plusieurs projets dans les domaines techniques du combustible nucléaire, du comportement thermohydraulique du système de refroidissement des réacteurs et des accidents graves.

Des efforts considérables ont été effectués au cours de l'année pour aider les pays Membres à prévenir les problèmes liés au bogue de l'an 2000 dans les installations nucléaires. En particulier, l'AEN a mis en place un système mondial d'information, le Système international d'alerte avancée (YEWS), qui a fourni un compte rendu actualisé de l'état de fonctionnement des installations nucléaires au cours du passage à l'an 2000. Le

système YEWS a permis à quelque 300 installations nucléaires implantées dans 29 pays différents de fournir et de recevoir des informations, le délai de notification ayant été dans la plupart des cas de 20 à 30 minutes après le début de la nouvelle année.

Dans le domaine de la réglementation en matière de sûreté nucléaire, l'AEN a traité plusieurs questions d'importance particulière, notamment l'efficacité du processus réglementaire, la détermination précoce des signes de dégradation de la performance en matière de sûreté, le maintien de la sûreté sur un marché de l'électricité déréglementé et la culture de sûreté.

## Radioprotection

La fin du millénaire a coïncidé avec d'importantes étapes franchies dans les programmes de l'AEN en matière de radioprotection. La deuxième série d'exercices internationaux d'application des plans d'urgence nucléaire, INEX 2, a été achevée et les enseignements tirés des quatre exercices INEX 2 ont été analysés. On a établi des plans pour traiter les problèmes recensés au cours de futurs exercices INEX. La participation au Système international d'information sur la radioexposition professionnelle (ISOE), qui permet de recueillir des informations sur la radioexposition annuelle des travailleurs des centrales nucléaires industrielles, représente désormais 390 tranches en exploitation (90 % du total mondial) et 39 réacteurs en situation d'arrêt à froid ou de déclassement. Le système ISOE couvre des réacteurs implantés dans 28 pays, dont 11 ne sont pas membres de l'AEN.

L'évolution future d'un système de radioprotection reconnu au plan international, privilégiant les aspects de transparence et de cohérence et mettant l'accent sur la participation des parties prenantes au processus de décision, a été débattue du point de vue de l'action

gouvernementale. Un rapport comparant l'évaluation et la gestion des risques imputables aux rayonnements, aux produits chimiques et à l'amiante, a complété ces examens.

Au cours de l'an 2000, le programme de l'AEN en matière de radioprotection sera axé sur des questions nouvelles et tournées vers l'avenir. On étudiera des stratégies visant le déclassement des centrales nucléaires, dans l'optique de la radioprotection, de même que certains aspects plus détaillés du système de radioprotection afin d'en faciliter l'évolution. La mise en œuvre de la stratégie à long terme du programme INEX démarrera et le développement du programme ISOE sera poursuivi.

### Gestion des déchets radioactifs

Dans le souci d'améliorer la coordination des techniques d'analyse de la sûreté, l'évaluation des sites et les études techniques en vue de définir un « dossier de sûreté » commun pour la gestion des déchets nucléaires, les travaux de l'AEN sont conçus de façon à intégrer ces divers aspects du dossier de sûreté dans le cadre de l'évacuation des déchets nucléaires en formations géologiques. Une nouvelle étude intitulée *Geological Disposal of Radioactive Waste - Review of Developments in the Last Decade* a mis en lumière l'importance croissante que revêtent la consolidation de la confiance et un processus de décision progressif pour l'évacuation en formations géologiques. Ces questions ont également été abordées dans un rapport concis, *Confidence in the Long-term Safety of Deep Geological Repositories*, qui développe les notions fondamentales d'une méthode fondée sur des dossiers de sûreté et souligne la nécessité de développer et de faire connaître la confiance des différentes parties prenantes. A la demande du Royaume-Uni, de la Suède et

du Japon, l'AEN a organisé, au niveau international, des examens par des pairs des principales études s'inscrivant dans leurs programmes nationaux d'évacuation des déchets radioactifs.

Le projet en coopération de l'AEN sur le déclassement des installations nucléaires, qui bénéficie d'une quinzaine d'années d'expérience et qui inclus désormais 38 projets de déclassement, a été prolongé pour une nouvelle période de cinq ans courant jusqu'en 2005. Compte tenu de l'importance croissante du déclassement, un séminaire sur les aspects réglementaires du déclassement a été organisé à Rome (Italie) en mai 1999.

Les questions techniques, ainsi que celles liées à l'action gouvernementale, continueront d'occuper une place de choix dans le programme des travaux futurs de l'AEN sur la gestion des déchets nucléaires. En 2000, il est prévu de publier un important rapport sur la réversibilité du stockage des déchets en formations géologiques afin d'aider les pays Membres à définir une politique en la matière. Dans le domaine technique, cinq séminaires retiendront l'intérêt : ils marqueront une étape importante dans l'évaluation de la migration souterraine des radionucléides contenus dans les sites de stockage de déchets radioactifs.

### Sciences nucléaires

Le programme de sciences nucléaires de l'AEN vise à aider les pays Membres à maintenir et à améliorer la qualité des compétences scientifiques nécessaires pour résoudre les problèmes technologiques actuels et soutenir le développement de l'énergie nucléaire à long terme. Le programme a continué de développer ses compétences traditionnelles dans la sûreté-criticité nucléaire et dans la physique des réacteurs et du cycle du combustible, tout en se consacrant à l'étude de

concepts plus avancés et innovants dans des domaines tels que la chimie du cycle du combustible nucléaire et la transmutation dans des accélérateurs. En 2000, le programme s'emploiera tout particulièrement à recenser les domaines hautement prioritaires pour préserver et développer l'infrastructure scientifique nécessaire et pour déterminer les informations expérimentales importantes qu'il convient de sauvegarder.

## Banque de données

La Banque de données de l'AEN joue le rôle de centre national de programmes de calcul et de données nucléaires pour la plupart des pays de l'AEN et elle fournit, en tant que telle, un service direct aux chercheurs de ces pays. Près de 2 500 utilisateurs enregistrés, disposant d'un mot de passe individuel, ont directement accès aux constantes nucléaires scientifiques, aux programmes de calcul et aux données thermodynamiques chimiques qui sont validés au niveau international. En 1999, les utilisateurs ont consulté plus de 20 000 fois les bases de données en ligne contenant les constantes nucléaires scientifiques, et quelque 2 000 programmes de calcul, couvrant l'ensemble des applications nucléaires, ont été fournis sur demande. Le projet de base de données thermo-chimiques, qui vise à fournir des données thermodynamiques chimiques recommandées, principalement pour l'étude de sûreté des sites de stockage de déchets nucléaires, est mené en étroite coopération avec le programme de gestion des déchets radioactifs de l'AEN. Les principaux utilisateurs des services offerts par la Banque de données sont les laboratoires nationaux (50 %), l'industrie nucléaire, les fournisseurs et les entreprises d'électricité (25 %) et les universités (25 %).

La Banque de données a commencé à compiler les données expérimentales nucléaires intégrales dans les domaines touchant à la physique des réacteurs et du cycle du combustible. Ces données sont extrêmement importantes pour valider la capacité de prédiction d'un programme de calcul destiné à une application nucléaire particulière. L'intérêt pour ce type de données augmente dans les pays Membres. Près de 3 000 ensembles de données ont été demandés à l'AEN en 1999, contre un millier en 1998.

## Affaires juridiques

L'AEN est le principal forum international pour étudier le régime de la responsabilité nucléaire, et elle s'intéresse particulièrement à la modernisation des conventions sur la responsabilité civile en vigueur ainsi qu'aux conventions qui prévoient des réparations complémentaires, financées sur fonds publics, pour les dommages nucléaires. A cet égard, les parties contractantes à la Convention de Paris de 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, dont l'OCDE est dépositaire, ont entrepris une révision profonde de cet instrument. En 1999, ils ont décidé de réviser également la Convention de Bruxelles de 1963, qui complète la Convention de Paris en instaurant un mécanisme international de solidarité financière en cas d'accident nucléaire grave. Ces activités continueront de bénéficier d'une priorité très élevée en 2000.

Dans le cadre de son activité relative à la diffusion d'informations sur la législation nucléaire, l'AEN a publié une nouvelle mise à jour de son étude intitulée *Réglementation générale et cadre institutionnel des activités nucléaires dans les pays Membres de l'OCDE*. Elle a aussi poursuivi la publication du *Bulletin de droit nucléaire*, qui

constitue une source importante d'information dans ce domaine au niveau mondial.

### Relations avec les pays non membres

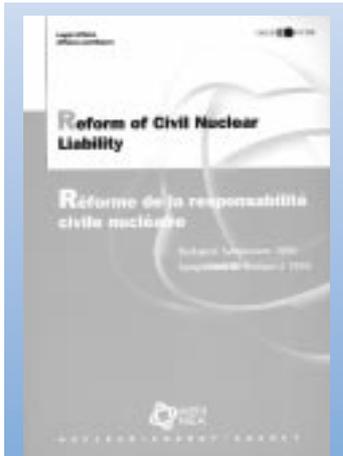
Dans le cadre du programme de coopération avec les pays non membres, l'AEN a procédé à un examen international du Plan stratégique russe de recherche sur la sûreté nucléaire de MINATOM. Cet examen a débouché sur une série de recommandations concernant la portée générale du plan et des aspects techniques spécifiques.

Le projet RASPLAV, grand projet expérimental conjoint réalisé en Russie et parrainé par l'AEN, a inclus un essai à grande échelle visant à mieux comprendre les conséquences éventuelles d'une surchauffe de la cuve du réacteur à la suite d'un accident grave. Cet essai a permis d'obtenir des données qui seront utiles pour définir ou confirmer les procédures d'urgence utilisées dans les centrales nucléaires.

### Information du public et publications

L'Agence a continué à publier une large gamme de rapports scientifiques et techniques qui reflètent tout l'éventail de ses activités. Les meilleures ventes enregistrées en 1999 ont été : *Advanced Reactors with Innovative Fuels*, *Les données sur l'énergie nucléaire de l'AEN* et *Use of Hydrogeochemical Information in testing Groundwater Flow Models*.

Dans le droit fil du Plan stratégique qu'elle vient d'adopter, l'AEN va produire désormais des rapports plus orientés sur l'action afin de répondre à la demande croissante d'un large éventail de cercles intéressés. Ces documents seront disponibles sur le site Internet de l'Agence.



#### **Réforme de la responsabilité civile nucléaire**

*Dans ce recueil sont publiés les rapports présentés dans le cadre du symposium international sur la réforme de la responsabilité civile nucléaire, organisé à Budapest par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Commission européenne.*

## DIRECTION EXECUTIVE

### Réforme

Le vaste programme de restructuration et de réforme engagé à l'OCDE depuis 1996, dans un contexte de fortes réductions budgétaires, avait essentiellement pour objet de mieux répondre aux besoins des pays Membres, d'améliorer la qualité des travaux de l'Organisation, d'assurer une plus grande efficacité, d'obtenir un meilleur rapport coût-efficacité des dépenses et de démontrer la volonté de la part du Secrétariat d'atteindre un niveau d'excellence tant sur le plan professionnel que sur celui de la gestion. Bien que cette réforme ne soit pas terminée, elle a déjà permis de mettre en place une structure plus légère et plus efficace par rapport aux coûts, supervisée par des gestionnaires davantage tenus de rendre des comptes et dont l'action est mieux coordonnée.

Le lancement de cette réforme dans un cadre de restriction budgétaire a constitué un défi singulier. L'Organisation a subi une réduction de 10 % de l'ensemble de ses ressources budgétaires pour la période 1996-1999, ce qui a correspondu à une amputation de 18 % de ses ressources en termes réels.

Outre la coordination du programme de réforme, le Directeur exécutif a dirigé quatre services en 1999 : Gestion des ressources humaines, Opérations, Technologies et réseaux d'information, et Service linguistique et des conférences. Le Service des finances et du budget a été placé sous la tutelle d'un Secrétaire général adjoint en 1999. Il sera retransféré à la Direction exécutive au printemps de l'an 2000.

### Gestion des ressources humaines

[www.oecd.org/hrm/](http://www.oecd.org/hrm/)

Le service de Gestion des ressources humaines (HRM) est chargé de mettre en œuvre les politiques en matière de ressources humaines, et d'offrir aux agents et aux gestionnaires des services de qualité dans les domaines suivants : administratif, médical, formation, recrutement et conseil. Parmi les projets menés à bien en 1999 par HRM et ses activités prioritaires pour l'an 2000, on peut citer :

- L'adoption en juillet 1999 d'une nouvelle politique de l'emploi qui devrait être entièrement mise en œuvre d'ici la fin de l'an 2000.
- L'application du nouveau système de gestion des performances, qui s'est accompagnée d'efforts intensifs de formation des gestionnaires. Parallèlement, la publication du nouveau Guide des compétences de l'OCDE doit permettre d'aider à mieux repérer les besoins de développement personnel des agents.
- Un réexamen de la stratégie et des pratiques de l'OCDE en matière de rémunération aboutira à des propositions de réforme d'ici la fin de l'an 2000.
- Un réexamen approfondi du Règlement du personnel de l'Organisation entamé en 1999, dans le cadre d'un projet, qui s'étalera sur trois ans. Environ un tiers des règles en vigueur seront révisées d'ici la fin de l'an 2000. L'objectif est d'améliorer la cohérence

et de simplifier ce règlement en vue d'en faciliter l'application tant pour les gestionnaires que pour les agents.

- La mise en œuvre en 1999 des nouvelles procédures de recrutement sera poursuivie en l'an 2000.
- Les nouveaux services médicaux et programmes de prévention mis en place en 1999 seront renforcés en l'an 2000.
- L'élaboration en l'an 2000 d'une stratégie globale de formation qui privilégiera la formation des gestionnaires et le développement des compétences.

### Service des finances et du budget

Le Service des finances et du budget (FIN) assure la conduite du processus d'élaboration du programme de travail et du budget de l'Organisation, qui englobe l'établissement des projets, leur examen par le Comité du budget et les discussions du Conseil. Ce processus fait l'objet d'améliorations constantes ; le Service en assure la mise en œuvre.

Ce Service fournit aussi à l'Organisation des prestations en matière de budgétisation, de planification et d'analyse, de systèmes financiers, de trésorerie et de comptabilité. Il dispense à d'autres secteurs de l'Organisation les informations et les conseils en matière financière nécessaires à la gestion et à l'exécution du budget. Ce Service a aussi engagé un programme de réformes destiné à renforcer son efficacité dans tous ses domaines de compétences. Parmi les principaux projets menés à bien, on peut citer la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion financière, l'automatisation de nouvelles procédures financières et la mise en place d'un nouveau système

permettant de suivre les coûts des différents projets et activités, par unités opérationnelles (« les directions »). Un nouveau plan de comptes a été mis en place et une réforme des états financiers de l'Organisation a été engagée.

### Service des Opérations

Le Service des Opérations (OPS) est chargé de gérer l'infrastructure du siège et d'assurer le large éventail des services nécessaires au fonctionnement quotidien de l'Organisation. Il assure à cet effet la gestion intégrée des installations, des ressources documentaires ainsi que celle de la fonction sécurité et assistance. Le vieillissement des bâtiments et des installations techniques, la dispersion géographique des annexes où travaillent 41 % des agents et les problèmes particuliers posés par l'amiante et la sécurité incendie contribuent à créer un environnement très difficile à gérer. Les budgets ont été de nouveau réduits et bien que l'on ait constamment amélioré en 1999 la qualité et l'efficacité des services, les possibilités de faire de nouveaux progrès sont désormais limitées par les caractéristiques inhérentes au site. Tout au long de 1999, le Service a œuvré en vue de permettre de parvenir à une décision sur la stratégie à adopter au sujet du site de l'Organisation et a mené à bien un certain nombre d'études techniques à cet effet.

Le Service a continué à apporter des améliorations au site actuel et à la qualité des services assurés à l'Organisation. Parmi les projets menés à bien en 1999, on peut citer :

- Les mesures prises pour régler à court terme le problème de l'amiante.
- L'amélioration de la surveillance du site.

- Le raccordement de photocopieuses-imprimantes ultra modernes au réseau informatique.
- L'amélioration de la qualité de divers services : nettoyage, récupération des déchets, restauration et le magasin de vente.
- La rénovation du Centre de documentation et d'information et l'installation de services en ligne plus performants.
- L'automatisation des systèmes de gestion des documents et de suivi de la correspondance dans les principaux secteurs administratifs.
- Renforcer les outils statistiques et analytiques indispensables au travail de l'Organisation et mettre en place un nouveau système bureautique d'entreprise.
- Mettre en place les principaux éléments d'un nouveau système de gestion financière pour l'Organisation et d'outils de gestion budgétaire pour les Directions.
- Doubler, pour le porter à 5 000, le nombre de représentants des pays Membres ayant un accès électronique direct aux ressources de l'OCDE, par l'intermédiaire du réseau OLIS.
- Étendre l'utilisation du système de vidéoconférence.

### Service des technologies et des réseaux d'information

Le Service des technologies et des réseaux d'information (ITN) a pour mission de fournir des conseils et des services ainsi que des systèmes d'information permettant de répondre aux besoins quotidiens de l'Organisation et de contribuer à la réalisation de ses objectifs stratégiques à moyen terme. ITN, qui est chargé de veiller au bon fonctionnement des systèmes et des matériels informatiques propres à permettre au personnel du Secrétariat d'accomplir son travail, a mené à bien en 1999 un certain nombre de projets :

- Assurer avec succès le passage à l'an 2000 des équipements informatiques et de communication de l'Organisation : tous les logiciels gérés à l'échelon central et les systèmes informatiques ont été vérifiés et, si nécessaire, améliorés en vue d'assurer leur conformité pour la date fatidique.

### Service linguistique et des conférences

Le Service linguistique et des conférences (LCS) gère les ressources opérationnelles partagées de l'Organisation pour la traduction, l'interprétation et les conférences et assure un soutien logistique dans un grand nombre de domaines. On peut récapituler comme suit les projets menés à bien en 1999 et les défis auxquels LCS s'attaquera en l'an 2000 :

- Plus de 4 000 réunions d'une demi-journée ont été interprétées au siège de l'Organisation et dans le cadre de missions, notamment trois réunions au niveau ministériel.
- Plus de 75 000 pages normalisées ont été traduites. La restructuration de la Section française a permis de créer un poste de responsable de la qualité et un poste de gestionnaire des flux.

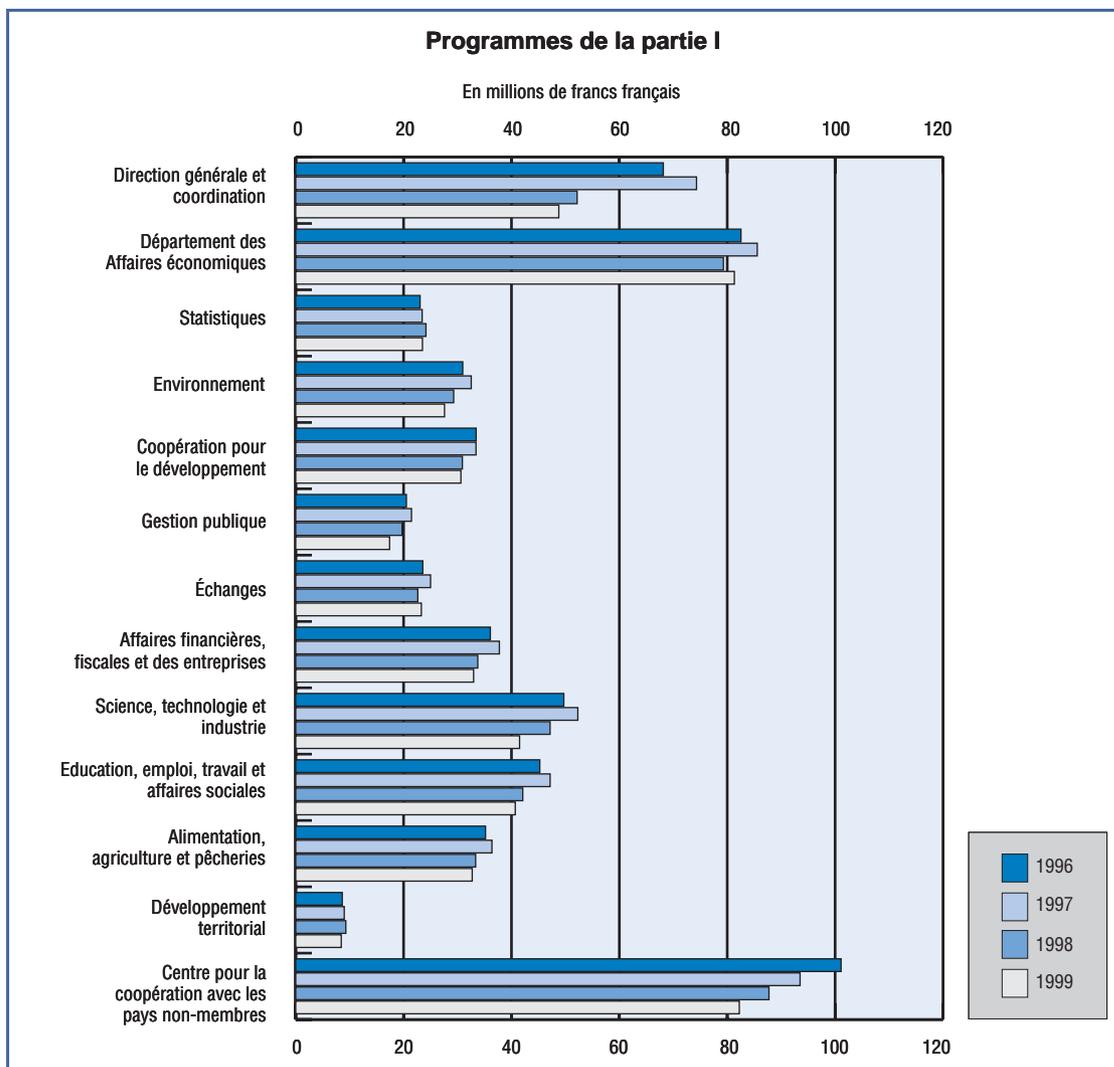
- Le développement d'un projet pilote de gestion des demandes de traduction, d'établissement des statistiques de production et de facturation automatique.
- La publication des nouveaux glossaires de l'agriculture et de l'économie.
- D'importants projets ont été entrepris en vue de réduire la longueur des documents et d'en améliorer la lisibilité, d'étudier le cycle de vie des documents, d'adopter une nouvelle stratégie d'utilisation des salles de conférence et de favoriser l'emploi des deux langues officielles à l'Organisation.

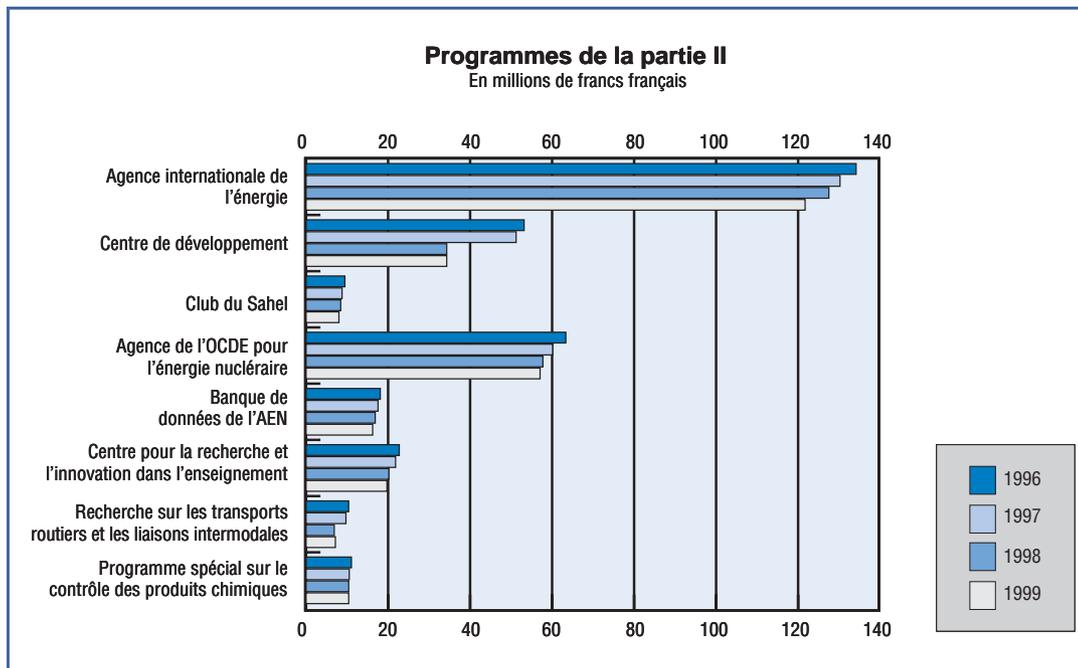
## PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET

Le Programme de travail et Budget de l'Organisation est le document de base qui définit les activités de l'Organisation, la structure de ses effectifs et son financement. Il est normalement approuvé à la fin de chaque année par l'organe directeur, le Conseil, et porte sur l'année civile suivante.

Le budget consolidé de l'OCDE s'est élevé à 1.2 milliard de francs en 1999. Il est dit « consolidé » parce qu'il englobe d'une part, les activités et les programmes (inscrits à la partie I et représentant environ 80 % du budget consolidé), qui sont financés par les 29 pays Membres et d'autre part, les activités et programmes (inscrits à la partie II) qui sont financés par des groupes de pays Membres. Les dépenses de personnel représentent environ 75 % du budget de la partie I. Les contributions budgétaires des 29 pays Membres, qui sont calculées essentiellement en fonction de la taille relative de leurs économies, varient entre 0.1 % et 25 % du budget total. Les activités et programmes inscrits à la partie II sont financés sur la base d'accords conclus entre les pays participants.

Les obligations au titre des pensions, qui sont en forte augmentation, font peser une menace de plus en plus grande sur le financement du programme de travail de l'Organisation. Il est nécessaire de trouver une solution qui permettra de stabiliser la situation financière de l'Organisation. Des progrès considérables ont été accomplis dans cette voie en 1999 et l'on prévoit d'aller plus loin en l'an 2000.





Le graphique ci-dessus et celui de la page précédente retracent l'évolution durant ces dernières années des coûts de programmes inscrits à la partie I et à la partie II en francs constants 1999.

## RELATIONS EXTERIEURES ET COMMUNICATIONS

[www.oecd.org/news\\_and\\_events/](http://www.oecd.org/news_and_events/)  
[www.oecd.org/about/](http://www.oecd.org/about/)

La Direction des relations extérieures et de la communication (PAC) contribue à la transparence et à l'ouverture sur l'extérieur en faisant en sorte que le public soit informé rapidement des travaux de l'OCDE et de leurs résultats. La PAC présente également les « travaux en cours » sur l'Internet pour susciter des commentaires de la part du public.

Les contacts de l'OCDE avec les publics intéressés sont le fait des responsables et du personnel de l'Organisation. Le Secrétaire général, les Secrétaires généraux adjoints, les Directeurs et d'autres agents participent à de nombreuses rencontres professionnelles. Ils jouent un rôle essentiel pour ce qui est de communiquer des informations et de donner des interviews à la presse. Les Directions sont en dialogue constant avec les autres organisations internationales et les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les experts de l'analyse des politiques publiques. Les Directions disposent également de leurs propres sites sur le site Internet de l'OCDE.

En ce qui concerne la Direction des relations extérieures et de la communication proprement dite, elle :

- publie et commercialise les ouvrages imprimés et les publications électroniques de l'Organisation ;
- s'occupe des relations avec les médias ;
- gère le contenu du site Internet de l'OCDE ;

- met au point et diffuse toutes sortes de supports d'information à l'intention du public ;
- publie le magazine l'Observateur de l'OCDE et son supplément annuel, l'OCDE en chiffres
- aide à maintenir les relations avec les entreprises et la société civile ;
- se charge du programme des visites ;
- assume la responsabilité des Centres de l'OCDE à Bonn/Berlin, à Mexico, à Tokyo et à Washington.

En juin 2000, la PAC organise le Forum 2000 de l'OCDE, grande conférence internationale ouverte qui se tiendra conjointement à la réunion annuelle des Ministres des pays de l'OCDE.

### Activité d'édition

L'OCDE publie environ 250 ouvrages et CD-ROMS par an sur des sujets économiques et sociaux. Ce chiffre comprend les recueils de données statistiques. Une initiative importante en vue d'améliorer la qualité, la présentation et le contenu des publications phares est en cours depuis deux ans, pour aboutir à une nouvelle présentation des couvertures en janvier 2000 et au regroupement des publications en 25 collections thématiques.

L'Internet modifie les activités d'édition, y compris à l'OCDE, où trois services importants utilisant Internet ont été mis en place. La Librairie en ligne de l'OCDE,

ouverte en 1998, a fait l'objet d'améliorations importantes en 1999. Les nouveautés comprennent le paiement en ligne couplé à un accès immédiat à la version électronique d'un ouvrage. Aussi bien l'utilisation de la librairie que les ventes continuent à augmenter ([www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop))

En 1999, a été lancé OECD Direct. Ce service gratuit diffuse par courrier électronique des informations sur les nouveaux ouvrages et sur les publications. Plus de 5 000 utilisateurs se sont inscrits au cours des six premiers mois qui ont suivi sa mise en place. (L'inscription se fait à l'adresse [www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop).)

A la fin de 1999, l'OCDE a annoncé le lancement de son service d'édition en ligne, SourceOECD. Ce service, qui sera opérationnel au cours de l'année 2000, mettra à la disposition des utilisateurs l'intégralité du texte de toutes les publications et permettra l'accès aux bases de données statistiques via l'Internet.

Le lectorat de l'OCDE est composé pour l'essentiel de professionnels comprenant des universitaires, des hauts fonctionnaires et des représentants du secteur privé. Avec SourceOECD et OECD Direct, la connaissance des activités de l'Organisation et l'utilisation des informations disponibles augmentera au sein de ces groupes mais on prévoit aussi que ces services permettront aux publications de l'OCDE d'atteindre des groupes à revenus plus modestes, notamment les étudiants, tant dans les pays Membres que dans les économies non membres.

## Relations avec les médias

La couverture médiatique des travaux de l'OCDE continue de s'étendre. Cela tient en partie aux efforts de la Division des relations avec les médias et des agents

du Secrétariat qui sont en contact avec les journalistes. Mais cela reflète aussi la complexité croissante de l'environnement économique international et la demande grandissante d'informations de la part du public sur divers aspects des activités de l'Organisation, notamment la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et les pratiques fiscales dommageables, les efforts pour améliorer la gouvernance à tous les niveaux, notamment dans les conseils d'administration des entreprises, et les questions relatives à l'investissement et au commerce international. Parallèlement, la multiplication des médias traitant de ces thèmes, notamment les organes d'information et de radiodiffusion traditionnels et les nouveaux services Internet, se traduisent par une demande considérablement accrue de commentaires sur les questions économiques et les questions connexes à laquelle l'Organisation est bien placée pour répondre.

Les communiqués et les conférences de presse sont les outils traditionnellement utilisés par l'OCDE lorsqu'elle a des « nouvelles » à annoncer. Mais, lorsque les informations qu'elle souhaite communiquer ne sont pas véritablement des « nouvelles », les rencontres et les séminaires thématiques constituent un outil plus approprié. Cette formule donne suffisamment de temps aux experts du Secrétariat pour présenter une question et laisser une grande place à la discussion et au débat. Les rencontres et les séminaires thématiques sont planifiés de façon judicieuse et suffisamment à l'avance pour s'assurer de la présence des experts dans les domaines en question. Enfin, le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires peuvent attirer l'attention sur les messages que l'OCDE tient à porter à l'attention du public par le biais d'articles publiés dans tel ou tel média de leur choix.

## Internet

Aujourd'hui, le site Internet de l'OCDE est le plus important de ce type par le volume et la qualité des informations qu'il contient ainsi que par le nombre des contacts. Il est référencé dans plus de 15 000 autres sites de par le monde, et il accueille chaque mois plus de 80 000 visiteurs. Un groupe interne au Secrétariat travaille actuellement à en améliorer la présentation et le contenu, ainsi que sa convivialité pour l'utilisateur. Pour cela, on tient compte des réactions des utilisateurs extérieurs. Pour améliorer l'accès du public aux travaux de l'OCDE, la PAC a lancé plusieurs sites Internet ad hoc sur des sujets importants, notamment la biotechnologie, la réunion du Conseil au niveau des Ministres et le développement durable.

## L'information institutionnelle

Faire passer le message de l'OCDE demande d'avoir des supports d'information capables de transmettre les analyses et les conclusions des travaux de l'Organisation auprès de publics non spécialisés. Les Synthèses de l'OCDE sont consacrées aux grands thèmes sur lesquels l'Organisation travaille.

Ces produits donnent un plus au programme des visites qui accueille des groupes venus des pays Membres et non membres. Trois mille cinq cent visiteurs ont été accueillis en 1999.

Depuis janvier 1999, l'*Observateur* de l'OCDE a un nouveau visage et son contenu rédactionnel a fait l'objet d'une refonte. Le résultat est un magazine qui présente les travaux de l'OCDE d'une façon accessible, tout en conservant sobriété et rigueur.

## Les Centres de l'OCDE

Les Centres de l'OCDE en Allemagne, aux Etats-Unis, au Japon et au Mexique font connaître les travaux de l'OCDE en assurant la vente et la distribution des ouvrages imprimés et des éditions électroniques. En outre, les Centres fournissent des informations aux médias et aux parlements ainsi qu'aux organisations professionnelles, aux organisations syndicales et à d'autres organisations non gouvernementales. Les campagnes destinées à diffuser un message ou à faire connaître une publication mettent à profit toutes les ressources de la Direction en utilisant les outils d'information, les Centres de l'OCDE à l'étranger, les publications et les relations avec les médias.

## Activités en direction des entreprises et de la société civile

Comme les autres organisations internationales, l'OCDE doit réussir ce défi qui consiste à atteindre la « société civile », expression par laquelle on désigne tout le secteur du volontariat, notamment les organisations religieuses, les syndicats, les groupes d'intérêt, etc. La société civile occupe aujourd'hui une place à part entière sur la scène internationale du fait de la mondialisation des problèmes, comme ceux de l'environnement par exemple. Cela fait de nombreuses années que l'OCDE entretient des contacts avec divers groupes concernés par les questions d'environnement et de développement durable, et les contacts sur d'autres aspects ne cessent de s'étendre. On mentionnera particulièrement à cet égard les consultations avec les représentants de la société civile sur les questions liées à la biotechnologie et à la sécurité alimentaire. Ces consultations se sont tenues à Paris en



## COMITE CONSULTATIF ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL AUPRES DE L'OCDE (BIAC) COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE AUPRES DE L'OCDE (TUAC)

L'OCDE entretient avec le patronat et les syndicats des relations officielles par l'intermédiaire du Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

En 1999, les membres de ces deux organes ont pris une part active aux travaux des divers comités et groupes de travail de l'OCDE et ont mené des consultations avec les présidents d'un grand nombre d'organes de l'OCDE, au niveau des ministres ou à celui des experts. Ils ont notamment participé à la Conférence de l'OCDE sur l'investissement étranger direct et l'environnement ; à la Conférence de l'OCDE/États-Unis : comment préparer les jeunes pour le XXI<sup>e</sup> siècle : les leçons à tirer des deux dernières décennies ; au Forum de l'OCDE sur le changement climatique ; à la Conférence de l'OCDE sur le Réexamen des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; à la réunion du Conseil au niveau des Ministres ; à la réunion du Comité de la Politique Scientifique et Technologique au niveau des Ministres ; à la Conférence de l'OCDE sur les échanges et la concurrence ; à la Conférence de l'OCDE à Paris sur le commerce électronique.

Le BIAC et le TUAC ont, à plusieurs reprises, rencontré le Secrétaire général et de hauts responsables du Secrétariat. Deux réunions de la Commission de liaison avec les organisations non-gouvernementales ont été organisées, sous la présidence du Secrétaire général et avec la participation des Représentants permanents des pays Membres auprès de l'OCDE.

Cinq réunions consultatives ont été organisées en 1999 dans le cadre du Programme travailleurs/employeurs de l'OCDE sur les thèmes suivants : l'emploi et le travail dans une économie mondialisée : conséquences pour les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales ; les entreprises multinationales et la protection de l'environnement : conséquences pour les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales ; séminaire OCDE-TUAC sur les partenariats locaux et le développement régional (organisé à Belfast, Irlande du Nord) ; les fonds de pension : préoccupations gouvernementales et stratégies syndicales ; la lutte contre la corruption : donner l'alerte. Diverses directions de l'OCDE ont participé à chacune de ces réunions.

## Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC)

### **Bureau du BIAC**

#### Président :

M. Jaakko IHAMUOTILA, Membre du Conseil, Fortum Corporation (Finlande)

#### Vice-présidents :

M. Serge GRAVEL, Associé, Gravel, Otto & Associés (Canada)

M. Jacques SAMPRÉ, Directeur délégué, SANOFI (France)

Dr. Josef SIEGERS, Membre du Conseil Exécutif, BDA (Allemagne)

M. Edwin WILLIAMSON, Partner, Sullivan & Cromwell (États-Unis)

#### Secrétaire Général :

M. Douglas C. WORTH

13-15, Chaussée de la Muette, 75016 Paris

Tél. : + 33 (0) 1 42 30 09 60

Fax : + 33 (0) 1 42 88 78 38

E-mail : [biac@biac.org](mailto:biac@biac.org)

Internet : <http://www.biac.org>

## Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)

### **Comité d'administration**

#### Président :

M. Robert WHITE, Président, Canadian Labour Congress (Canada)

#### Vice-présidents :

M. Etsuya WASHIO, Président, RENGO (Japon)

Mme Evy BUVERUD-PEDERSEN, Secrétaire, Norwegian Confederation of Trade Unions (Norvège)

#### Secrétaire général :

M. John EVANS

26, avenue de la Grande Armée, 75017 Paris

Tél. : + 33 (0) 1 47 63 42 63

Fax : + 33 (0) 1 47 54 98 28

E-mail : [tuac@tuac.org](mailto:tuac@tuac.org)

Internet : <http://www.tuac.org>





[www.oecd.org/sourceoecd](http://www.oecd.org/sourceoecd)

**SourceOECD** est le nouveau nom de marque de nos services en ligne. Disponible par abonnement, SourceOECD permet à des institutions telles que des universités et des grandes entreprises, de mettre ce service à la disposition de leur réseau d'utilisateurs (leur fournissant ainsi un libre accès au point d'utilisation). Un module payant (à chaque consultation) sera aussi mis à la disposition des clients qui ne font pas partie d'une institution abonnée. L'OCDE est la première organisation intergouvernementale à lancer un tel service ; elle a su profiter d'Internet avant la plupart des éditeurs du secteur privé.

**SourceOECD** va étendre le système de diffusion de l'information mis en place par l'OCDE pendant de nombreuses années. Ce système repose sur un réseau officiel de bibliothèques dépositaires dans tous les pays Membres de l'OCDE et dans les 400 grandes bibliothèques du monde qui achètent la collection complète des publications de l'OCDE. Par l'intermédiaire de ce réseau ainsi que par son système de vente au détail, l'OCDE distribue chaque année plus de 800 000 exemplaires de ses livres et CD-ROM aux lecteurs des pays Membres et non membres.

#### **Au départ, il y aura trois services :**

- **SourceOECD/studies** rassemblera tous les livres et rapports de l'OCDE publiés depuis janvier 1998. La livraison sera effectuée par la société

Ingenta dont l'adresse est la suivante : [www.ingenta.com](http://www.ingenta.com)

- **SourceOECD/periodicals** comprendra tous les numéros des périodiques de l'OCDE parus depuis janvier 1998. Livraison par Ingenta, [www.ingenta.com](http://www.ingenta.com)
- **SourceOECD/statistics** permettra l'accès à la plupart des bases de données statistiques en ligne de l'OCDE grâce au navigateur Beyond 20/20 d'Ivation.

#### **La librairie en ligne de l'OCDE** [www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop)

Porte d'accès à notre catalogue de publications et de statistiques sur CD-ROM, « **Browseit** » est notre nouveau service en ligne pour une sélection de livres. Il permet au client de feuilleter un livre à l'écran avant de l'acheter.

« **Buyit-Readit** » est notre service en ligne pour la plupart des ouvrages. Le client qui commande une publication et en effectue le paiement en ligne se voit proposer un téléchargement du fichier sans frais, de sorte que l'ouvrage est immédiatement disponible. La version papier lui parviendra par la poste. Le client peut aussi acheter seulement le fichier, pas la brochure.

#### **OECD Direct**

Ce service gratuit annonce par courrier électronique les nouveaux ouvrages en cours de publication. Les clients choisissent les thèmes qui correspondent à leurs centres d'intérêt. L'inscription se fait à l'adresse [www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop)

#### **De meilleurs livres** **Un meilleur concept** **Une meilleure organisation**

Comme annoncé dans le rapport annuel de l'année dernière, 1999 a été une année d'amélioration du programme de publications. Outre les trois initiatives importantes utilisant l'Internet que nous venons de décrire, l'accent a été mis sur la présentation et l'image des produits imprimés. Il en est résulté le lancement, au début de l'an 2000, de notre nouvelle série de 25 collections thématiques regroupées sous une nouvelle et forte identité visuelle.

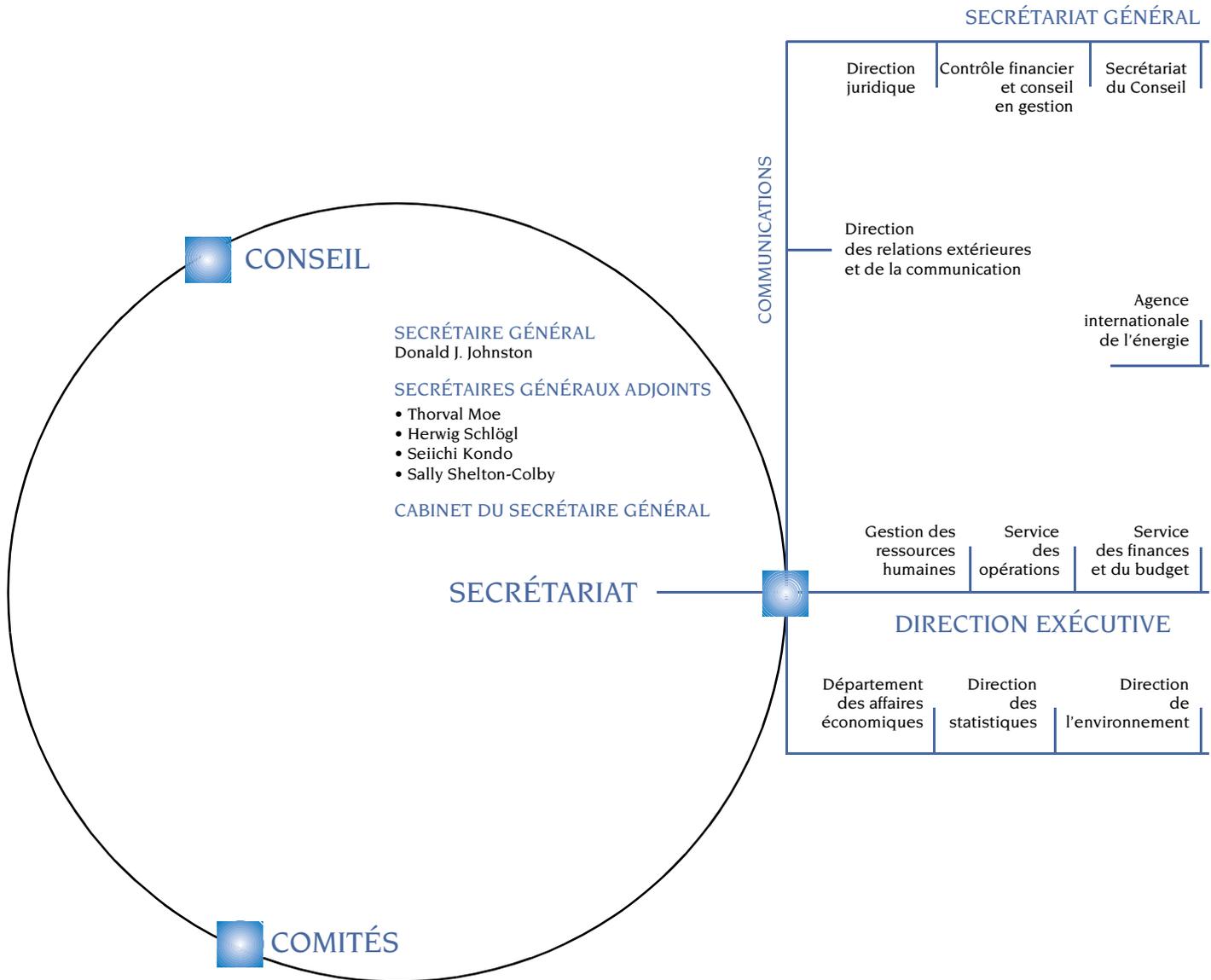
#### **Image commune, identité individuelle**

Toutes les publications de l'OCDE partagent maintenant une seule et même image visuelle qui les identifie fortement et immédiatement à l'OCDE. En même temps, l'identité individuelle de chaque ouvrage est préservée. Ce système à la fois rigide et flexible est bâti autour du nouveau logo de l'OCDE. Les chevrons sont répétés en haut de chaque couverture, ce qui donne un « look » spécifique commun à tous les livres. Les chevrons font aussi un lien graphique entre le titre et l'illustration du livre. Les illustrations garantissent que les idées, les concepts ou le sujet de chaque ouvrage sont compris instantanément. Le résultat global est un équilibre créatif entre une marque institutionnelle, nécessaire pour renforcer l'origine commune de toutes les publications de l'OCDE, et l'individualisme créatif dont chaque livre a besoin pour se distinguer de la multitude.

## Les collections sont les suivantes :

Agriculture et alimentation	Environnement
Assurance et retraites	Etudes prospectives
Concurrence et réforme réglementaire	Finance et investissement
Développement	Fiscalité
Développement durable	Gouvernance
Echanges	Migrations internationales
Economie	Questions sociales
Economie territoriale	Santé
Emploi	Science et innovation
Energie	Société de l'information
Energie nucléaire	Statistiques
Enseignement et compétences	Transports
Entreprises, industrie et services	





Unité consultative sur les questions pluridisciplinaires	Centre pour la coopération avec les non-membres
--	---

Agence pour l'énergie nucléaire	Conférence européenne des ministres des Transports	Centre de développement	Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement	Club du Sahel
---------------------------------	--	-------------------------	--	---------------

### ORGANES SEMI-AUTONOMES

Service des technologies et des réseaux d'information	Service linguistique et des conférences
---	---

Direction de la coopération pour le développement	Service de la gestion publique	Direction des échanges	Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises	Direction de la science, de la technologie et de l'industrie	Direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries	Service du développement territorial
---	--------------------------------	------------------------	---	--	--	--	--------------------------------------

## ORGANIGRAMME DE L'OCDE EN MARS 2000

# LE SECRÉTARIAT DE L'OCDE

MARS 2000

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
Donald J. Johnston

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS  
Thorvald Moe  
Herwig Schlögl  
Seiichi Kondo  
Sally Shelton-Colby

CHEF DU CABINET  
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
Carolyn Ervin

CHEF DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL  
Roger Harmel

DIRECTEUR EXÉCUTIF  
Michel David (a.i.)

CONTRÔLEUR FINANCIER  
José Soromenho-Ramos

RELATIONS EXTÉRIEURES ET  
COMMUNICATION  
Christopher W. Brooks

UNITÉ CONSULTATIVE  
SUR LES QUESTIONS  
PLURIDISCIPLINAIRES  
Wolfgang Michalski

DIRECTION JURIDIQUE  
David Small

CENTRE POUR LA COOPÉRATION  
AVEC LES NON-MEMBRES  
Eric Burgeat

AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
Ignazio Visco

STATISTIQUES  
Louis Kincannon

ENVIRONNEMENT  
Joke Waller-Hunter

COOPÉRATION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
Richard Carey (a.i.)

GESTION PUBLIQUE  
Geraldine Byrne-Nason(a.i.)

ÉCHANGES  
Jean Marie Metzger

AFFAIRES FINANCIÈRES, FISCALES  
ET DES ENTREPRISES  
William Witherell

SCIENCE, TECHNOLOGIE  
ET INDUSTRIE  
Risaburo Nezu

ÉDUCATION, EMPLOI,  
TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES  
John Martin

ALIMENTATION,  
AGRICULTURE ET PÊCHERIES  
Gérard Viatte

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
Bernard Hugonnier

RESSOURCES HUMAINES  
Pierre Lebleu

OPÉRATIONS  
David Johnson

FINANCES ET BUDGET  
Anthony Rottier (a.i.)

TECHNOLOGIES ET  
RÉSEAUX D'INFORMATION  
Guido Maccari

SERVICE LINGUISTIQUE  
ET DES CONFÉRENCES  
Thomas Afton

\*\*\*

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE  
Robert Priddle

AGENCE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE  
Luis Echavari

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT  
Jorge Braga de Macedo

CLUB DU SAHEL  
Jacqueline Damon

CENTRE POUR LA RECHERCHE  
ET L'INNOVATION  
DANS L'ENSEIGNEMENT  
John Martin

CONFÉRENCE EUROPÉENNE  
DES MINISTRES DES TRANSPORTS  
Gerhard Aurbach

## AMBASSADEURS, REPRÉSENTANTS PERMANENTS AUPRÈS DE L'OCDE

MARS 2000

### ALLEMAGNE

Son Excellence Monsieur Werner Kaufmann-Bühler

### AUSTRALIE

Son Excellence Monsieur Anthony Hinton

### AUTRICHE

Son Excellence Monsieur Karl Schramek

### BELGIQUE

Son Excellence Monsieur Pierre-Dominique Schmidt

### CANADA

Son Excellence Madame Suzanne Hurtubise

### CORÉE

Son Excellence Monsieur Soogil Young

### DANEMARK

Son Excellence Monsieur Flemming Hedegaard

### ESPAGNE

Son Excellence Monsieur José Luis Feito

### ÉTATS-UNIS

Son Excellence Madame Amy Bondurant

### FINLANDE

Son Excellence Monsieur Illka Ristimäki

### FRANCE

Son Excellence Madame Joëlle Bourgois

### GRÈCE

Son Excellence Monsieur Spyros Lioukas

### HONGRIE

Son Excellence Monsieur Béla Kádár

### IRLANDE

Son Excellence Monsieur Patrick O'Connor

### ISLANDE

Son Excellence Madame Sigridur Asdis Snaevarr

### ITALIE

Son Excellence Monsieur Alessandro Vattani

### JAPON

Son Excellence Monsieur Mutsuyoshi Nishimura

### LUXEMBOURG

Son Excellence Monsieur Jean-Marc Hoscheit

### MEXIQUE

Monsieur Gerardo Lozano (a.i.)

### NORVÈGE

Son Excellence Monsieur Per Ludvig Magnus

### NOUVELLE ZÉLANDE

Son Excellence Monsieur Richard Grant

### PAYS-BAS

Son Excellence Monsieur Egbert Jacobs

### POLOGNE

Son Excellence Monsieur Jan Woroniecki

### PORTUGAL

Son Excellence Monsieur Jorge de Lemos Godinho

### RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Son Excellence Monsieur Jaromír Prívratský

### ROYAUME-UNI

Son Excellence Monsieur Christopher Crabbie, CMG

### SUÈDE

Son Excellence Monsieur Anders Ferm

### SUISSE

Son Excellence Monsieur Jean-Pierre Zehnder

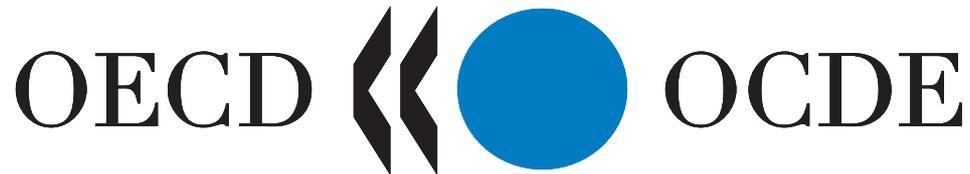
### TURQUIE

Son Excellence Monsieur Akin Alptuna

### COMMISSION EUROPÉENNE

Son Excellence Monsieur Piergiorgio Mazzocchi





## LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

ALLEMAGNE  
AUSTRALIE  
AUTRICHE  
BELGIQUE  
CANADA  
CORÉE  
DANEMARK  
ESPAGNE  
ÉTATS-UNIS  
FINLANDE  
FRANCE  
GRÈCE  
HONGRIE  
IRLANDE  
ISLANDE

ITALIE  
JAPON  
LUXEMBOURG  
MEXIQUE  
NORVÈGE  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
PAYS-BAS  
POLOGNE  
PORTUGAL  
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE  
ROYAUME-UNI  
SUÈDE  
SUISSE  
TURQUIE



PUBLICATIONS OCDE, 2, rue André Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16 - N° 80712 2000  
IMPRIMÉ EN FRANCE

